



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Conférence Régionale Européenne de Développement des Télécommunications
(EU-RDC)

Prague, 19-23 Novembre, 1991

Volume I

RAPPORT FINAL



Union Internationale des Télécommunications

**CONFERENCE REGIONALE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT
DES TELECOMMUNICATIONS (EU-RDC)**

19 au 23 Novembre 1991, Prague

VOLUME I

RAPPORT FINAL



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS, GENEVE, JANVIER 1992

**Conférence Régionale Européenne de Développement des
Télécommunications (EU-RDC)
19 au 23 Novembre 1991
Prague, République Fédérale Tchèque et Slovaque**

Table des Matières

Résumé	ii
1. Introduction	1
2. Participants	1
3. Travaux	2
3.1 Désignation des Présidents	2
3.2 Ordre du jour et Programme de la Conférence	2
3.3 Cérémonie de clôture	3
4. Rapports des Commissions	5
Rapport de la Commission 1 - Politiques, stratégies et plans	5
Rapport de la Commission 2 - Considérations relatives aux investissements, stratégies de financement et coopération internationale	9
Rapport de la Commission 3 - Harmonisation des réseaux et des nouveaux services	13
Rapport de la Commission 4 - Gestion et développement des ressources humaines (GRH/DRH)	23
5. Résolutions	33
Résolution EU-RDC-91/No.1	
Politiques, stratégies et mécanismes de coopération pour le développement des télécommunications	33
Résolution EU-RDC-91/No.2	
Création d'un groupe de travail sur les considérations relatives aux investissements, les stratégies de financement et la coopération internationale en Europe centrale et orientale	45
Résolution EU-RDC-91/No.3	
Projet de développement portant sur la mise en oeuvre de nouveaux services de télécommunications à vocation commerciale (DPNS) en Europe centrale et orientale	50
Résolution EU-RDC-91/No.4	
Gestion et développement des ressources humaines (GRH/DRH)	53
Résolution EU-RDC-91/No.5	
Projet d'aménagement des structures en vue d'améliorer la gestion et d'introduire des changements	55
Résolution EU-RDC-91/No.6	
Formation professionnelle destinée à répondre aux besoins urgents	59
Résolution EU-RDC-91/No.7	
Contrôle, évaluation et point de la situation (suite à donner)	60
Annexe I : Ordre du jour annoté	61
Annexe II : Allocutions d'ouverture et de clôture	73
Annexe III: Liste des participants	87
Annexe IV : Liste des documents	119

Conférence régionale européenne de développement des télécommunications (EU-RDC)

19 au 23 novembre 1991

Prague, République fédérale tchèque et slovaque

Rapport final

Résumé

Environ 350 participants venus de 30 pays d'Europe ainsi que d'Argentine, du Canada, de Chine, d'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales et d'institutions financières, ont participé à la Conférence.

Les documents de travail* ont été brièvement présentés en séances plénières, puis examinés en commissions en même temps qu'un certain nombre de propositions élaborées par un Groupe spécial composé de représentants de banques de développement et d'organisations régionales européennes d'administrations d'Europe centrale et orientale.

La Conférence a souscrit aux objectifs communs suivants:

- Il convient de développer les réseaux et les services **dans une situation de concurrence et de séparation des responsabilités en matière de réglementation et d'exploitation**, en tenant dûment compte des intérêts des usagers et de la nécessité d'une **gestion efficace**, de façon à encourager le plus possible les investissements;
- il convient de développer des **réseaux et des services harmonisés** afin d'aider à réduire les disparités à l'intérieur de la région, à **renforcer l'intégration régionale et à améliorer l'interfonctionnement à l'échelle mondiale.**

Dans sa Résolution No 1, la Conférence demande plus particulièrement à l'UIT d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à établir des mécanismes de coopération dans le cadre du développement des télécommunications et un mécanisme propre à faciliter l'échange des informations et des données d'expérience pertinentes entre les pays concernés. A cet effet, la Conférence a proposé un projet dans lequel s'inscrivent les objectifs suivants:

- élaborer, utiliser et tenir à jour, en collaboration avec l'UIT et les autres organisations concernées, des bases de données contenant des indicateurs de développement des télécommunications, des renseignements sur des plans de développement, la coopération technique et les investissements réalisés dans le cadre du développement des télécommunications, etc.
- établir des relations de coopération avec les nombreuses organisations existantes en vue de mettre en place des infrastructures d'échange d'informations dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Le BDT a aussi été invité à créer un Groupe de travail chargé d'analyser le rôle des télécommunications dans les projets de développement social, économique et culturel, afin de faire en sorte que ce secteur bénéficie de la priorité voulue dans le programme de développement des pays d'Europe centrale et orientale.

* Les documents de conférence sont reproduits dans un volume séparé (Volume II).

La Conférence a décidé en outre:

- de mettre sur pied, dans le cadre du mécanisme de coopération mentionné ci-dessus, un Groupe de travail chargé de recenser les conditions d'ordre juridique, institutionnel, d'exploitation et autres, ainsi que les stratégies de financement propres à encourager les investissements dans le secteur des télécommunications. Le mandat de ce Groupe de travail comporte notamment l'organisation de "tables rondes" où des organisations internationales, des organismes de télécommunication, des institutions financières et autres parties intéressées peuvent présenter des informations relatives au processus de développement des infrastructures des télécommunications et à la stimulation des investissements et de la formation de capital.

La Conférence a aussi accueilli avec satisfaction l'initiative des pays d'Europe centrale et orientale visant à établir un projet de nouveaux services de télécommunication à vocation commerciale qui harmonisera l'introduction des nouveaux services dans la région.

L'importance du développement des ressources humaines a été soulignée et la Conférence a décidé de lancer un projet pilote dont les objectifs sont les suivants:

- créer un système d'information destiné à la gestion des ressources humaines pour permettre l'évaluation continue des besoins en matière de formation professionnelle;
- déterminer les besoins urgents et évolutifs en matière de formation professionnelle et les moyens de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles au niveau local/régional pour répondre à ces besoins.

La Conférence a reconnu que la plupart des problèmes d'aménagement des structures d'amélioration de la gestion et de formation du personnel auxquels sont confrontés les pays d'Europe centrale et orientale sont de nature analogue, et c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir une méthode coordonnée pour résoudre ces problèmes par le biais d'un mécanisme de coopération sous-régionale.

En conséquence, la Conférence a décidé d'élaborer un projet visant à définir un modèle détaillé couvrant les aspects suivants:

- réorientation des administrations et des exploitations privées dans la perspective d'une économie de marché;
- amélioration du fonctionnement des structures de gestion; introduction des changements nécessaires grâce à l'application de techniques modernes d'aménagement des structures;
- définition de stratégies de gestion cohérentes et introduction d'instruments de gestion efficaces.

La formation professionnelle et le développement des ressources humaines, en particulier au niveau des décideurs et des gestionnaires, conditionnent la restructuration du secteur ainsi que la réorientation et les améliorations à apporter aux pratiques de gestion et d'administration. La Conférence a recommandé à toutes les organisations de mettre en place les cours appropriés et aux administrations européennes en transition vers l'économie de marché de coopérer activement avec l'UIT à la mise en oeuvre de cours et de séminaires répondant aux besoins de formation urgents ainsi déterminés.

Tout au long de la Conférence, les participants ont fait preuve d'un esprit de coopération et ont exprimé de différentes façons leur désir d'harmoniser le développement des

télécommunications dans l'ensemble de la région. De plus, la forte participation de certains pays appartenant à d'autres régions indique que les problèmes auxquels doit faire face l'Europe centrale et orientale suscitent l'intérêt de tous.

Les Résolutions adoptées par la Conférence fournissent un ensemble de directives concrètes qui permettent à l'UIT de remplir son rôle de catalyseur dans ce contexte.

CONFERENCE REGIONALE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS (EU-RDC)

19 AU 23 NOVEMBRE 1991

Prague, République fédérale tchèque et slovaque

Rapport final

1. Introduction

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications (EU-RDC) a été organisée par le BDT/UIT à Prague, du 19 au 23 novembre 1991. Les objectifs et les méthodes de travail de la conférence sont décrits dans l'ordre du jour annoté joint en annexe (Annexe I). La conférence a été ouverte par Son Excellence M. Pavel Rychetsky, Vice-Premier Ministre de la République fédérale tchèque et slovaque, qui a souligné l'importance des télécommunications pour le développement socio-économique de son pays et qui a souhaité que les travaux de la Conférence soient couronnés de succès.

Dans son allocution d'ouverture, Dr Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, a suggéré que la Conférence s'interroge sur les objectifs mêmes du développement des télécommunications et il a rappelé que le terme "télécommunications" englobe la technologie de l'information dans son ensemble, y compris la radiodiffusion et la télématique. Il s'est référé en particulier aux pays d'Europe centrale et orientale qui sont au centre des débats de la Conférence en raison des nombreux problèmes qu'ils doivent résoudre simultanément. Compte tenu de cette situation sans précédent, il a invité solennellement la communauté des télécommunications et les partenaires qui jouent un rôle dans le développement à conjuguer leurs efforts et à coordonner, conjointement avec l'UIT, leurs activités et leurs programmes pour aider les pays de la sous-région qui s'efforcent de transformer et de développer leurs systèmes politiques, économiques et sociaux.

M. Schwarz Schilling, Ministre des postes et télécommunications d'Allemagne, a ensuite pris la parole. Il a souligné que les télécommunications jouent un rôle fondamental dans la mise en place d'une économie saine et que les pays d'Europe centrale et orientale ont besoin de connaissances modernes et d'une expérience en gestion, mais surtout d'énormes investissements. En conséquence, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été créée. Il a insisté sur l'importance cruciale de créer un climat favorable aux investissements, sur la nécessité de conclure des alliances stratégiques et de limiter les restrictions imposées par le COCOM.

Les allocutions d'ouverture seront reproduites dans l'Annexe II.

2. Participants

Trois cent cinquante participants venus de 30 pays d'Europe, d'Argentine, du Canada, de Chine, d'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales et d'institutions financières (CEPT, BERD, ETSI, EUTELSAT, INMARSAT, UIT, OCDE, EURESCOM, UNESCO, PNUD et la Banque mondiale) ont participé à la Conférence. Sur la liste des participants (voir l'Annexe III) sont inscrits un certain nombre de Ministres responsables des télécommunications, des hauts fonctionnaires des administrations de télécommunication ainsi que de nombreux directeurs d'exploitation, fabricants d'équipement de télécommunication et autres entreprises privées.

3. Travaux

3.1 Désignation des Présidents

Monsieur Ales Michna, Conseiller principal au Ministère des PTT de la République fédérale tchèque et slovaque, a été élu Président de la Conférence et MM. Jean Claude Deniaud (France), Joseph Caruana (Malte), et Joan Martin-Löf (Suède) ont été élus Vice-Présidents. La Conférence a créé quatre commissions chargées de traiter de différents aspects du développement des télécommunications et pour chacune de ces commissions, un Président et un Rapporteur ont été nommés, comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Commission	Présidents et Rapporteurs
1	Rôle des télécommunications, politiques, structure du secteur des télécommunications, stratégie des sociétés, etc.	<u>Président</u> M. Cantemir Ionescu, Roumanie <u>Rapporteur</u> M. Philippos Vatiliotis, Chypre
2	Considérations relatives aux investissements et stratégies financières	<u>Président</u> M. Svetoslav Tintchev, Bulgarie <u>Rapporteur</u> M. Martin Salamon, Danemark
3	Harmonisation des réseaux et nouveaux services	<u>Président</u> M. Emmanouil Nicolaidis, Grèce <u>Rapporteur</u> Mme Natasha Gospic, Yougoslavie
4	Questions de gestion et, en particulier, gestion et développement des ressources humaines (y compris formation professionnelle)	<u>Président</u> Mme Berit Elden, Norvège <u>Rapporteur</u> M. Jorge Castela, Portugal

3.2 Ordre du jour et programme de la Conférence

L'ordre du jour provisoire, élaboré en consultation avec les Membres de l'UIT et approuvé par le Conseil d'administration de l'UIT en juin 1991, a été adopté (voir l'Annexe I).

Comme indiqué dans le programme joint en annexe (Annexe IV), environ 30 documents traitant des divers aspects du développement des télécommunications ont été brièvement présentés en séances plénières par les représentants des pays participants, ainsi que par des organisations internationales et régionales (CEPT, BERD, ETSI, EUTELSAT, INMARSAT, UIT, OCDE, EURESCOM, UNESCO, PNUD et la Banque mondiale). Ces documents, reproduits dans un volume séparé (Volume II), ont été examinés ensuite par les quatre commissions mentionnées ci-dessus. L'ordre du jour des quatre commissions figure dans l'Annexe V.

Les quatre commissions se sont réunies simultanément pendant trois après-midi (du mercredi au vendredi). Chaque commission a examiné un certain nombre de projets et de propositions élaborés auparavant par un Groupe spécial composé de représentants des pays d'Europe centrale et orientale, de la BERD, de la CE, et d'observateurs du Canada, du Japon et des Etats-Unis d'Amérique. Des représentants de la Banque mondiale et de l'AELE ont aussi été invités à participer aux travaux de ce Groupe spécial mais ils n'ont pas pu y prendre part.

Au cours de la séance plénière du vendredi matin, chaque commission a présenté un rapport intérimaire faisant le point de ses délibérations et de ses conclusions préliminaires, l'objectif étant de donner à tous les participants l'occasion de participer aux travaux de toutes les commissions avant la mise au point définitive des conclusions (voir la section ci-dessous). Ainsi, les projets de Résolutions et de Recommandations élaborés par les commissions et rassemblés le vendredi soir par un groupe de rédaction, composé des Présidents et des rapporteurs des quatre commissions reflètent l'accord général des participants.

Les Présidents des diverses Commissions d'études du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) de l'UIT ont présenté des rapports lors deux séances d'information tenues parallèlement à la Conférence.

L'accès aux bases de données de l'UIT et à d'autres informations à l'aide du service d'échange d'information sur les télécommunications de l'Union (TIES) a fait l'objet d'une démonstration lors d'une séance du soir.

3.3 Cérémonie de clôture

Au cours de la cérémonie de clôture, le Dr. Pekka Tarjanne s'est déclaré satisfait de la réaction positive à son appel en faveur d'une meilleure coordination et a insisté sur la nécessité d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions adoptées par la Conférence. Il a souligné que cette cérémonie marquait, pour le BDT et les pays participants le début d'un travail de longue haleine visant à traduire les résultats de la Conférence en actes concrets.

M. Anthony DeBono a, au nom des participants, remercié l'UIT, organisatrice de la conférence, et l'Administration tchécoslovaque, qui en était l'hôte.

Dans son allocution de clôture, M. Emil Ehrenberger a évoqué l'évolution du secteur des télécommunications dans son pays et s'est déclaré favorable aux Résolutions adoptées, dont il a espéré qu'elles stimuleraient les investissements dans ce secteur.

Les déclarations de clôture font l'objet de l'Annexe II.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

4. Rapports des Commissions

Rapport de la Commission 1 - Politiques, stratégies et plans

1. Adoption de l'ordre du jour

A la suite des précisions données par le Président en réponse aux demandes pertinentes des participants concernant la portée de la Conférence et le chevauchement éventuel des travaux des Commissions, le projet d'ordre du jour (DT-8 ci-joint) a été adopté.

2. Point 3 de l'ordre du jour

Le Document 26, qui fait le point du développement des télécommunications en Europe centrale et orientale favorisé par l'UIT, et résume les plans actuels en la matière, a été examiné. La Commission a pris note des conclusions qu'il contient étant donné que la question a fait l'objet d'un débat prolongé à la réunion plénière.

3. Point 4 de l'ordre du jour

Pendant le débat qui a porté sur ce point de l'ordre du jour, les participants ont, au cours de leurs interventions, souligné que:

- a) environ 18 pays représentant la CEE et l'AELE ont déjà adopté une législation commune et suivent des modèles analogues, c'est pourquoi, les pays d'Europe centrale et orientale pourraient envisager d'adhérer à ces groupes.
- b) l'UIT a pour mandat d'encourager la mondialisation des télécommunications et l'interfonctionnement;
- c) les liaisons par satellite pourraient offrir des solutions immédiates.

4. Point 5 de l'ordre du jour

La Commission a estimé qu'il serait difficile de formuler des objectifs communs pour la région prise dans son ensemble, étant donné le retard actuel des pays d'Europe centrale et orientale par rapport aux pays développés en matière de développement de l'infrastructure des télécommunications sans tenir compte des propositions du Groupe spécial (au titre du point 6) et il a donc été décidé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour avant le point 5. Il a toutefois été souligné que le document présenté par le Groupe spécial était principalement axé sur l'Europe centrale et orientale.

Des débats de caractère général ont toutefois porté sur les objectifs communs comme l'intégration et l'harmonisation des réseaux au niveau européen dans le cadre de la coopération mondiale.

5. Point 6 de l'ordre du jour

Dès le début de l'examen de ce point, les participants ont estimé que les problèmes rencontrés par les pays d'Europe centrale et orientale devaient être traités dans un contexte plus large englobant les objectifs communs.

Grâce à la contribution importante de plusieurs délégations, un projet de résolution, couvrant les points 5 et 6 de l'ordre du jour, a été élaboré et accepté par la Commission.

La Commission a poursuivi ses travaux en examinant la proposition No.1 du Groupe Spécial EU-RDC - Document DT-1* (voir la Résolution EU-RDC-91/No.1). Il ressort des débats menés jusqu'à présent qu'il faudrait envisager une notion plus vaste fondée sur des mécanismes de coopération et non un seul organe monolithique.

En conséquence, les changements apportés au Document DT 1* pourraient influencer sur les résultats obtenus par les autres commissions et la Commission a donc fait savoir qu'il serait certainement utile d'entreprendre des travaux d'harmonisation.

La Commission a poursuivi ses travaux en examinant la dernière partie du Document DT 1* et les propositions Nos.2 et 6 du Groupe Spécial EU-RDC (Documents DT-2* et DT-6* respectivement). La proposition No.4 du Groupe Spécial EU-RDC (Document DT-4) a été traitée par la Commission 3 à la suite d'un accord avec le Président de cette dernière.

Lors de sa séance du 22 novembre, la Commission a achevé le débat sur la partie restante du Document DT 1 et du Document DT 2 et a approuvé les versions modifiées telles qu'elles apparaissent dans les annexes 1 et 2 à la Résolution EU-RDC-91 No.1.

La Commission a débuté ses travaux par l'examen du Document DT 6 et a accepté le texte modifié tel qu'il figure dans l'Annexe 3 de la Résolution susmentionnée.

A la suite de l'examen et de l'approbation du Document DT 6, il a été jugé nécessaire de modifier la Résolution EU-RDC-91 No.1, afin de faire apparaître ce qui avait été accepté dans ledit document.

* Les versions révisées des Documents DT-1, DT-2 et DT-6 sont jointes en annexe à la Résolution EU-RDC-91/No.1.

**Commission 1 - Rôle des télécommunications, stratégies, politique,
stratégie d'entreprise, plans, etc.**

Ordre du jour provisoire

1. Election du Président et du Rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la situation actuelle, des tendances et des objectifs du développement. Identification des problèmes, concernant en particulier les pays d'Europe centrale et orientale:
 - analogies et différences à l'intérieur des sous-régions et entre les sous-régions;
 - utilité et fiabilité des renseignements existants (renseignements disponibles et renseignements souhaitables);
 - leçons à tirer des autres régions.
4. Nécessité d'harmoniser les politiques et les stratégies de développement dans le domaine des télécommunications et d'établir une coopération permanente:
 - à l'échelon mondial;
 - entre les différentes sous-régions (Europe de l'Est, Europe du Sud et Europe de l'Ouest);
 - entre pays à l'intérieur des sous-régions
5. Définition d'objectifs communs (pour l'ensemble de la région et pour les diverses sous-régions) concernant la structure du secteur des télécommunications, les politiques, les stratégies, etc., Résolution?
6. Examen (amendements et modifications, le cas échéant) des propositions pertinentes du Groupe spécial EU-RDC (Documents N° DT-2, DT-5 et autres, selon que la Commission le juge approprié):
 - mécanisme de coopération;
 - mandat (objectifs et activités);
 - besoins de renseignements pour le contrôle et le suivi;
 - rôle de l'UIT, des banques de développement et des autres organisations internationales ou régionales;
 - rôle du secteur privé et des organisations d'usagers;
 - ressources nécessaires et financement des activités.
7. Présentation et examen de propositions additionnelles (le cas échéant)
8. Formulation de conclusions et de projets de Résolutions et de Recommandations, concernant les propositions pertinente
9. Divers

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Rapport de la Commission 2 - Considérations relatives aux investissements, stratégies de financement et coopération internationale

1. Le projet d'ordre du jour (Document DT-9 ci-joint) a été adopté et le titre de la Commission a été modifié comme suit: "Considérations relatives aux investissements, stratégies de financement et coopération internationale".

Pour la suite de ses travaux, la Commission a décidé d'ajouter les Documents 7, 14, 18, 20, 21, 26, 46 et 65 (voir l'Annexe Iv) à ses documents de travail ainsi que des documents d'information soumis par le BDT concernant les indicateurs de performance technique, la mobilisation des ressources et le Manuel de l'UIT intitulé "Handbook on Financial Resources for Telecommunications Projects in Developing Countries".

2. Les points relatifs aux investissements et au financement dans le domaine des télécommunications, tels qu'ils ont été examinés à titre préliminaire par la Commission, peuvent être groupés en trois rubriques différentes qui méritent chacune une attention particulière.

2.1 Conditions favorables aux investissements

Un certain nombre de conditions ont été qualifiées de favorables aux investissements, à savoir:

- a) la convertibilité de la monnaie locale;
- b) un environnement réglementaire stable et prévisible;
- c) des garanties réglementaires pour les investissements et le rapatriement des bénéfices;
- d) l'identification et la suppression des obstacles aux investissements.

2.2 Stratégies de financement

Au cours de la discussion, il a été souligné qu'il fallait tenir compte de l'ensemble des sources de financement lorsqu'on établit le montage financier d'un projet. L'opportunité d'une stratégie de financement à long terme a également été évoquée, tout comme le rôle fondamental de l'autofinancement. Parmi les sources de financement, il convient de citer:

- a) les recettes accrues par suite d'une amélioration de l'efficacité du réseau existant et d'une restructuration des tarifs;
- b) le réinvestissement plus important des recettes;
- c) les sources locales d'investissement;
- d) les prêts;
- e) les capitaux propres;
- f) les coentreprises;
- g) les stratégies novatrices;
- h) les investissements privés directs.

2.3 Besoins d'information pour les investissements consacrés aux télécommunications

Il apparaît nettement que les emprunteurs tout comme les bailleurs de fonds potentiels recherchent des informations précises susceptibles de répondre à leurs besoins. Les pays d'Europe orientale et centrale demandent, quant à eux, des informations sur les points suivants: différentes sources de fonds disponibles, résultats à fournir pour demander ou pour négocier un prêt et exemples de scénarios de développement des télécommunications. Un autre point mériterait aussi d'être ajouté, à savoir la manière de réunir des capitaux propres.

S'agissant des bailleurs de fonds, on a mentionné l'absence de statistiques portant sur les années précédentes, et ce non seulement dans le domaine des télécommunications. Il a été suggéré en outre qu'il serait souhaitable de mettre au point des mesures de la productivité car elles servent

aussi d'instruments de gestion financière. Enfin, il a été question de la préparation d'analyses sectorielles sur les télécommunications dans tel ou tel pays.

L'idée d'une banque d'information a été accueillie favorablement mais la pertinence des informations rassemblées reste à déterminer.

3. Tables rondes sur les considérations relatives aux investissements, les stratégies de financement et la coopération internationale

A titre de mesure concrète permettant de combler l'écart en matière d'information, la Commission a émis l'idée d'organiser des tables rondes réunissant les emprunteurs et les bailleurs de fonds potentiels, où les pays Membres et d'autres partenaires du développement échangeraient leurs points de vue et feraient part de leurs besoins. Au cours de ces réunions, organisées sous les auspices du BDT avec la coopération d'institutions de développement et de financement, on examinerait les questions précitées ainsi que des projets précis.

4. Dans ses délibérations sur la suite à donner à ce projet, la Commission s'est inspirée de la Proposition N° 5 du Groupe spécial de la Conférence EU-RDC (DT-5*)

Au cours de la discussion, un certain nombre de points importants ont été soulevés en ce qui concerne la portée et le but de ce projet ainsi que les méthodes à employer pour le concrétiser.

Il a été signalé que les besoins des pays d'Europe centrale et orientale devraient orienter l'échange d'informations prévu afin que les services consultatifs et l'assistance puissent être fournis là où c'est nécessaire et au moment voulu.

Il a été convenu que les travaux futurs dans ce domaine devraient non plus être axés sur la production d'études et la formulation de directives, mais sur la mise au point d'une approche plus pragmatique qui tienne compte des différences de situations et de besoins des pays d'Europe centrale et orientale.

Il a été décidé d'inviter également les institutions privées de financement et d'autres participants intéressés à prendre part aux travaux futurs dans ce domaine.

Les participants se sont montrés prudents en rappelant que pour parvenir à une compréhension mutuelle des problèmes et des possibilités, il fallait faire preuve de patience et d'une volonté sans faille.

5. Conclusion

La Commission a décidé de soumettre à l'assemblée un projet de Résolution demandant la création d'un Groupe de travail sur les considérations relatives aux investissements, stratégies de financement et coopération internationale.

La proposition du Groupe d'action ainsi que la proposition révisée ont été regroupées en un seul document figurant en Annexe à la Résolution.

* La version révisée du Document DT-5 est jointe en annexe à la Résolution EU-RDC-91/No.2

**Commission 2 - Considérations relatives aux investissements,
stratégies de financement, etc.**

Ordre du jour provisoire

1. Election du Président et du Rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la situation actuelle et options de stratégies de financement (investissement nécessaire, sources de financement, stratégies et plans, etc. Identification des principaux problèmes de financement concernant en particulier les pays d'Europe centrale et orientale:
 - analogies et différences à l'intérieur des sous-régions et entre les sous-régions;
 - utilité et fiabilité des renseignements existants (renseignements disponibles et renseignements souhaitables);
 - leçons à tirer des autres régions;
 - que faut-il pour créer un climat favorable aux investissements?
(formulation de projet(s) de Résolution(s) ou de Recommandation(s) concernant les changements souhaitables dans chacun des pays).
4. Nécessité d'instaurer une coopération et une coordination internationales en vue d'élaborer des stratégies de financement et de mobiliser les fonds nécessaires au développement des télécommunications et moyens d'instaurer cette coopération et cette coordination:
 - à l'échelon mondial;
 - entre les différentes sous-régions (examen des activités pertinentes d'EUROTELDEV);
 - entre pays à l'intérieur des sous-régions.
5. Examen (amendements et modifications, le cas échéant) des propositions pertinentes du Groupe spécial EU-RDC (Documents N° DT-2, DT-5 et autres, selon que la Commission le juge approprié):
 - mécanisme de coopération;
 - mandat (objectifs et activités);
 - besoins de renseignements pour le contrôle et le suivi;
 - rôle de l'UIT, des banques de développement et des autres organisations internationales ou régionales;
 - rôle du secteur privé et des organisations d'usagers;
 - ressources nécessaires et financement des activités.
6. Présentation et examen de propositions additionnelles (le cas échéant)
7. Formulation de conclusions et de projets de Résolutions et de Recommandations, concernant les propositions pertinentes
8. Divers

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Rapport de la commission 3 - harmonisation des réseaux et des nouveaux services

Les travaux ont été effectués conformément à l'ordre du jour mentionné dans le Document DT 10/Rév. 1 ci-joint. L'ordre du jour a été adopté moyennant une légère modification du titre consistant à introduire le terme de "télécommunication" après "Nouveaux services" pour préciser de quels nouveaux services il s'agit.

La Commission a commencé ses travaux en rappelant la Résolution N° 16 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989) et les propositions du Groupe spécial EU-RDC devant être examinées en commissions, (Documents DT-1 à dt-7). La Commission a:

- i) seul le DT 4 (ci-joint) concernant la proposition de "Projet de développement portant sur la mise en oeuvre de nouveaux services de télécommunication à vocation commerciale (DPNS) en Europe centrale et orientale (ECE)" présente de l'intérêt pour ses travaux.
- ii) toutefois, il convient que les propositions ou les documents pertinents de la Conférence proprement dite soient pris en compte au cours des débats de la Commission 3.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission 3 a reconnu ce qui suit:

1. Dans les pays d'Europe centrale et orientale les télécommunications doivent se développer rapidement pour permettre aux clients de ces pays d'utiliser de "nouveaux services de télécommunication" compatibles avec ceux offerts dans le reste de l'Europe et dans d'autres régions développées du monde, en particulier dans le secteur des affaires.
2. Un nombre considérable de projets de télécommunication bilatéraux et/ou multilatéraux tels que TET, TEL, NSD sont déjà mis en oeuvre dans la région de l'Europe centrale et orientale. D'autres projets du même type font l'objet d'une étude de faisabilité déjà bien avancée ou d'un examen susceptible de conduire à un accord. Ces projets doivent être coordonnés pour pouvoir être compatibles.
3. Il est nécessaire que les pays de l'ECE conjuguent leurs efforts pour parvenir à faire des économies d'échelle et pour éviter de financer des adaptations coûteuses lors de l'installation des nouvelles infrastructures destinées à offrir de nouveaux services à leurs utilisateurs.
4. Les pays de l'ECE doivent adhérer rapidement à d'autres mémorandums d'accord paneuropéens tels que ceux des systèmes suivants: GSM, RNIS, ERMES, METRAN, etc., pour améliorer leur infrastructure et offrir à leurs utilisateurs les mêmes services que ceux qui sont proposés dans l'autre partie de l'Europe.
5. Lors des discussions, les membres de la Commission 3 ont aussi examiné les points suivants:
 - a) la question la plus importante pour l'harmonisation des réseaux et des nouveaux services est celle des normes. Le simple fait de posséder des systèmes de communication techniques ne garantit pas qu'il soit possible de communiquer avec d'autres pays. Sans normes compatibles, les pays ne peuvent communiquer. En conséquence, il est extrêmement important pour chaque pays de cette région d'assurer la compatibilité et l'harmonisation des normes techniques au niveau international. De plus, la façon dont un pays détermine ses normes nationales ne devrait pas empêcher d'assurer la compatibilité au niveau international, ni empêcher un pays d'introduire une gamme de produits élaborés par les fabricants de différents pays. L'UIT devrait assumer une responsabilité accrue en matière de coordination,

d'échange d'informations et de conseils relatifs aux normes pour éviter que des normes incompatibles fassent obstacle aux échanges commerciaux. De plus, pour déterminer le choix, il faudrait tenir compte d'éléments clés comme le rapport coût-efficacité des communications les besoins d'un usager donné et pas simplement de participer aux travaux des organisations régionales.

- b) Le projet de développement portant sur la mise en oeuvre de nouveaux services de télécommunication à vocation commerciale (DPNS) devrait avoir pour objectif d'assurer la coordination et l'harmonisation des nouveaux services dans la région concernée. Dans le cadre de ce projet, il s'agirait de préparer des propositions et des recommandations concrètes relatives à l'harmonisation des nouveaux services à l'intérieur des pays de l'Europe centrale et orientale et entre ces pays, conformément aux normes pertinentes approuvées à l'échelon international et compte tenu de la demande du marché telle qu'elle serait évaluée dans la perspective des besoins urgents et des besoins à long terme.
- c) Le DPNS ne doit pas négliger les systèmes mobiles par satellite internationaux, tels que ceux d'Inmarsat qui offrent des services de communication aux utilisateurs de services mobiles, aux hommes d'affaires internationaux et aux habitants des zones rurales et éloignées.

La Commission 3 a examiné en détail le texte proposé dans le DT 4 (ci-joint). En ce qui concerne le mandat (point 2), il a été décidé de supprimer le point 2.1 et de ne maintenir que le point 2.2.

La Commission 3 a aussi examiné le point 5 du DT 4 qui traite des ressources nécessaires. Il a été difficile à ce stade d'évaluer le coût des activités du projet. La somme évaluée à 1 million de dollars des Etats-Unis d'Amérique a été approuvée. Toutefois, la Commission a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'inclure une évaluation du coût du projet dans les Recommandations qui pourraient limiter la portée des travaux du DPNS. Il convient de fixer les modalités du projet, d'arrêter le mécanisme de coopération, de définir le rôle de l'UIT et des autres organisations et partenaires internationaux et régionaux et de spécifier les ressources nécessaires pour la promotion du DPNS par les pays de l'ECE.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission 3 a conclu qu'il est dans l'intérêt des pays de l'ECE de conjuguer leurs efforts pour harmoniser l'introduction des nouveaux services de télécommunication dans la région, en particulier dans le secteur des affaires; elle a donc accueilli favorablement la décision visant à ce que les pays de l'ECE créent un DPNS permettant de conjuguer leurs efforts dans la région pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. A partir de cette conclusion, la Commission 3 a élaboré une Recommandation* selon laquelle l'UIT/BDT et d'autres contributeurs éventuels sont invités à soutenir les efforts faits par les pays de l'ECE pour introduire de nouveaux services.

* Cette Recommandation, qui est devenue une Résolution, a été adoptée par la Plénière le dernier jour (voir la Résolution EU-RDC-91/No.3).

Commission 3 - Harmonisation des réseaux et des nouveaux services

Ordre du jour provisoire

1. Election du Président et du Rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la situation actuelle et des problèmes causés par le manque d'harmonisation et de normalisation, (concernant en particulier les pays de l'Europe centrale et orientale, en période de transition):
 - analogies et différences à l'intérieur des sous-régions et entre les sous-régions;
 - utilité et fiabilité des renseignements existants (renseignements disponibles et renseignements souhaitables);
 - participation aux travaux des organisations internationales et régionales de normalisation;
 - leçons à tirer des autres régions;
 - que faut-il faire pour mieux harmoniser et coordonner le développement des réseaux et des services au niveau de chaque pays?

(formulation de projet de Résolution concernant les fonctions de coordination et de réglementation à l'intérieur des pays?)

4. Nécessité d'instaurer une coopération et une coordination internationales en vue d'harmoniser le développement des réseaux et des nouveaux services et moyens d'instaurer cette coopération et cette coordination:
 - à l'échelon mondial;
 - entre les différentes sous-régions (Europe de l'Est, du Sud et de l'Ouest);
 - entre pays à l'intérieur des sous-régions (examen des activités pertinentes du projet EUROTTELDEV);
 - à l'échelon bilatéral, entre pays très industrialisés et pays moins développés.
5. Examen (amendements et modifications, le cas échéant) des propositions pertinentes du Groupe spécial EU-RDC portant sur la coopération (Document N^{os} DT-4 et autres, selon que la Commission le juge approprié):
 - mécanisme de coopération;
 - mandat (objectifs et activités);
 - besoins de renseignements pour le contrôle et le suivi;
 - rôle de l'UIT, des autres organisations internationales ou régionales;
 - rôle des fournisseurs et des usagers;
 - ressources nécessaires et financement des activités.
6. Présentation et examen d'autres propositions pertinentes (le cas échéant)
7. Formulation de conclusions ainsi que de projets de Résolutions et de Recommandations, concernant les propositions pertinentes
8. Divers

Proposition N° 4 du Groupe spécial

**Projet de développement relatif à la mise en oeuvre des nouveaux services
à vocation commerciale (DPNS) en Europe centrale et orientale**

1. Justification des besoins

1.1 Dans l'économie, le secteur des services prend une place toujours plus grande et, à la fin du siècle, seul un tiers à peu près de la main-d'oeuvre se consacrera à la production, la partie restante étant employée dans le secteur des services. Pour les seuls pays de la Communauté européenne, 60% environ des postes de travail dépendront directement des télécommunications et des systèmes informatiques.

1.2 Les services de télécommunication commencent à faire partie intégrante de la vie quotidienne et deviennent une condition fondamentale du développement socio-économique.

Ainsi:

- ils contribuent à améliorer la sécurité de la vie;
- ils contribuent à améliorer la qualité de la vie et le confort de l'existence;
- ils sont essentiels pour toutes sortes de transactions d'affaires.

1.3 Il est donc indispensable d'accroître les recettes procurées par le trafic d'affaire, 90% du montant total des recettes perçues actuellement provenant de moins de 20% de l'ensemble de ce trafic.

1.4 Plusieurs réseaux de télécommunication paneuropéens, tels que le réseau METRAN, qui constitueront la base du RNIS, du GSM, du TFTS, etc., seront créés dans les pays d'Europe occidentale. La fourniture de nouveaux services à l'aide de ces réseaux est surtout une question de normalisation et n'exigera pas d'investissements supplémentaires considérables.

1.5 Techniquement parlant, les pays d'Europe centrale et orientale sont insuffisamment développés. L'infrastructure des télécommunications est vétuste et insuffisante, mais cela même peut constituer un avantage, car l'introduction de nouvelles techniques et la mise en oeuvre de nouvelles solutions s'en trouveront facilitées. Ainsi, ces pays pourront éviter l'adoption de solutions relativement anciennes, lesquelles ont encore cours dans la partie occidentale de l'Europe.

Pour l'introduction des nouvelles techniques, les pays concernés devraient:

- mettre au point le système juridique nécessaire à une économie de marché;
- modifier la structure du secteur des télécommunications et introduire de nouvelles méthodes de gestion;
- créer des ressources nationales et/ou obtenir des ressources en capitaux étrangers pour de nouveaux investissements.

1.6 Les pays de la Communauté européenne ont pris de nombreuses initiatives en vue de coordonner leurs efforts pour le développement de l'infrastructure des télécommunications et l'introduction de nouveaux services. Des activités similaires devraient être entreprises dans notre partie de l'Europe, d'une manière harmonieuse et coordonnée, afin d'éviter les initiatives faisant double emploi et d'utiliser de manière optimale les ressources financières, matérielles et humaines, pour satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs.

1.7 Les pays d'Europe occidentale ont développé leurs réseaux et services modernes pendant 20 ans ou plus. Actuellement, presque chaque pays a adopté ses propres solutions (options techniques). C'est la raison pour laquelle la gamme des nouveaux services (compris dans la liste des services RNIS) est relativement limitée par rapport à la rapidité de leur mise en oeuvre dans les réseaux nationaux. Pour éviter de reproduire cette situation dans les plans de développement des réseaux de télécommunication d'Europe centrale et orientale, les activités d'harmonisation et de coordination devraient commencer dès maintenant, car un certain nombre de propositions et de projets ont déjà été lancés par:

- des organisations internationales;
- des administrations des PTT et des exploitants de services publics;
- des entreprises industrielles et/ou le secteur privé.

1.8 Cette harmonisation de la mise en oeuvre des nouveaux services est nécessaire:

- pour ne pas prendre de retard par rapport à l'Europe occidentale;
- pour éviter certaines erreurs lors de l'introduction des nouveaux services (afin d'obtenir un nombre d'interfaces optimal par rapport à la fourniture de services).

1.9 Grâce à ces initiatives, il devrait être possible de réduire les coûts globaux d'introduction des nouveaux services et d'augmenter le volume du trafic international résultant.

1.10 En résumé, c'est maintenant qu'il faut entreprendre des activités d'harmonisation et de coordination, alors que des initiatives ont été mises en route par des organisations européennes et internationales, par des administrations des PTT et par le secteur privé.

En conséquence le Groupe spécial de la Conférence régionale européenne de développement propose que soit mis en route un projet de développement relatif à la mise en oeuvre des nouveaux services à vocation commerciale (DPNS) en Europe centrale et en Europe orientale, dans le cadre du Conseil des télécommunications pour l'Europe centrale et l'Europe orientale (voir la proposition N° 1, document N° 47) et sous les auspices de l'UIT.

Ce projet devrait être considéré comme une activité complémentaire et non supplémentaire, qui serait menée, en coopération étroite avec les institutions internationales et européennes de normalisation et avec le DG XIII de la Commission européenne.

2. Objectifs et activités proposés

2.1 Le DPNS devrait répondre aux besoins urgents de mise en oeuvre des nouveaux services à vocation commerciale

2.2 Le DPNS devrait servir de centre pour la coordination et l'harmonisation du développement des nouveaux services dans la région concernée. En tant que tel, il devrait établir des propositions et des recommandations concrètes concernant l'harmonisation des nouveaux services à l'intérieur des pays d'Europe centrale et orientale et entre ceux-ci, compte tenu des besoins recensés.

Les activités devraient s'articuler autour de deux grands axes:

- 1) mise en oeuvre des nouveaux services en utilisant l'infrastructure existante des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale;

- 2) préparation de la mise en oeuvre des nouveaux services avec la nouvelle infrastructure moderne qu'il est prévu d'utiliser.

Pour atteindre cet objectif, certaines activités pourraient être envisagées au stade actuel:

- une réunion initiale chargée de définir plus précisément la portée des travaux, d'élaborer le plan des activités, et d'évaluer les ressources nécessaires à l'exécution du DPNS;
- des réunions périodiques des membres du DPNS afin d'examiner les options techniques et les normes, d'échanger des informations et de partager les résultats, d'établir des plans pour l'introduction de nouveaux services, et d'élaborer, selon le cas, des recommandations conjointes concernant la mise en oeuvre des nouveaux services, des normes, etc.

2.3 Moyens à envisager pour lancer certains projets pilotes.

3. Indicateurs de succès (à identifier)

4. Participants

Le DPNS devrait être composé de représentants des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, du secteur privé, des investisseurs, des exploitants et des prestataires de services, des usagers potentiels et des constructeurs.

5. Ressources nécessaires

Au stade actuel, il est très difficile de donner une évaluation, même approximative, du coût des activités susmentionnées. Toutefois, il est prévu que les dépenses se chiffreront à environ 1 million de dollars EU.

6. Sources de financement possibles

En ce qui concerne les sources de financement des projets énumérés au paragraphe 2, on admet que les sources de financement suivantes pourraient être prises en compte:

- les ressources propres des administrations des PTT et des exploitants de services publics, qui, actuellement, ne sont disponibles qu'à un degré assez limité;
- la Banque mondiale;
- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement;
- le PNUD, par exemple, pour financer la poursuite d'activités commencées dans le cadre du projet EUROTELDEV;
- des crédits garantis par des gouvernements européens et d'outre-mer;
- les capitaux privés.

Principales initiatives

Parmi les initiatives et les projets concernant le développement des réseaux de télécommunication en Europe, on peut considérer comme les plus importants ceux qui sont décrits ci-après.

2.1.1 METRAN (Réseau de transmission européen géré)

Ce réseau paneuropéen, dont la création a été proposée par la CEPT dans le projet de Mémoire d'accord pertinent, devrait être considéré comme un projet-cadre, avec lequel toutes les autres initiatives seraient harmonisées. Ce réseau, qui offrira diverses possibilités techniques: systèmes de transmissions numériques à fibres optiques de grande capacité, nouvelle hiérarchie HNS, et commutation numérique avec sous-répartition faisant fonction de passerelles internationales dans chaque pays d'Europe, pourra jouer le rôle de couche physique de transport pour tous ou presque tous les systèmes et services de télécommunication en Europe.

2.1.2 Le réseau de télécommunication de base proposé dans le projet EUROTELDEV (TET). Ce réseau englobera tous les pays d'Europe centrale et orientale; tous les détails sont donnés dans le Mémoire d'accord (Athènes, juillet 1991) et ses annexes. Il conviendrait d'harmoniser ce réseau avec le réseau METRAN. Certains détails importants de ce projet devront être clarifiés, tels que la participation de la Turquie et la manière de financer les coûts de l'étude de faisabilité et de mise en oeuvre de ce réseau.

2.1.3 TEL, réseau à liaisons en fibres optiques reliant Frankfurt am Main via Dresden-Loebau-Goerlitz/Zgorzelec-Wroclaw-Lodz avec Varsovie et de Loebau via Prague avec Budapest.

Le Mémoire d'accord relatif à la construction de cette liaison a été signé, et les travaux de construction ont déjà commencé.

2.1.4 NSL, liaison nord/sud en fibres optiques, reliant les pays nordiques, via Copenhague, Bornholm, Koszalin, Gdansk, Varsovie, avec Ostrava, et qu'il est prévu d'étendre vers le sud de l'Europe. Le Mémoire d'accord relatif à la construction de cette liaison a déjà été signé et les travaux de construction ont commencé.

2.1.5 CEFOS (Système en fibres optiques pour l'Europe centrale)
L'initiative concernant l'établissement de ce réseau sous les auspices d'un consortium international a été lancée par US WEST International, qui a invité les Administrations des PTT de Bulgarie, de la République fédérale tchèque et slovaque, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Turquie et de la Yougoslavie à participer à l'élaboration d'une étude de faisabilité concernant ce réseau. Les travaux préparatoires pour l'étude de faisabilité ont déjà commencé.

Toutes ces initiatives devraient être soigneusement coordonnées et harmonisées.

2.2 Initiatives supplémentaires

En plus des grandes initiatives susmentionnées, l'harmonisation devrait porter également sur d'autres projets, notamment les suivants:

2.2.1 Des projets de télécommunications régionales et sous-régionales par satellite de grande capacité:

- EUTELSAT,

- NORSAT,
- ITALSAT, etc.

2.2.2 Le système IBS (International Business Satellite) proposé par EUTELSAT et INTELSAT.

2.2.3 Les systèmes internationaux de microstations (similaires à celui qui fonctionne actuellement sur la base d'un accord entre neuf pays d'Europe occidentale avec France Télécom et dispose d'une station centrale à Meudon, près de Paris).

Note - L'harmonisation des projets relatifs aux systèmes de télécommunication de Terre avec les systèmes de télécommunication régionaux et sous-régionaux par satellite est nécessaire à deux points de vue: 1) technique - nécessité d'adopter un système commun de transmissions numériques (fondé sur la HNS, par exemple); 2) trafic - il conviendra de ventiler les estimations du trafic entre les systèmes de Terre et les systèmes à satellites pour que la capacité de ces deux systèmes puisse être déterminée correctement.

2.2.4 Le TFTS (Système téléphonique de Terre en vol), offrant la possibilité d'établir, à l'aide de stations radioélectriques de Terre fonctionnant en ondes décimétriques, des communications téléphoniques pour les passagers d'aéronefs commerciaux et privés survolant l'Europe. Il s'agit d'une initiative de la CEPT et les travaux préparatoires visent à établir les normes techniques correspondantes; l'étude de faisabilité est en cours.

2.2.5 Le GSM, système radioélectrique mobile cellulaire paneuropéen, actuellement mis en service dans plusieurs pays d'Europe occidentale, et qui attend la libéralisation de la bande de fréquences appropriée dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que l'allègement des restrictions imposées par le COCOM concernant la possibilité de mise en oeuvre d'un système de ce type, fondé sur le codage numérique de la parole, dans notre région d'Europe.

2.3 Nouveaux services

La liste des nouveaux services à prendre en compte dans les projets de développement des réseaux de télécommunication des pays d'Europe centrale et orientale ne diffère pas de la liste figurant dans le Mémoire d'accord sur la mise en oeuvre des services RNIS européens d'ici à 1992 (Londres, avril 1989), laquelle est valable pour tous les pays de la CEPT et constitue l'Annexe 1 du Mémoire d'accord sur EUROTELDEV (Athènes, juillet 1991) et concerne les pays d'Europe centrale et orientale signataires de ce mémorandum d'accord. Cette liste est donnée ci-après avec des observations tirées du document susmentionné.

Les services et services supplémentaires suivants ont été reconnus comme commercialement valables pour le RNIS et seront donc établis selon des normes unifiées. Ceux qui sont suivis d'un astérisque (*) seront offerts dans le RNIS en tant que services minimaux:

Services supports

- Service support de téléphonie, mode circuit
- Service support sans restriction à 64 kbit/s, mode circuit (*)
- Service support audiofréquence à 3,1 kHz, mode circuit (*)
- Service support sans restriction à 2 x 64 kbit/s, mode circuit
- Service support, mode paquet
 - x 31 cas A (canal B)
 - x 31 cas B (canal D)
 - x 31 cas B (canal B)

Services supplémentaires

Services d'avis de taxation (ADC)

ADC, information de taxation au moment de l'établissement de la communication
ADC, information de taxation pendant la communication
ADC, information de taxation à la fin de la communication

Services d'identification de numéro

Présentation d'identification de la ligne appelante (PILA) (*)
Restriction d'identification de la ligne appelante (RILA) (*)
Présentation d'identification de la ligne connectée (PILC)
Restriction d'identification de la ligne connectée (RILC)
Groupe fermé d'utilisateur (GFU)
Appel en instance (AEI)
Aboutissement d'appels à des abonnés occupés (AAO)

Services de conférence

Communication de conférence, services supplémentaires (CONF)
Conférence avec rendez-vous (CRV)
Sélection directe avec un poste supplémentaire (SDPS)

Services de renvoi d'appel

Réacheminement des appels sans condition (RASC)
Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé (RANO)
Réacheminement d'appel en cas de non-réponse (RANR)
Déviation d'appel
Service de libre appel
Identification des appels malveillants (IAM)
Numéro d'abonné multiple (NAM) (*)
Sous-adressage
Transportabilité des terminaux (PT) (*)
Service comportant un troisième correspondant (STC)
Signalisation d'utilisateur à utilisateur (SUU)

Téléservices

Le RNIS comportera un mode de fonctionnement support pour les services supports susmentionnés et, de plus, un certain nombre de téléservices:

Téléphonie (largeur de bande de 3,1 kHz);
Télétext;

Téléfax (groupe 4),
Téléphonie (largeur de bande de 7 kHz)
Téléconférence audiographique
Vidéotex (mode alpha-géométrique)
Vidéotex (mode photographique)
Téléaction
Visiophonie
Service de communication informatisé

Cette liste est provisoire et sujette à des modifications, en fonction des travaux en cours au sein des Groupes de travail compétents et des équipes de projet de la CEPT et de l'ETSI.

**Rapport de la Commission 4 - gestion et développement
des ressources humaines (GRH/DRH)**

ACTIVITÉS:

La Commission s'est réunie durant trois après-midi et a examiné les Propositions No.3 et No.7 du Groupe spécial EU-RDC (Documents DT-3 et DT-7) respectivement, ci-joints, ainsi que d'autres questions concernant ce sujet, conformément à l'ordre du jour joint en annexe (Document DT-11).

RÉSULTATS:

La Commission est fermement convaincue et sait par expérience que les activités GRD/DRH contribuent de façon déterminante à la mise en place d'une infrastructure des télécommunications dans la région.

Etant donné les analogies et les différences que présentent les pays de la région, y compris dans le domaine de la GRD et du DRH, la Commission a élaboré trois projets de Résolutions. Le libellé de ces Résolutions a été examiné avec soin afin de pouvoir dégager un consensus.

Ces projets sont les suivants:

- PROJET DE RÉOLUTION N° 4: gestion et développement des ressources humaines.

Cette Résolution vise à mettre sur pied un projet pilote destiné:

- à recenser les besoins urgents et évolutifs en matière de formation;
- à faire le meilleur usage possible des ressources locales ou régionales disponibles;
- à diffuser des informations sur les besoins qui auront été définis en vue d'attirer des offres;
- et à créer un système d'information en matière de gestion des ressources humaines pour permettre l'évaluation permanente des besoins de formation.

Dans les six premiers mois qui suivront le début du projet, il faudra préciser les besoins urgents en matière de formation qui relèvent des politiques de GRD/DRH, de la gestion financière et de la stratégie commerciale. Les objectifs fixés dans le cadre de ce projet devront être atteints dans un délai d'un an et demi.

- PROJET DE RÉOLUTION N° 5: projet d'aménagement des structures en vue de l'amélioration de la gestion et de l'introduction de changements.

Cette Résolution vise à élaborer un projet en vue de mettre au point un modèle détaillé couvrant les aspects suivants: réorientation des administrations et des exploitations privées vers une économie de marché; amélioration du fonctionnement des structures de gestion; introduction des changements nécessaires grâce à l'emploi de techniques modernes d'aménagement des structures; définition de stratégies de gestion cohérentes et introduction d'instruments de gestion efficaces.

- PROJET DE RÉOLUTION N° 6: formation en vue de répondre aux besoins de formation urgents.

La Commission:

reconnaissant que de nombreuses organisations ont déjà constaté l'existence de besoins de formation urgents et que des établissements de formation proposent des cours directement applicables ou aisément adaptables aux domaines dans lesquels des besoins ont été recensés

et reconnaissant également que l'UIT a de l'expérience en matière de coordination de la formation professionnelle et d'organisation de voyages d'étude,

recommande à toutes les organisations qui ont des cours appropriés, à toutes les administrations européennes qui ont défini leurs besoins de formation et qui ont l'intention de former leur personnel, ainsi qu'à l'UIT de coopérer activement à la mise en oeuvre de cours et de séminaires répondant aux besoins identifiés.

Commission 4 - Questions relatives à la gestion, en particulier la gestion des ressources humaines (GRH) et le développement des ressources humaines (DRH)

Ordre du jour provisoire

1. Election du Président et du Rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la situation actuelle et problèmes rencontrés dans la gestion et dans le domaine GRH/DRH (notamment la formation professionnelle) concernant en particulier les pays d'Europe centrale et orientale pendant la période de transition:
 - analogies et différences à l'intérieur des sous-régions et entre les sous-régions;
 - utilité et fiabilité des renseignements existants (renseignements disponibles et renseignements souhaitables, conclusions de l'enquête sur les besoins de main-d'oeuvre et de formation professionnelle effectuée dans le cadre du projet EUROTDELDEV);
 - leçons à tirer des autres régions.
4. Nécessité d'instaurer une coopération et une coordination internationales dans le domaine GRH/DRH et moyens d'instaurer cette coopération et cette coordination.
Activités courantes et activités prévues dans ce domaine:
 - à l'échelon mondial;
 - entre les différentes sous-régions (Europe de l'Est, du Sud et de l'Ouest);
 - entre pays au sein des sous-régions (Examen des activités pertinentes du projet EUROTDELDEV).
5. Examen (amendements et modifications, le cas échéant) des propositions pertinentes du Groupe spécial EU-RDC (Documents Nos DT-3, DT-7, DT-2 et autres, selon que la Commission le juge approprié):
 - mécanisme de coopération;
 - mandat (objectifs et activités);
 - besoins de renseignements pour le contrôle et le suivi;
 - rôle de l'UIT, des banques de développement et des autres partenaires du développement aux niveaux international, régional ou bilatéral;
 - rôle du secteur privé;
 - ressources nécessaires et financement des activités.
6. Présentation et examen de propositions additionnelles (le cas échéant)
7. Formulation de conclusions ainsi que de projets de Résolutions et de Recommandations, concernant les propositions pertinentes
8. Divers

Proposition N° 3 du Groupe spécial de l'EU-RDC

Groupe de travail ("Réseau") de la gestion des ressources humaines (GRH) et du développement des ressources humaines (DRH) et projet pilote visant à identifier les besoins communs

1. Introduction

La nécessité et les avantages de la coopération en matière de GRH/DRH entre les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale (pays C & O), mais également entre ceux-ci, les pays européens et le reste du monde, sont mentionnés dans les Documents 27 et 28. Plusieurs besoins de formation urgents communs ont déjà été identifiés par la voie de l'enquête sur les besoins en matière de main-d'oeuvre et de formation, actuellement en cours dans le cadre du projet EUROTDELDEV.

Le mandat du Groupe de travail proposé porte expressément sur les **besoins de formation communs à deux pays ou plus**.

En résumé, la prise en considération des besoins communs à l'échelon régional (et non pas dans le cadre d'arrangements bilatéraux) a notamment pour avantages:

- de permettre de réduire le **coût d'élaboration** des programmes et du matériel d'enseignement pour les séminaires et les cours, en raison du partage de ce coût entre un plus grand nombre d'utilisateurs;
- de permettre un gain de **temps** au stade de la conception en mettant en commun les ressources et en évitant la répétition de travaux.

Les rapports du temps d'élaboration des cours au temps de diffusion des cours vont de 10 sur 1 à 200 sur 1, c'est-à-dire qu'un cours de formation de haute qualité d'une **semaine** peut exiger de 10 semaines-homme à 50 mois-homme au stade de l'élaboration (y compris, le cas échéant, les études de tâches et l'analyse et la validation des besoins). Beaucoup de temps et d'argent peuvent ainsi être épargnés moyennant l'élaboration d'un **cours** de haute qualité qui, avec de petites adaptations (et après traduction, si nécessaire) puisse être utilisé dans 10 pays, par exemple, plutôt que de concevoir 10 cours différents;

- de permettre de faire des économies en optimisant l'utilisation des installations existantes ou des cours déjà élaborés en regroupant les fonctionnaires de différents pays dans un ou plusieurs séminaires/cours régionaux (dans des centres professionnels équipés des installations requises, si besoin est.

On pourrait ainsi sembler-t-il réaliser des économies importantes dans le cas où chaque pays n'a besoin de faire suivre une formation qu'à quelques personnes en même temps, ce qui grève considérablement le coût de participation par personne aux cours et aux séminaires à moins que ceux-ci ne soient organisés à l'échelon régional, ou encore dans le cas où des équipements de formation onéreux, simulateurs ou autres, sont nécessaires (et où la duplication des équipements se révélerait onéreuse);

- de permettre de réduire les coûts par l'acquisition conjointe du matériel et/ou des installations de formation existants (coût moins élevé par participant pour des commandes portant sur de plus grandes quantités);
- de permettre de réduire les frais d'inscription pour bénéficier des "possibilités de formation" (séminaires et cours déjà élaborés offerts par différents instituts).

En outre, dans ce cas, les "fournisseurs" des possibilités de formation seront à même d'optimiser l'utilisation de leurs ressources et par conséquent d'offrir des remises pour grosses quantités;

- autres avantages de la coopération sous-régionale dans le domaine de la formation professionnelle: l'**harmonisation des normes et des qualifications de formation professionnelle** et la possibilité de partager les coûts de conception et d'introduction des systèmes d'information de gestion des ressources humaines (SIG-RH). Cela permettra aussi aux organisations participantes d'alimenter et d'utiliser les ressources du système international d'échange (SIE) de l'UIT.

En conclusion, une meilleure coordination de l'assistance dans ce domaine à l'échelon sous-régional, en vue de satisfaire les besoins communs en matière de formation, permettrait d'économiser des sommes très importantes. Toutefois, pour déterminer les besoins communs en matière de formation, il convient d'introduire des indicateurs communs qui utilisent les SIG-RH et qui permettent une planification stratégique de la main-d'oeuvre et l'établissement de prévisions à moyen terme et à long terme concernant les besoins de formation. Si les administrations ont bien sûr de toute façon besoin de recueillir tous renseignements utiles dans ce domaine, l'occasion leur est désormais offerte d'introduire des systèmes novateurs à cet effet, systèmes à la mise au point desquels l'UIT travaille actuellement et qui sont déjà en partie introduits dans quelques-uns des pays concernés.

Si les besoins spécifiques de chaque pays sont eux aussi énormes, ils pourraient néanmoins être traités à l'échelon bilatéral ou dans le cadre des achats d'équipement.

Le "Réseau" actuel DRH d'EUROTELDEV (voir Document 27) pourrait former le noyau du Groupe de travail proposé (appelé ci-après GT-DRH), qui peut également s'étendre aux représentants d'autres pays et partenaires en matière de développement, ce qui éviterait de créer un nouveau mécanisme de coopération dans ce domaine.

2. Mandat proposé

Le mandat (objectifs et activités) du GT-DRH décrit ci-après se fonde sur une proposition élaborée par les participants à la troisième Réunion du "Réseau" DRH d'EUROTELDEV (Malte, 23-26 septembre 1991).

2.1 Objectif global du GT-DRH

Les objectifs globaux de la coopération devraient être l'**optimisation collective de l'utilisation des ressources et des efforts de développement en matière de DRH**, notamment:

- a) par le partage* de l'expérience et des ressources dans le domaine du DRH;
- b) par la coordination et la collaboration en matière de développement des ressources nécessaires, et cela en limitant les acteurs à deux participants au réseau ou davantage, de manière à éviter la dispersion inutile des efforts;
- c) par l'exploitation des ressources offertes par d'autres réseaux, tels que le SIE (interconnexion de réseaux);
- d) par l'organisation de visites d'études, d'échanges d'experts, de séminaires, etc;
- e) par la création de groupes de travail et de groupes spéciaux, afin d'exploiter les ressources disponibles en matière de GRH/DRH pour répondre aux besoins communs.

2.2 Le GT-DRH doit aussi servir de forum pour l'échange d'expériences et d'informations au sujet des modèles et des processus d'évolution/de modification structurelle (privatisation, séparation des postes et des télécommunications, par exemple), en ce qui concerne en particulier les pays d'Europe centrale et orientale en phase de transition, en vue d'évaluer les conséquences en matière de GRH/DRH.

2.3 Le GT-DRH doit étudier les possibilités de la téléformation et promouvoir le développement de l'infrastructure nécessaire à cet effet (voir aussi Document DT-2).

2.4 Le GT-DRH doit faire office de centre de liaison pour la coopération internationale en matière de GRH/DRH entre les pays concernés et rester en liaison avec les autres partenaires en matière de développement.

2.5 Le GT-DRH peut proposer des projets et créer des équipes de projet, selon les besoins, chargées de traiter de questions spécifiques et, en particulier, de pourvoir aux besoins de deux organisations participantes ou plus en matière de formation professionnelle (pour une estimation globale des ressources nécessaires pour ces projets, voir l'annexe).

* Le partage peut inclure l'échange, la mise en commun des ressources nécessaires à l'élaboration et à la diffusion des cours de formation pour répondre aux besoins communs, les achats en commun de cours existants offerts par l'intermédiaire du SIE de l'UIT ou par des "fournisseurs" individuels (organismes de coopération bilatérale, constructeurs, etc).

3. Projet pilote

Pour disposer des moyens de déterminer les besoins en main-d'oeuvre et les besoins de formation professionnelle communs (ou spécifiques à chaque organisation) sur la base de comparaisons d'indicateurs de productivité et de qualité, l'UIT est priée de rechercher des sources de financement et d'apporter son soutien à un projet pilote dont le mandat (conforme aux recommandations du "Réseau" DRH d'EUROTELDEV) est défini ci-après dans ses grandes lignes:

3.1 Objectif

3.1.1 Objectif N° 1

Mettre au point, appliquer et financer, dans les organisation participantes, un système d'information en matière de gestion des ressources humaines (SIG-RH), fondé sur des indicateurs normalisés répondant aux besoins des pays concernés et des autres organisations partenaires en matière de développement et permettant de comparer les chiffres clés pertinents sur le plan international.

Ledit SIG-RH a essentiellement pour but de permettre une évaluation permanente des besoins de formation dans les organisations participantes et, en particulier, d'identifier les besoins communs. Ce SIG, qui devait être fondé initialement sur les indicateurs proposés pour le projet Manplan de l'UIT, pourrait être révisé à la lumière de l'expérience acquise.

Citons, parmi les activités nécessaires pour atteindre cet objectif:

- 1) L'organisation de colloques régionaux sur le système d'information pour la gestion des ressources humaines (SIG-RH) à l'intention des responsables des ressources humaines et du personnel national participant à la mise au point de tels systèmes dans les pays participants en vue de convenir des indicateurs clés, des systèmes de classement et des instruments de collecte de données, sur la base de ce que propose l'UIT. La mise au point de ce SIG doit être coordonnée avec la mise au point d'autres SIG, comme cela est proposé dans le Document DT-2; d'autres partenaires en matière de développement seront également invités à exprimer leurs points de vue à ce sujet, à titre d'information.
- 2) la mise au point de directives et d'instruments supplémentaires pour le SIG (GT-DRH en collaboration avec l'UIT et d'autres partenaires en matière de développement);
- 3) la formation du personnel national à l'utilisation des systèmes de classement, des instruments de collecte de données, etc.

3.1.2 Objectif N° 2

Etablir une base de données, y compris des chiffres clés pertinents à partir du SIG-RH susmentionné, ainsi que les informations sur les besoins en matière de formation et la fourniture de cours pertinents ("possibilités de formation offertes"). L'établissement du SIG-RH et de la base de données doit être coordonné avec la mise au point d'autres SIG et bases de données dans le domaine des télécommunications pour la sous-région proposée dans le mandat du Groupe de travail sur l'échange d'informations (voir Document DT-2).

Pour atteindre cet objectif, on peut notamment:

- 1) réviser, si besoin est, les bases de données et les instruments de collecte de données (UIT);
- 2) terminer les enquêtes déjà commencées (organisations participantes).

Grâce à ces SIG et à la base de données proposée, le GT-DRH sera en mesure de déterminer en permanence les besoins communs en matière de formation dans la région concernée et d'élaborer des projets spécifiques à soumettre à l'attention de l'UIT et d'autres partenaires en matière de développement. En même temps, lesdits SIG répondront aux besoins des organisations participantes en matière de SIG-GRH/DRH.

4. Participants au GT-DRH

Les responsables de la gestion et/ou du développement des ressources humaines dans les organisations de télécommunications participant actuellement au "Réseau" DRH d'EUROTELDEV ainsi que les représentants d'autres organisations et du secteur privé, peuvent être invités à participer aux réunions et aux travaux du GT-DRH.

5. Ressources nécessaires

Les ressources nécessaires pour le projet pilote ont été évaluées à titre préliminaire comme suit:

10 réunions de l'équipe de projet (et des membres du GT-RH)

Indemnité journalière de subsistance
(20 participants x 10 réunions x 3 jours x 200 dollars EU/jour) 120.000 dollars EU

SIG et création d'une base de données

- consultant(s) SIG 4 m-h à 12.000 dollars EU/mois-homme
(y compris les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance)
48.000 dollars EU
- formation des instructeurs (1 cours x 20 étudiants/instructeurs qui formeront ensuite le personnel local)
 - instructeur 0,5 m-h (y compris la préparation) 6.000 dollars EU
 - indemnité journalière de subsistance et frais de voyage des étudiants
(20 étudiants x 14 jours x 200 dollars EU/jour) 56.000 dollars EU
- Equipement d'interconnexion de bases de données 100.000 dollars EU

Total 330.000 dollars EU

Les traitements des instructeurs nationaux et les dépenses entraînées par la répétition de ces cours dans les organisations ne sont pas pris en considération dans cette estimation.

6. Sources possibles de financement

Pays participants, contributions en nature, PNUD, Banque mondiale, CEE, AELE, organismes de coopération bilatérale, etc.

Estimation indicative des dépenses engagées au titre des projets pour l'élaboration et la diffusion conjointes de cours de formation

Le coût de la formation est souvent insuffisamment pris en compte dans l'évaluation des investissements. Dans une situation comme celle que vivent aujourd'hui les pays d'Europe centrale et orientale, caractérisée par la rapidité de l'évolution structurelle et l'introduction de nouvelles techniques, les études menées par l'UIT donnent à penser que les dépenses de formation pourraient être de l'ordre de 10% du montant total des dépenses de personnel. La formation, qui doit naturellement être considérée comme un investissement, représente à ce titre de l'ordre de 5 à 10% du montant total des investissements consacrés au développement des télécommunications.

Le coût réel de la formation est souvent insuffisamment connu, parce que caché dans les contrats d'achats d'équipements sous les rubriques "détachement d'experts" ou "fourniture de matériel de formation" sous forme de contribution en nature ou en tant qu'élément des contrats d'achats d'équipements (en apparence gratuitement). Un autre coût caché (entrant pour une large part dans le coût de la formation), est l'envoi de boursiers par des organisations internationales ou certains pays donateurs (coût lui aussi en apparence gratuit pour le pays bénéficiaire). Toutefois, à la fin de la journée, ces coûts cachés doivent bien être payés par quelqu'un (contribuables ou usagers des services de télécommunications lorsque lesdits coûts s'ajoutent au coût de l'équipement). Afin de rendre cette situation plus transparente, les estimations de dépenses faites dans le présent document sont fondées sur les coûts réels bien que ceux-ci, dans nombre de cas, **peuvent être couverts par des contributions en nature** (détachement d'experts, fourniture d'équipement, etc.) et par des bourses d'études offertes par des partenaires en matière de développement à un niveau multilatéral ou bilatéral. Des spécialistes de certaines disciplines dont le concours est nécessaire pour l'élaboration de cours et en tant qu'instructeurs (diffusion) **peuvent dans certains cas être recrutés parmi les pays participants** mais les dépenses nécessaires pour s'assurer les services de ces spécialistes sont néanmoins prises en compte dans l'estimation ci-après de manière que les intéressements appropriés puissent être consentis.

Les dépenses qu'engagera le GT-DRH dans les 5 prochaines années au titre des projets de coopération sous-régionale sont évaluées approximativement comme suit:

Projets d'élaboration commune de cours (30 cours mis au point en 5 ans au total)

- Formation de concepteurs de cours
 - instructeur (UIT) 5 x 1 mois-homme x 12.000 dollars EU
(matériel déjà élaboré pour 2 x 2 semaines) 60.000 dollars EU
 - indemnité journalière de subsistance et frais de voyage des étudiants
(5 cours x 10 participants "extérieurs" x 14 jours x 2 x 200 dollars EU) 280.000 dollars EU
- Spécialistes de certaines disciplines
(30 cours x 5 m-h x 12.000 dollars EU) 1.800.000 dollars EU
(coût des instructeurs nationaux, du personnel d'appui, etc, participant aux équipes de conception de cours (à charge de chaque organisation))

Cours et séminaires organisés conjointement (5 cours d'une durée moyenne de 2 semaines chacun par an)

- instructeurs, y compris frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et préparation de cours de 2 semaines
(5 cours x 5 ans x 1 m-h x 12.000 dollars EU) 300.000 dollars EU
- frais de voyage et indemnité journalière de subsistance des étudiants
(10 étudiants étrangers x 5 cours x 5 ans x 15 jours x 200 dollars EU/jour) 750.000 dollars

Bourses pour voyage d'études et mise au bénéfice des "possibilités de formation" offertes

Cinquante bourses d'études par an au total (pour tous les pays d'Europe C&O participants, en vue de visites d'études et de possibilités de formation, d'une durée moyenne de 0,5 m-h)

- Prix des cours: 50 (bourses) x 5 (ans) x 200 dollars EU (par cours) 500.000 dollars EU
- Indemnité journalière de subsistance: 50 x 15 x 5 x 100 dollars EU 375.000 dollars EU
- Frais de voyage: 50 x 5 x 1.000 dollars EU 250.000 dollars EU

Matériel nécessaire à l'élaboration et à la diffusion des cours 50.000 dollars EU

Frais d'impression, d'affranchissement et de communication

5 x 50.000 dollars EU (par an) 250.000 dollars EU

Total (5 ans) 4.590.000 dollars EU

Un recours accru à la téléformation et aux équipements de messagerie électronique pour téléconférence informatisée aux fins de l'élaboration de cours permettrait certes de réduire sensiblement des dépenses mais le coût du matériel et des télécommunications serait un peu plus élevé.

Sources de financement

Pays participants, contributions en nature, aide internationale (UIT, Banque mondiale, CEE, AELE), coopération bilatérale, etc.

Il faut remarquer que de grosses sommes sont déjà consacrées à la formation et au développement des ressources humaines par plusieurs groupements régionaux comme la Communauté européenne ou l'AELE, mais aussi par des organismes de coopération bilatérale. Les fonds nécessaires pour des actions communes à l'échelon sous-régional seront recueillis pour chaque projet, celui-ci pouvant être financé en partie par les organisations participantes, par un organisme donateur unique, conjointement par plusieurs organismes donateurs ou grâce à des fonds distribués par l'entremise de l'UIT ou d'autres partenaires en matière de développement (financement multilatéral). Cela permettra d'utiliser plus efficacement les larges sommes consacrées au développement des ressources humaines.

5. Résolutions

RESOLUTION EU-RDC-91/No. 1 Politiques, stratégies et mécanismes de coopération pour le développement des télécommunications

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications,
Prague, 1991

ayant examiné

la situation propre à la Région, notamment celle qui préoccupe les pays d'Europe centrale et orientale;

considérant

les avantages qui découleront de l'application d'une approche coordonnée et harmonieuse du développement des télécommunications et le rôle des télécommunications comme facteur d'intégration européenne dans le cadre de la coopération à l'échelle mondiale;

reconnaissant

avec inquiétude les défis urgents auxquels sont confrontés les pays d'Europe centrale et orientale, qui sont invités à améliorer et à adapter considérablement leurs systèmes de télécommunication de manière que ceux-ci puissent contribuer au bien-être économique et social;

se félicitant de

l'initiative des pays d'Europe centrale et orientale visant à renforcer régulièrement leurs contacts, échanger des informations et accroître leur coopération mutuelle sur toutes les questions liées aux efforts qu'ils déploient pour surmonter leurs difficultés;

se félicitant en outre de

la participation accrue des pays d'Europe centrale et orientale dans les organisations régionales et internationales des télécommunications et dans les projets;

décide

de souscrire aux objectifs communs suivants dans le cadre des efforts à consentir:

- développement de réseaux et de services dans une situation de concurrence, avec séparation des responsabilités en matière de réglementation et d'exploitation, eu égard aux intérêts des usagers et dans l'optique d'une gestion efficace, de façon à encourager les investissements sur une base aussi étendue que possible,
- nécessité de développer des réseaux et services harmonisés afin d'aider à réduire les disparités à l'intérieur de la Région et de renforcer l'intégration de la Région et améliorer l'interfonctionnement à l'échelle mondiale;

invite

tous les organismes intéressés à appuyer les efforts des pays d'Europe centrale et orientale. Les partenaires associés au développement dans ces pays, les institutions financières multinationales (en particulier, la BIRD, la BERD et la BEI), les autres sources d'investissement, les fabricants d'équipements de télécommunication et les autres parties concernées sont priés d'examiner d'urgence et avec compréhension les demandes formulées par ces pays;

demande

à l'UIT d'aider, selon le cas, les pays d'Europe centrale et orientale à établir notamment des mécanismes de coopération efficaces pour la sous-région et à créer un système d'échange d'informations sur les télécommunications lié à leurs efforts de développement, sur la base des propositions contenues dans les Annexes 1 et 2 à la présente résolution.

au BDT d'organiser un Groupe de travail sur les modèles de développement des télécommunications dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, sur la base des propositions contenues dans l'Annexe 3 à la présente Résolution.

Annexe 1 à la Résolution EU-RDC-91/No.1

Proposition No. 1 du Groupe spécial EU-RDC

**Création de mécanismes de coopération en matière de télécommunications
pour l'Europe centrale et orientale (CEETEC)**

1. Introduction

Les bouleversements politiques observés dans toute l'Europe ont déclenché une activité intense visant à améliorer le réseau de télécommunication de la région. Cependant, les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ont constaté pour la plupart que l'insuffisance des ressources disponibles et l'état réel du réseau et des équipements de télécommunication, souvent plus grave que prévu, entravaient considérablement leurs plans de développement de ce secteur.

Les nombreuses similitudes que présentent ces pays - par exemple, le stade de développement, le caractère monopolistique du secteur des télécommunications et l'environnement économique général, laissent subsister entre eux un lien.

Pour ce qui est du côté positif, la région d'Europe centrale et d'Europe orientale est devenue extrêmement intéressante pour un certain nombre d'investisseurs. Depuis la fin des années 80, on assiste à la création d'un certain nombre d'entreprises spécialisées aussi bien dans l'exploitation des services de télécommunication que dans la production d'équipements de télécommunication. Cependant, en l'absence d'une stratégie de développement coordonnée à l'échelle régionale, le réseau de télécommunication de la région risque de connaître un développement déséquilibré.

1.1 Un défi et une occasion unique

L'UIT s'est vu confier la tâche d'organiser la Conférence européenne de développement des télécommunications (EU-RDC) à Prague, du 19 au 23 novembre 1991. Parmi les nombreuses tâches à accomplir, il en est une particulièrement ambitieuse qui consiste à atteindre dans certains de ces pays, comme objectif stratégique, une densité téléphonique d'environ 40 lignes principales pour 100 habitants (moyenne actuelle dans les pays de l'OCDE) d'ici à l'an 2000 par rapport à la moyenne actuelle qui est de 11 à 12 lignes principales pour 100 habitants fonctionnant au moyen de techniques obsolètes. Etant donné qu'à cet accroissement du nombre de lignes principales - dont l'ampleur sera vraisemblablement sans précédent - viendra s'ajouter le remplacement des équipements vétustes, on peut se demander si cet objectif pourra être atteint avec les ressources financières disponibles. La communauté mondiale des télécommunications, l'UIT inclusivement, dispose ainsi d'une occasion unique de favoriser le développement coordonné et harmonieux des télécommunications dans la région ainsi que l'intégration du reste de l'Europe et d'autres parties du monde.

Comment établir des stratégies coordonnées, cette question mérite un examen approfondi. Il conviendrait de privilégier la collaboration, c'est-à-dire de concentrer les efforts sur la mise en oeuvre de projets régionaux. Au sens où nous l'entendons ici, un projet est une activité de durée limitée, comportant des objectifs, des apports, des activités et des produits bien définis. Les groupes de travail et les comités serviraient de cadre pour l'exécution des tâches suivies de coordination, de planification, etc. et pour l'élaboration de propositions relatives à un projet spécifique faisant intervenir deux pays participants au plus.

2. Projet de mandat

De tels mécanismes de coopération (à désigner ci-après par le terme Coopération des télécommunications pour l'Europe C&O (abrégé CEETEC), pourrait avoir, à titre préliminaire, le mandat suivant:

2.1 Objectif global

L'objectif global de la coopération est d'assurer un développement coordonné et harmonieux des télécommunications dans la Région d'Europe C&O et d'optimiser l'utilisation des ressources.

La coopération portera sur l'élaboration d'une réglementation, sur l'exploitation de systèmes de télécommunication dans la région et sur l'industrie des télécommunications.

2.2 Le CEETEC favorisera l'échange d'informations ainsi que la coordination et la discussion de questions relatives au développement des télécommunications dans la région, y compris la législation, la réglementation et la normalisation. A ce titre:

- Il examinera et proposera, le cas échéant, des propositions communes en faveur de la coopération internationale et régionale.

- Il examinera les projets régionaux ou proposera de nouveaux projets, selon le cas, et échangera des informations concernant des projets nationaux déterminés.

- Il constituera au besoin, en collaboration avec l'UIT et d'autres partenaires du développement, des équipes de projet, des groupes spéciaux et des groupes de travail qui seront chargés de tâches spécifiques.

2.3 La coopération sera instaurée sur la base d'arrangements simples, informels et pragmatiques (au début, avec l'assistance de l'UIT) qui feront l'objet, le cas échéant, d'un consensus.

2.4 Les détails des méthodes de travail du CEETEC seront mis au point en temps opportun par les membres du CEETEC.

Il faudrait envisager d'adopter le principe du roulement de la présidence, du lieu de la réunion et du personnel d'appui (secrétariat).

3. Indicateurs de succès: (à identifier)

Afin de pouvoir suivre de près les progrès des mesures proposées dans les Résolutions et Recommandations adoptées par la Conférence, il y a lieu d'identifier quelques indicateurs clés pour chacune de ces propositions. Les organisations concernées devraient établir des rapports intérimaires fournissant des renseignements sur l'élaboration de ces indicateurs (sur une base annuelle, par exemple) qui seront envoyés à l'UIT par le CEETEC. Un rapport concis sur les réalisations du CEETEC devrait être présenté à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications.

4. Participants

Le CEETEC devrait comprendre les Ministres responsables des télécommunications, les fonctionnaires responsables des questions de réglementation et les Directeurs généraux des organismes exploitants (ou de leurs délégués) des pays concernés. Les représentants des constructeurs et des autres partenaires du développement intéressés ainsi que des groupes d'utilisateurs des télécommunications devraient assister, s'il y a lieu, aux réunions et aux travaux.

5. Ressources requises

Pour couvrir les seules dépenses afférentes aux réunions du CEETEC, il faudrait un montant annuel d'environ 66.000 dollars EU. Le coût total pour cinq ans est donc estimé à 330.000 dollars EU. (sans compter le coût des autres activités et projets qui seront réalisés par le CEETEC).

(Calcul: 2 x réunions de 30 personnes) x 3 jours = 180 jours-hommes = 36.000 dollars EU.; installations, papier, courrier, reproduction de documents, télécommunications = 30.000 dollars EU.)

6. Sources de financement

- a) ressources communes (organisations participantes);
- b) aide internationale (UIT, Banque mondiale, CEE, AELE...);
- c) secteur privé

L'UIT aidera les pays pour ce qui est de la mobilisation des ressources. L'UIT et le PNUD fourniront une aide dans les limites de leurs possibilités budgétaires.

Dans un premier temps, il faudra faire appel à des sources de financement extérieures telles que les organismes d'aide internationale et les institutions de financement pour couvrir ne serait-ce que des frais mineurs comme la participation aux réunions, etc. et sans aucun doute, pour financer des activités très coûteuses payables en devises fortes (à cause de l'insuffisance actuelle de devises fortes dans la plupart des pays participants). Il devrait être dans l'intérêt des organismes précités de contribuer au financement du projet de CEETEC et de ses activités, dans la mesure où cette contribution facilitera le développement harmonieux du réseau de télécommunication dans la région concernée et son intégration dans l'économie mondiale.

Cependant, dans une perspective à plus long terme, il faudrait que les activités du CEETEC, de ses comités et de ses groupes de travail, etc. soient financées par les organisations participantes et les autres partenaires du développement qui profitent directement de la coopération.

Annexe 2 à la Résolution EU-RDC-91/No. 1

Proposition No. 2 du Groupe spécial EU-RDC

Projet de création d'un système d'échange d'informations sur les télécommunications (SINFOTEX)

1. Nécessité d'échanges d'informations

Il est très important de pouvoir obtenir et échanger toute une série d'informations et de données de caractère très divers sur la situation actuelle et l'évolution de la situation des télécommunications dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que sur les projets formulés dans ce domaine. Ces informations concerneraient la situation actuelle, les plans de développement, la législation, les programmes de coopération technique, les plans d'investissement, etc. Ils seraient utilisés non seulement par les gouvernements et les exploitants des pays concernés, mais aussi par les autres partenaires du développement, les banques, les investisseurs du secteur privé, les constructeurs de télécommunications et les instituts de recherche et de planification des universités dans le domaine des télécommunications et de l'informatique. Ce système d'échange d'informations devrait également être doté de moyens permettant de collaborer avec des collègues dans toute la région et dans le monde.

Ce serait bien entendu les pays eux-mêmes (pouvoirs publics, exploitants, industrie des télécommunications, etc.) qui fourniraient des renseignements sur le développement des télécommunications en Europe orientale et en Europe centrale, mais les autres partenaires du développement devraient également être prêts à communiquer des renseignements sur ce sujet.

Ces informations seraient notamment nécessaires à la coordination régionale du développement des télécommunications et tel est le cas en particulier pour les renseignements sur les investissements et les programmes de coopération internationale. En outre, l'échange d'informations constitue un moyen de transférer les connaissances et procédés techniques nécessaires pour rattraper le retard entre l'Europe centrale et l'Europe orientale d'une part, et les pays développés de l'autre. Pour faciliter les comparaisons au niveau international et le contrôle du développement régional, il conviendrait de normaliser, en collaboration avec l'UIT et les autres partenaires du développement, les renseignements et indicateurs d'ordre statistique.

2. Solutions possibles

Ces besoins en information et en collaboration peuvent être satisfaits par différents moyens. L'un des plus évidents, ce sont les bibliothèques et des centres similaires groupant des documents présentés sur papier. Toutefois, ces centres sont très coûteux à entretenir et difficiles d'accès; la recherche peut y être malaisée, de même que la tenue à jour de l'information.

Cela est vrai aussi des recueils de statistiques, listes et autres informations de référence se rapportant à un sujet ou à une région donnés. Outre les facteurs de coût et de temps, l'emplacement effectif des ressources nécessaires à une tâche peut présenter certains problèmes.

Comme dans le reste du monde la plupart de ces besoins reçoivent, fort heureusement, une attention soutenue dans la région de l'Europe orientale: on y met en place une infrastructure extensive d'interréseaux qui relie maintenant près de 600 000 ordinateurs serveurs et plus de 4 millions d'utilisateurs dans le monde entier. Il ne s'agit pas d'un réseau en soi mais d'une coopération en expansion très rapide entre tous les réseaux informatiques du monde en vue de leur interconnexion par des protocoles informatiques communs, multiples et ouverts. Toute personne raccordée à l'un quelconque des milliers de réseaux interconnectés a libre accès à plus de 1 000 serveurs informatiques ouverts (y compris la plupart des grandes bibliothèques) dans le monde, dont certains offrent des possibilités de recherche automatique et l'accès à la distribution automatique de nouvelles sur de nombreux sujets et au courrier électronique entre tous les utilisateurs.

Il existe déjà dans tous les pays d'Europe orientale quelques réseaux informatiques reliés aux réseaux de base régionaux et internationaux. Ces réseaux, qui sont en expansion rapide, sont utilisés intensivement.

Des renseignements sur les réseaux de données de chacun des pays d'Europe orientale ont déjà été introduits dans des ordinateurs serveurs aux Pays-Bas et en France; l'accès à ces informations est libre. En outre, les partenaires qui s'occupent du développement dans les pays d'Europe orientale échangent en permanence des renseignements par courrier électronique, et ce système d'échange pourrait bien souvent compléter les réunions de conférence (par exemple, celles des équipes de projets, des Groupes de travail et des Commissions proposées dans d'autres documents). Au nombre des autres systèmes et réseaux d'information actuels, on mentionnera, outre l'UIT les organisations et initiatives suivantes: EARN, RARE, RIPE, EUNet, COSINE, INRIA, etc., U.S. National Science Foundation, Internet Society, initiatives apparentées dans le cadre du PNUD et de l'UNESCO et organismes de gestion de réseaux dans chacun des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale.

3. Projet de création d'un système d'échange d'informations sur les télécommunications pour l'Europe centrale et l'Europe orientale (SINFOTEX) - Proposition

Le Groupe spécial EU-RDC de l'UIT propose en conséquence que soit mis en place, dans le cadre d'un projet dont les objectifs sont énoncés ci-dessous, un mécanisme destiné à faciliter l'échange d'informations et la collaboration et qui serait appelé provisoirement "Système d'échange d'informations sur les télécommunications pour l'Europe centrale et l'Europe orientale (SINFOTEX)".

3.1 Mandat (objectifs et activités)

3.1.1 Objectif N° 1

Elaborer, utiliser et tenir à jour, en collaboration avec l'UIT et les autres organisations concernées, des bases de données contenant des renseignements statistiques et des indicateurs de développement des télécommunications, des plans de développement, des indicateurs de fonctionnement de l'organisation et d'investissements dans les télécommunications, des renseignements sur la législation, la réglementation et les programmes de coopération dans ce domaine, etc. Ces normes devraient être autant que possible alignées sur les normes mondiales afin de permettre l'échange interrégional d'informations, des comparaisons, etc.

Voici quelques-unes des activités nécessaires pour y parvenir:

- organiser une réunion à laquelle participeraient tous les partenaires et utilisateurs intéressés, en vue d'analyser les besoins en matière d'information, de convenir du contenu des informations, de formats communs de présentation et d'indicateurs normalisés de développement des télécommunications, de fonctionnement des organisations, etc;
- élaborer ou adapter les systèmes informatiques de gestion (en procédant également à une analyse détaillée du système avec les utilisateurs);
- élaborer des directives et des outils d'appui nécessaires à l'introduction ou à l'adaptation des systèmes informatiques de gestion (MIS) normalisés requis pour la production des indicateurs normalisés susmentionnés;
- développer la formation professionnelle, le cas échéant, pour faciliter l'introduction des systèmes informatisés de gestion et assurer la formation initiale des formateurs nationaux des utilisateurs finals.

3.1.2 Objectif N° 2

Etablir des relations de coopération entre les nombreuses organisations et initiatives existantes en vue d'établir des infrastructures et des activités d'échange d'informations dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale

Voici quelques-unes des activités nécessaires pour y parvenir:

- obtenir la coopération des compagnies exploitantes de télécommunications pour travailler avec les organisations afin que leurs besoins en transport de télécommunications soient adéquatement satisfaits moyennant rétribution;
- recueillir des renseignements sur toutes les restrictions imposées par le COCOM et sur les équipements dont disposent les réseaux de recherche et universitaires;
- entreprendre un programme d'enseignement afin de diffuser les renseignements concernant l'accès aux réseaux informatiques et aux interréseaux existants ainsi que leur utilisation;
- faire en sorte que les renseignements et statistiques supplémentaires relatifs aux télécommunications soient traités de manière analogue à celle des groupements de réseaux de coopération, grâce à un libre accès aux serveurs qui sont maintenus en permanence par les pays d'Europe orientale, en travaillant avec les instituts de recherche et les instituts universitaires existants dans ces pays, qui sont très compétents, et avec les initiatives internationales.

3.1.3 On pourrait créer dans le cadre du CEETEC¹ un Groupe de travail qui serait chargé de suivre de près les activités du projet SINFOTEX et d'assurer par la suite l'élaboration et la maintenance des bases de données.

¹ CEETEC - Mécanismes de coopération des télécommunications pour l'Europe centrale et l'Europe orientale (voir le Document N° DT-1)

4. Participants

Des spécialistes des systèmes informatiques de gestion, de la mise au point de base de données et de l'interfonctionnement des réseaux des organisations participantes, et des utilisateurs.

5. Ressources nécessaires

On trouvera ci-dessous une première estimation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du projet. Toutefois, l'UIT devrait aider le CEETEC à établir un descriptif du projet indiquant les produits spécifiques, les indicateurs de succès, le plan de travail et les apports nécessaires et à mobiliser des fonds pour son exécution, y compris les principes de tarification pour l'utilisation de la base de données..

Dans un premier temps, le SINFOTEX aura besoin de l'assistance de consultants extérieurs et de l'UIT, par exemple pour:

- obtenir des renseignements sur les réseaux existants, etc. et mettre au point un arrangement pour l'accès à ceux-ci; (2 m/h)	24.000 \$ EU
- spécifier les besoins en équipement et en réseau (2 m/h)	24.000 \$ EU
- élaboration du système informatique de gestion (10 m/h)	120.000 \$ EU
Equipements et logiciel	100.000 \$ EU
Formation	60.000 \$ EU
TOTAL	328.000 \$ EU

Le coût d'exploitation annuel pour les 5 prochaines années est estimé comme suit:

- 2 réunions par an du Groupe de travail chargé de suivre de près les activités du SINFOTEX (20 participants étrangers x 2 x 3 jours x 0,2 k \$ EU)	24.000 \$ EU
- 3 réunions de sous-groupes (équipes spéciales de 10 participants) quatre fois par an (3 x 10 x 4 = 120 jours-homme, c'est-à-dire DSA pour environ 100 personnes)	20.000 \$ EU
- frais de reproduction, de courrier et de communication	30.000 \$ EU
Total par an	74.000 \$ EU
Total pour 5 ans (5 x 74)	370.000 \$ EU
Total général	698.000 \$ EU

6. Sources de financement

Comme pour la proposition N° 1 du groupe spécial EU-RDC (Annexe 1 à la Rés.No 1\COM1)

Note - Les dépenses estimées ci-dessus (par exemple les dépenses afférentes aux services de consultants) pourraient en partie être couvertes par des contributions en nature.

Annexe 3 à la Résolution EU-RDC-91/No. 1

Proposition No. 6 du Groupe spécial EU-RDC

**Groupe de travail pour les modèles de développement des télécommunications
dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale en phase de transition**

1. Justification de la proposition

Au cours des quatre dernières décennies, les pays d'Europe orientale et d'Europe centrale se sont détachés des autres pays européens pour suivre une politique économique spéciale fixée au sein du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEN). C'est ainsi que le fossé de plus en plus grand entre le bloc des pays d'Europe orientale et les pays d'Europe occidentale tant en ce qui concerne le degré de développement que le niveau de vie a atteint des profondeurs abyssales à la fin des années 80.

La politique de développement centralisée a éclipsé le développement de l'infrastructure et plus particulièrement celui des télécommunications auquel il n'a pas été consacré suffisamment de fonds.

Cependant que les systèmes d'information se développaient et faisaient une percée formidable dans le monde entier, les pays du bloc d'Europe orientale prenaient de plus en plus de retard tant en termes de pénétration que de qualité par rapport aux pays disposant de télécommunications modernes.

Le manque de télécommunications et la mauvaise qualité des services existants ont limité le développement de l'économie de ces pays et entravé le développement du tourisme et du commerce extérieur, le nombre croissant de demandes d'abonnement non satisfaites dans les zones résidentielles suscitant un juste mécontentement. En conséquence, le manque de télécommunications a porté préjudice à l'économie et à la société.

Les changements politiques radicaux survenus récemment dans les pays d'Europe orientale et d'Europe centrale permettront à ceux-ci d'harmoniser leur développement avec le reste de l'Europe ainsi qu'avec d'autres partenaires. Pour réussir dans cette entreprise, ces pays doivent modifier radicalement leur politique économique pour passer à l'économie de marché et améliorer la productivité de l'industrie. Il convient simultanément de relever le niveau de vie actuellement bas.

L'expérience internationale nous enseigne que l'information constitue aujourd'hui un des facteurs de production les plus essentiels. Le marché mondial concurrentiel réclame de plus en plus de services de télécommunication, la modernisation des économies passant nécessairement par le développement des télécommunications.

Par conséquent, le développement des télécommunications influe sur l'évolution de l'économie et de la société tout entières et, par ses effets indirects, détermine pour longtemps si les économies des pays nouvellement libérés s'amélioreront ou se détérioreront.

Ainsi, une des tâches les plus importantes des dirigeants nationaux est de réévaluer le mode de gestion des télécommunications dans le nouvel environnement et d'assurer de manière prioritaire leur développement rapide.

Le groupe spécial EU-RDC propose donc la création d'un Groupe de travail chargé d'étudier et d'analyser diverses options et divers modèles de développement des télécommunications dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale en phase de transition (Groupe de travail ci-après désigné par l'abréviation WGTELDEV). Ce Groupe de travail peut initialement être considéré comme une équipe de projet dont le mandat est le suivant.

2. Mandat du Groupe de travail WGTELDEV

2.1 Objectif

Analyser et étudier les projets spécifiques relatifs au "Rôle des télécommunications dans le développement socio-économique et culturel", afin d'assurer que la priorité adéquate soit accordée à ce secteur dans le programme de développement de ces pays.

2.2 Activités proposées

i) Détermination des objectifs

- échange d'information conduisant à la coordination et l'harmonisation des sujets et des méthodes.

ii) Inventaire des documents et des études existants se rapportant au sujet

iii) Etude des conditions déterminant l'état des télécommunications dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale

Situation et tendances:

- économie,
- situation politique,
- niveau de vie,
- chômage, etc.

Télécommunications:

- droit aux télécommunications, représentation d'intérêts;
- demandes d'abonnement et listes d'attente pour les abonnés d'affaires et résidentiels (régionaux, ruraux, etc.);
- gestion des télécommunications et moyens de satisfaire les demandes.

iv) Conséquences socio-économiques et politiques

Economie et institutions sans but lucratif:

- adaptation à l'offre insuffisante (comportement tendant à restreindre l'information, réseaux privés d'institutions puissantes, etc.);
- nécessité d'une politique d'information et de télécommunications économiquement rentables par rapport à la structure économique;
- pénétration des techniques informatiques;
- conséquences et pertes; estimations macro-économiques (par exemple, exploitation du temps de travail, gestion des stocks, transports et voyages, contrats, commerce extérieur, tourisme, services de santé, éducation, etc.)

Gouvernement et administration:

- biens publics et information; consommation de services de télécommunication;
- taxation, etc.

Vie sociale:

- effet du système de distribution téléphonique (inégalités sociales et géographiques);
- conséquences socio-économiques (chômage, migration forcée, etc.);
- effets microsociaux (communication intrafamiliale, par exemple);
- éducation, mode de vie.

Démocratie et institutions démocratiques:

- institutions à structure horizontale/institutions démocratiques;
- régime totalitaire/régime pluraliste et télécommunications (par exemple, radiodiffusion et communication téléphonique).

v) **Adaptation des résultats**

Proposition soumise aux gouvernements

Les documents de référence qu'il convient d'examiner au cours de ces travaux sont les suivants:

- a) Les télécommunications au service du développement (Etude UIT/OCDE, 1983)
- b) Le Chaînon manquant (UIT, 1985)
- c) Information, télécommunications et développement (UIT, 1986)
- d) L'industrie des télécommunications: croissance et évolution structurelle (Nations Unies - Commission économique pour l'Europe, 1987)
- e) Livre vert sur le développement du Marché commun des services et équipements des télécommunications (Commission des Communautés européennes, 1987)
- f) T.M. Schuringa: Présentation du Livre vert sur les Télécommunications (Table ronde de la Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen: 1987, Malte)
- g) Télécommunications et l'économie nationale (UIT, 1988)
- h) L'évolution de l'environnement des télécommunications (UIT, 1989)
- i) Documents EU-RDC
- j) Autres documents ou études nationaux

3. **Critères de succès**

(A définir.)

4. **Participants**

(A définir.)

5. **Ressources nécessaires** (à définir)

UIT, OCDE, BANQUE MONDIALE, BERD, CEE, AELE.

RESOLUTION EU-RDC-91/No. 2

Création d'un groupe de travail sur les considerations relatives aux investissements, les stratégies de financement et la coopération internationale en Europe centrale et orientale (GT FIN)

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications, Prague, 1991

reconnaissant :

a) les décisions prises par tous les gouvernements concernés pour passer à l'économie de marché,

b) la nécessité d'apprendre les mécanismes financiers propres à l'économie de marché, d'analyser les différents modes de financement et d'opérer un choix entre ceux-ci,

considérant :

a) le désir des administrations d'Europe centrale et orientale de s'attaquer à ce problème conjointement,

b) la nécessité d'obtenir d'urgence les fonds nécessaires à la réalisation des nouveaux investissements dans les meilleures conditions,

décide :

de mettre sur pied, dans le cadre des mécanismes de coopération établis par la Résolution EU-RDC-91/No. 1, un groupe de travail chargé d'élaborer des stratégies de financement en matière d'investissements dans le secteur des télécommunications, comme cela est spécifié dans l'Annexe ci-jointe.

de demander à ce groupe de discuter de stratégies efficaces applicables aux modes de financement,

de diffuser toutes les informations se rapportant à ce sujet au sein du groupe et de recenser les domaines de coopération financière,

invite :

tous les pays Membres d'Europe centrale et orientale, les partenaires concernés et, en particulier, les représentants de la BIRD et de la BERD à participer activement aux activités de ce groupe de travail,

lance un appel :

aux administrations membres concernées,
à la CEE, au groupe des pays de l'AELE et à l'OCDE,
aux banques de développement et, en particulier, la BIRD et la BERD,
au PNUD et à l'UIT, aux institutions financières privées et autres participants intéressés

pour qu'ils participent conjointement au financement du budget estimé à 72.000 dollars des Etats-Unis.

Annexe à la Résolution EU-RDC-91/No. 2

Proposition No. 5 du Groupe spécial EU-RDC

Création d'un Groupe de travail sur les considérations relatives aux investissements, les stratégies de financement et la coopération internationale

1. Justification de la proposition

Les pays de la Région Europe centrale et orientale font leurs premiers pas vers l'économie de marché. L'absence de l'infrastructure de télécommunication nécessaire est une des principales difficultés pour ces pays. Les gouvernements de tous les pays ont reconnu que le développement des télécommunications constituait un élément clé absolument essentiel de leur politique économique, bien que les ressources financières disponibles fussent généralement très limitées. Il convient donc que les fournisseurs de services et les PTT utilisent ces ressources limitées de manière aussi efficace que possible et qu'ils mobilisent autant de ressources extérieures que l'exige la situation économique et financière considérée. Toutefois, la région concernée manque généralement d'expérience dans le domaine de la gestion financière des télécommunications.

Compte tenu des débats de la Commission 2 et notamment des points de vue exprimés par les délégations des pays d'Europe centrale et orientale et reconnaissant qu'il est souhaitable de mettre sur pied des services d'experts financiers sans pour autant imposer de contraintes d'ordre administratif ou financier aux pays concernés, il est proposé ce qui suit:

Sous les auspices de l'UIT/BDT et conformément à la Résolution EU-RDC-91/No. 1, , créer un groupe de travail sur les considérations relatives aux investissements, les stratégies de financement et la coopération internationale (GTFIN), chargé de fournir aux pays de la région des avis spécialisés sur la fourniture d'un financement public et privé pour le développement des infrastructures de télécommunication et , partant, d'aider les pays dans les efforts qu'ils déploient en vue de mobiliser les investissements financiers nécessaires.

2. Mandat (objectifs et activités) du GTFIN

Objectifs

- Fournir aux pays participants d'Europe centrale et orientale des services d'experts en gestion financière ainsi qu'une aide pour leur permettre d'analyser les politiques locales en matière de réglementation et d'exploitation ainsi que les conditions qui influent sur les investissements dans le secteur des télécommunications, et de préciser les stratégies de financement possibles.
- Faciliter les échanges d'information entre les pays de la région sur les questions communes de développement ainsi que sur les possibilités de financement et d'investissement.
- Organiser des "Tables rondes" où d'autres organisations internationales, organismes de télécommunication, institutions financières et autres parties intéressées peuvent présenter des informations relatives au processus de développement des infrastructures des

télécommunications qui implique la stimulation des investissements/formation de capital, y compris des études de cas menées par d'autres pays pour résoudre les problèmes posés.

- Définir les domaines possibles de la coopération régionale, à savoir, entre autres: projets régionaux (projets nationaux harmonisés, financement consortial), échange d'informations, etc.

Ce groupe pourrait être chargé concrètement d'étudier:

- Les caractéristiques financières et économiques générales d'une entreprise de télécommunication ou des PTT, par exemple:
- indépendance économique (environnement réglementaire), environnement financier, système de taxation, système comptable, etc.;
- capacité d'autofinancement (possibilités de production de ressources internes, politique tarifaire des entreprises, etc.);
- liquidités;
- possibilités d'obtention de crédits et/ou de garanties financières.
- les moyens d'accroître l'aide financière fournie par les organisations multilatérales, régionales et autres (par exemple, PNUD, Banque mondiale, BERD, BEI, EC-PHARE, USAID, OCDE, etc.)
- les moyens d'attirer les investissements privés et les coentreprises, notamment en créant l'environnement réglementaire nécessaire
- les stratégies de financement possibles combinant différentes formes de financement
- les moyens d'accroître les possibilités d'autofinancement et l'efficacité de gestion des entreprises de télécommunication
- les conseils pratiques à fournir sur la préparation de demandes de financement et d'autres documents ainsi que sur la négociation de ces accords, notamment des informations générales sur les besoins en matière de comptabilité et d'établissement de rapports et les techniques de projection des stratégies de financement

Le groupe devrait être qualifié pour pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières des pays d'Europe centrale et orientale, à savoir:

- incertitudes dans la réglementation des télécommunications et les dispositions réglementaires d'ordre général (subsistance de monopoles, degré de libéralisation, système bancaire, commerce extérieur, par exemple);
- compétence insuffisante des exploitants de services de télécommunication (efficacité réduite, manque de formation à la gestion de l'entreprise, mauvaise gestion financière, etc.);
- situation incertaine du marché des télécommunications (difficulté d'apprécier la demande effective, recettes peu élevées des services de télécommunication concurrence déloyale, etc.);

- monnaies nationales non convertibles;
- endettement des économies nationales.

3. Programme de travail provisoire

- a) L'UIT et les gouvernements participants devront rechercher des sources de financement en vue de réduire autant que possible les frais administratifs/de collecte de données et les frais de voyages imposés aux pays d'Europe centrale et orientale.
- b) Il appartiendra aux parties et autres organisations intéressées qui participent au GTFIN de désigner des membres et de déterminer leurs domaines de compétence dans le cadre de la présente proposition, et cela d'ici au 31 janvier 1992.
- c) L'UIT/BDT convoquera la première réunion du GTFIN dès que possible et de préférence d'ici au 28 février 1992. Cette réunion devra inscrire les points suivants à son ordre du jour: sujets précis à examiner pour les différents pays; calendrier et structure des "tables rondes" proposées; participation possible à ces réunions; aide en matière d'information et enfin, ressources disponibles pour appuyer les travaux du groupe. Un programme de travail préliminaire sera établi: les tâches à exécuter seront réparties et les méthodes de travail définies (par exemple, par correspondance, contacts personnels et autres moyens). Si le groupe a besoin de disposer d'experts dans des domaines particuliers, il sera proposé d'inviter des participants supplémentaires.
- d) Le programme de travail sera distribué aux participants concernés et plus particulièrement aux pays d'Europe centrale et orientale le 31 mai 1992 ou avant cette date et des plans de mise en oeuvre seront établis en fonction des réponses données par ces pays.
- e) La phase initiale des activités devrait être terminée en décembre 1992.
- f) Il est prévu que le GTFIN puisse fournir des conseils aux pays d'Europe centrale et orientale le plus tôt possible et que les questions d'ordre administratif soient résolues rapidement dans cette optique.

4. Participants

Pour la composition du GTFIN il sera fait appel au "réseau" EUROTELDEV sur les questions financières ainsi qu'à toutes les administrations d'Europe centrale et d'Europe orientale, à toutes les parties concernées et, en particulier, aux représentants des institutions financières internationales. Le GTFIN recommandera aux participants des tables rondes de répondre aux demandes spécifiques d'information formulées par les différents pays. Il en appelle aux administrations membres concernées, aux communautés européennes, à l'AELE, à l'OCDE, aux banques de développement et, en particulier, la BERD, la BEI, la BIRD, le PNUD, l'UIT et les organismes publics de développement et aux autres participants intéressés (dont les institutions financières privées, les représentants des entreprises de télécommunications, les usagers, etc.) pour qu'ils participent conjointement au financement d'un budget initial estimé à 72 000 dollars EU.

5. Montant estimatif des ressources nécessaires

Réunions du GTFIN et des tables rondes: budget prévisionnel total
= 72 000 dollars EU.

6. Sources de financement

- a) ressources communes (organisations participantes)
- b) aide internationale (UIT, PNUD, Banque mondiale, CEE, AELE...)
- c) secteur privé
- d) investisseurs étrangers

Un financement extérieur par des institutions d'aide et de financement multilatérales et bilatérales sera nécessaire au départ, ne serait-ce que pour couvrir de menues dépenses (participation aux réunions, par exemple) et sans aucun doute pour les activités réclamant des ressources considérables qui doivent être payées en devises fortes (en raison du manque de celles-ci à l'heure actuelle dans la plupart des pays participants). Il devrait être dans l'intérêt des institutions précitées de participer au financement du GTFIN proposé et à ses activités, ce qui contribuera à un développement harmonieux des télécommunications dans la région concernée et à l'intégration de celles-ci dans l'économie mondiale.

Toutefois, à plus long terme, les activités du GTFIN devraient être financées par les organisations participantes et les autres partenaires prenant part au développement qui bénéficient directement de la coopération.

RESOLUTION EU-RDC-91/N° 3

Projet de développement portant sur la mise en oeuvre de nouveaux services de télécommunication à vocation commerciale (DPNS) en Europe centrale et orientale

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications,
Prague, 1991

reconnaisant

a) l'importance de réseaux et de services de télécommunication cohérents pour le développement des économies des pays d'Europe centrale et orientale (EC&O);

b) l'importance particulière de l'introduction de nouveaux services de télécommunication pour les clients du secteur des affaires dans la région de l'EC&O;

c) le fait qu'un nombre considérable de projets de télécommunication bilatéraux et multilatéraux tels que TET, TEL, NSL en sont déjà à la phase de mise en oeuvre et que des mémorandums d'accord portant sur d'autres projets de ce type sont à l'étude;

d) le fait également que divers autres mémorandums d'accord ont déjà été signés par les exploitants et les fournisseurs de services européens pour promouvoir la coopération en vue de l'introduction de nouveaux réseaux et services de télécommunication harmonisés à l'échelle paneuropéenne tels que le système de recherche ERMES, le système mobile cellulaire numérique GSM, la mise en oeuvre du RNIS d'ici à 1992/93, le guichet unique (OSS), le système METRAN et d'autres;

e) le nombre croissant d'initiatives présentées par les organisations internationales et les organisations européennes, par les administrations, par les exploitants nationaux, par des compagnies du secteur privé nationales ou internationales, afin de mettre en oeuvre des services multimédia par l'intermédiaire de nouveaux systèmes tels que les systèmes de Terre et spatiaux à grande capacité, les systèmes internationaux à vocation commerciale et les systèmes à satellites spécialisés, les réseaux à micro-stations, les systèmes mobiles internationaux par satellite, les systèmes téléphoniques de Terre à bord des avions et d'autres;

f) l'importance critique de l'élaboration de nouveaux réseaux et de nouveaux services conformes aux normes internationales afin d'assurer l'interopérabilité et de faciliter l'achat d'équipement au niveau mondial ainsi que la compatibilité avec le développement des réseaux et des services dans le reste de l'Europe et du monde,

considérant

a) le souhait des pays de l'EC&O de s'attaquer aux problèmes conjointement, lorsque cela est utile et opportun;

b) l'expérience fructueuse des pays de la CEE, le projet EUROTTELDEV et d'autres groupes ayant lancé des actions conjointes,

se félicite

de l'initiative des pays de l'EC&O d'établir un projet de développement portant sur la mise en oeuvre de nouveaux services à vocation commerciale qui aurait pour mission de promouvoir la coordination, l'harmonisation et l'introduction accélérée de nouveaux services dans la région concernée. Dans le cadre de ce projet, il s'agirait de préparer des propositions et des recommandations concrètes relatives à l'harmonisation des nouveaux services à l'intérieur des pays

de l'Europe centrale et orientale et entre ces pays, conformément aux normes reconnues à l'échelon international, en prenant en compte la demande du marché telle qu'elle serait évaluée dans la perspective des besoins urgents et des besoins à long terme,

décide

de demander au BDT et aux autres organes de l'UIT ainsi qu'aux autres parties intéressées d'assister les pays de l'EC&O à atteindre les objectifs du DPNS,

invite

les partenaires concernés, le secteur privé et les utilisateurs potentiels à appuyer ce projet,

lance un appel

aux bénéficiaires directs et indirects de la mise en oeuvre de ces nouveaux services, la CEE, l'AELE, l'OCDE, les institutions internationales de financement et de développement, le PNUD, les gouvernements et le secteur privé afin qu'ils fournissent les ressources nécessaires au budget du projet et à l'introduction de nouveaux services de télécommunication de manière harmonisée à l'échelle paneuropéenne.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RESOLUTION EU-RDC-91/No. 4

Gestion et développement des ressources humaines (GRH/DRH)

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications,
Prague, 1991

prenant note :

de l'importance des ressources humaines dans le processus d'amélioration et de développement des réseaux et services de télécommunication dans la région,

reconnaissant :

a) le nombre accru d'initiatives émanant des organisations internationales et européennes, des Administrations des télécommunications et du secteur privé en vue d'introduire des services appropriés dans les sous-régions Europe centrale et orientale,

b) les décisions prises par tous les gouvernements concernés de passer à l'économie de marché ainsi que le désir des administrations d'Europe centrale et orientale de s'attaquer à ce problème conjointement,

c) la nécessité de préparer l'ensemble du personnel à travailler efficacement dans ce nouvel environnement, et le besoin impérieux de recenser les besoins de formation et les programmes communs de formation professionnelle,

décide :

de mettre sur pied un projet pilote, sous l'égide ainsi que dans l'intérêt des pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'autres pays CIP en Europe, et cela en étroite coopération avec l'UIT. Ce projet sera destiné à recenser les besoins urgents et évolutifs, impérativement dans les six mois qui suivront le début de ce projet pilote, afin d'établir un document spécifiant les besoins urgents qui relèvent des politiques de GRH/DRH (gestion et planification des carrières, description et classification des emplois, etc.), de la gestion financière et de la stratégie commerciale;

de demander que le projet pilote s'efforce de trouver les moyens de faire le meilleur usage possible des ressources locales ou régionales disponibles et des efforts de développement dans les domaines ci-dessus mentionnés de politique en matière de GRH/DRH, de gestion financière et de stratégie commerciale;

de demander que le projet diffuse des informations sur les besoins qui auront été définis (par exemple, Bulletin trimestriel de développement des ressources humaines) afin d'attirer des offres;

de demander que le projet crée un système d'information en matière de gestion des ressources humaines (SIG-RH) sur la base d'une série d'indicateurs pour permettre une évaluation permanente des besoins de formation et adapte, améliore et intègre les bases de données existantes afin de gérer ces informations conjointement avec l'établissement d'autres

systemes SIG et bases de donnees dans le domaine des telecommunications, l'objectif etant de contribuer a la creation de systemes nationaux,

de demander que les objectifs de ce projet pilote soient atteints dans un delai d'un an et demi;

invite

toutes les administrations de l'Europe centrale et orientale, ainsi que d'autres pays CIP en Europe, les partenaires concernes et les usagers potentiels a participer activement a ce projet,

lance un appel

- aux Membres de l'Union,
- a la CEE, a l'AELE, a l'OCDE,
- aux banques de developpement et, en particulier, la BIRD et la BERD,
- au PNUD,
- au secteur prive,

pour qu'ils participent conjointement au projet et lui apportent leur soutien en finançant le budget estime a 330 000 dollars des Etats-Unis.

RESOLUTION EU-RDC-91/No 5

Projet d'aménagement des structures en vue d'améliorer la gestion et d'introduire des changements

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications,
Prague, 1991

reconnaissant:

a) le nombre accru d'initiatives émanant des organisations internationales et européennes, des Administrations des télécommunications et du secteur privé en vue d'introduire de nouveaux services dans les sous-régions Europe centrale et Europe orientale,

b) l'importance que revêt la fourniture de services et de moyens appropriés dans les pays d'Europe centrale et orientale,

c) la nécessité d'étudier et d'appliquer les mécanismes axés sur le marché et d'analyser et sélectionner différents modes de financement, ainsi que le désir des administrations d'Europe centrale et orientale de s'attaquer à ce problème conjointement,

d) la nécessité d'améliorer la gestion et d'introduire des changements structurels moyennant l'application de méthodes novatrices,

considérant

que la plupart des problèmes d'aménagement des structures, d'amélioration de la gestion et de formation du personnel auxquels sont confrontés les pays d'Europe centrale et orientale sont de nature analogue et qu'il est nécessaire, par conséquent, de prévoir une méthode coordonnée pour résoudre ces problèmes par le biais d'un mécanisme de coopération sous-régionale,

décide

de mettre sur pied, sous l'égide et dans l'intérêt des pays d'Europe centrale et orientale, et en étroite coopération avec l'UIT, un projet visant à élaborer un modèle détaillé couvrant les aspects suivants:

- réorientation des administrations et des exploitations privées vers une économie de marché
- amélioration du fonctionnement des structures de gestion et de la qualité du personnel
- introduction des changements nécessaires grâce à l'emploi de techniques modernes "d'aménagement des structures"
- définition de stratégies de gestion cohérentes et d'indicateurs de performances clés (pour les secteurs technique, financier, de gestion et de développement des ressources humaines au sein des administrations)
- introduction d'instruments de gestion efficaces,

comme cela est proposé dans l'Annexe à la présente résolution

invite

toutes les administrations d'Europe centrale et orientale, tous les partenaires concernés et les usagers potentiels à participer activement à ce projet.

lance un appel

- aux membres de l'Union,
- à la CEE, à l'AELE et à l'OCDE,
- aux banques de développement et en particulier, la BIRD et la BERD,
- au PNUD,
- au secteur privé,

pour qu'ils envisagent la possibilité de financer conjointement le projet dont le budget est estimé à 1 million de dollars des Etats-Unis (séminaires, ateliers et visites d'étude compris)

demande à l'UIT :

- de veiller à faciliter une compréhension commune des différents éléments DRH/GRH. A cette fin, on pourrait organiser des séminaires, des ateliers, et des visites d'étude

- d'aider à établir des modèles appropriés de gestion,

demande en outre :

que le projet couvre une période de 5 ans et que le suivi approprié lui soit donné de manière que l'on puisse observer et comparer les améliorations et les progrès réalisés dans les différents pays et que des mesures correctives puissent être prises le cas échéant. Le suivi devrait porter essentiellement sur des chiffres clés et sur la productivité.

Annexe à la Résolution EU-RDC-91/No. 5

**Proposition N° 7 du Groupe spécial EU-RDC
Projet de développement de nouveaux modèles de gestion pour les pays
d'Europe centrale et orientale**

1. Introduction

Pendant la phase initiale de l'introduction de l'économie de marché dans les pays de la région, l'introduction d'une nouvelle conception de la gestion apparaît comme revêtant une importance capitale. Il est évident que les anciens modèles de gestion ne sont plus applicables au nouvel environnement commercial naissant.

Ce projet relatif aux nouveaux modèles et instruments de gestion des activités de télécommunication est étroitement lié aux objectifs du Groupe de travail DRH (Développement des ressources humaines) (voir Doc. N° DT-3).

Ce projet prévoit:

- la mise au point, dans plusieurs pays, de modèles et instruments de gestion expérimentaux au niveau de l'entreprise (objectifs à court terme) et ultérieurement la mise en oeuvre à échelon national de stratégies de gestion définies sur la base de l'expérience et des résultats de ces modèles (objectifs à long terme);
- l'organisation d'une série de séminaires et de journées d'études en présence de responsables de haut ou moyen niveau du secteur des télécommunications permettant aux participants de tirer parti de l'expérience des structures de gestion des pays occidentaux industriellement développés.

2. Modalités de mise en oeuvre

L'introduction de ces mesures pourrait se faire dans le cadre d'un projet pilote reposant sur une méthode de gestion de réseaux mise en oeuvre sous la conduite d'un pays.

3. Mandat proposé dans le cadre du projet pilote en vue de l'amélioration de la gestion

3.1 Objectifs

- améliorer le fonctionnement des structures de gestion et former le personnel dans les pays de la région;
- appliquer dans la région des stratégies de gestion cohérentes et des indicateurs de performance clés;
- introduction d'outils de gestion communs compatibles avec ceux utilisés dans les pays occidentaux développés;
- introduction d'indicateurs de performance acceptés par l'UIT et les pays de l'OCDE.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre au point des stratégies de gestion et de développer les compétences des dirigeants du secteur des télécommunications, aux échelons intermédiaire et supérieur, dans ce domaine; de plus, le transfert de savoir-faire est particulièrement nécessaire dans les domaines suivants:

- gestion des études de marchés;
- application de différents outils IT et de base de données dans le processus de prise de décisions;
- gestion de la qualité des services de télécommunications;
- application d'installations RGT dans les nouvelles infrastructures numériques envisagées;
- gestion financière liée aux réalités générées par le marché dans les pays de la région.

3.2 Développer des nouveaux modèles de gestion dans le domaine des télécommunications en prenant en considération les besoins spécifiques de la période de passage à l'économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale.

4. **Ressources nécessaires**

Pour donner un ordre de grandeur, le montant nécessaire pour les activités pilotes ci-dessus est estimé à 500.000 \$ EU.

Une rallonge de 500.000 \$ EU est à prévoir pour des séminaires et des journées d'études de formation professionnelle sur une période de cinq ans.

5. **Sources de financement**

- a) ressources communes (organisations participantes)
- b) aide internationale (UIT, PNUD, Banque mondiale, CEE, AELE ...)
- c) secteur privé
- d) investisseurs étrangers.

Un financement extérieur par des institutions d'aide et de financement multilatérales et bilatérales sera nécessaire au départ, ne serait-ce que pour couvrir de menues dépenses (participation aux réunions, par exemple) et en tout cas pour les activités réclamant des ressources considérables qui doivent être payées en devises fortes (en raison du manque de celles-ci à l'heure actuelle dans la plupart des pays participants). Il devrait être dans l'intérêt des institutions énumérées ci-dessus de participer au financement et aux activités, ce qui contribuera à un développement harmonieux des télécommunications dans la région concernée et à l'intégration de celle-ci dans l'économie mondiale.

Toutefois, à plus long terme, les activités des Comités, Groupes de travail, etc. devraient être financées par les organisations participantes et les autres partenaires prenant part au développement qui bénéficient directement de la coopération.

RESOLUTION EU-RDC-91/No. 6

Formation professionnelle destinée a répondre aux besoins urgents

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications,
Prague, 1991

notant :

a) l'importance des ressources humaines dans le processus d' amélioration et de développement des réseaux et services de télécommunication,

b) l'existence de besoins de formation à court terme déjà identifiés dans différents domaines relevant de la gestion et de la technique dans le cadre du projet EUROTELDEV,

c) la nécessité d'améliorer la gestion et d'introduire des changements organisationnels par des méthodes novatrices,

reconnaissant :

a) que de nombreuses organisations proposent déjà des cours de formation directement applicables ou aisément adaptables aux domaines dans lesquels existent des besoins de formation urgents,

b) que l'UIT a de l'expérience en matière de coordination de la formation professionnelle et d'organisation de voyages d'étude et de cours de formation dans les disciplines demandées par les pays,

recommande:

que toutes les organisations qui organisent des cours appropriés, toutes les Administrations européennes qui ont défini leurs besoins de formation et qui ont l'intention de former leur personnel, et l'UIT coopèrent activement à la mise en oeuvre de cours et de séminaires répondant aux besoins identifiés,

lance un appel :

- aux membres de l'Union
- à la CEE, à l'AELE, à l'OCDE
- aux banques de développement et, en particulier, la BIRD et la BERD
- au PNUD
- au secteur privé

pour qu'ils trouvent des formules possibles de financement conjoint de ces cours et activités.

RESOLUTION EU-RDC-91/No. 7

Contrôle, évaluation et point de la situation (suite à donner)

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications, Prague, 1991

prenant note :

de l'importance qu'elle revêt pour l'amélioration et l'expansion des réseaux et services de télécommunication de la région,

reconnaissant :

la nécessité de rester fidèle à l'engagement souscrit dans les résolutions et les délibérations de la présente Conférence, à savoir développer les télécommunications en Europe,

engage :

chaque pays concerné:

1. à veiller à ce qu'une suite soit donnée en temps opportun et de manière efficace à toutes les résolutions et recommandations de la Conférence;
2. à désigner une ou plusieurs personnes chargées d'assurer la liaison pour suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme complémentaire et y coopérer,

demande que l'UIT/le BDT :

1. lancent un programme complémentaire pour vérifier les intentions des pays concernés en ce qui concerne l'application des résolutions et des recommandations de la Conférence;
2. mènent des enquêtes sur le terrain dans les pays d'Europe concernés pour s'assurer de la manière dont les résolutions et les recommandations de la Conférence contribueront à l'amélioration des réseaux et des services de ces pays;
3. débloquent les fonds nécessaires pour le programme complémentaire,

demande en outre :

qu'il soit rendu compte des réalisations de la présente Conférence à la Conférence mondiale de développement.

ANNEXE I

Ordre du jour annoté

**Conférence Européenne de Développement des Télécommunications (EU-RDC)
Prague, 19-23 novembre 1991**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

OBJECTIFS ET MÉTHODES DE TRAVAIL DES CONFÉRENCES DE DÉVELOPPEMENT

Les conférences régionales et mondiales de développement des télécommunications qui se tiennent périodiquement sont censées examiner l'état des réseaux et des services dans une région donnée et dans le monde entier, décider des orientations et élaborer des programmes en vue d'améliorer ou de développer ces réseaux et services. Elles sont en outre censées définir les besoins globaux d'une région en matière de coopération technique, y compris ceux pour lesquels l'on envisage une collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT), au cours d'une période déterminée.

Les conférences devraient examiner des questions et des programmes spécifiques liés au développement des télécommunications et adopter des Résolutions et des Recommandations. Celles-ci, qui constitueront aussi des directives pour les travaux du BDT, s'adresseront aux pays mêmes, aux institutions bilatérales et multilatérales de financement, aux exploitations privées reconnues, aux fournisseurs, etc. pour suite à donner.

La Conférence pour la région européenne revêt, bien entendu, une importance particulière pour les pays de cette région qui ont besoin d'une aide afin de moderniser leur infrastructure. Toutefois, l'aboutissement des efforts actuels visant à assurer une plus forte intégration de l'Europe dépend beaucoup du développement harmonisé et effectif des infrastructures de télécommunication dans l'ensemble de la région. Le développement de cette infrastructure harmonisée sur le plan régional (et mondial) est également dans l'intérêt des pays avancés de cette région. On trouvera dans l'Appendice 1 le programme provisoire de la Conférence EU-RDC.

Cette conférence sera invitée à élire un Président (du pays hôte) et deux Vice-Présidents.

Les débats se dérouleront en anglais et en français.

La conférence sera également invitée à créer des commissions chargées de traiter les aspects suivants du développement des télécommunications:

- Commission 1 -** Rôle des télécommunications, politiques, stratégie des sociétés, plans et questions de gestion
(points 1, 2, 3, 5, 8 et 9 de l'ordre du jour)
- Commission 2 -** Considérations relatives aux investissements, stratégies de financement et coopération internationale
(points 4, 8 et 9 de l'ordre du jour)
- Commission 3 -** Harmonisation des réseaux et nouveaux services
(points 6, 8 et 9 de l'ordre du jour)
- Commission 4 -** Gestion et développement des ressources humaines
(points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour)

La conférence pourra créer des groupes de travail supplémentaires sur des sujets spécifiques si elle le juge utile.

Chaque participant peut choisir de participer à n'importe quelle commission susmentionnée, selon ses intérêts et ses fonctions. Toutefois, afin de couvrir les travaux de toutes les commissions qui pourront se dérouler en parallèle, **les pays doivent constituer leur délégation de manière que leur participation soit bien assurée au sein de chaque commission.**

Les documents soumis en plénière serviront de base aux débats des commissions, celles-ci proposeront des objectifs, des cibles et des stratégies liés aux questions examinées et prépareront des plans d'action axés sur les résultats et des recommandations qui seront examinées par la conférence. Chaque commission sera invitée à centrer ses travaux sur les besoins et les possibilités de coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale ainsi que sur les modalités de mise en oeuvre des recommandations formulées (points 8 et 9 de l'ordre du jour) car la conférence offre une occasion unique de recenser les problèmes qui doivent faire l'objet d'une action *conjointe et/ou harmonisée*. De plus, chaque commission sera invitée à soumettre un projet de plan d'action.

Chaque commission élira un **Président et un Rapporteur**. Pendant toute la durée de la conférence, les Rapporteurs présenteront de brefs rapports intérimaires sur les conclusions de leur commission, ce qui permettra aux participants de suivre le déroulement des travaux des commissions et de commenter leurs conclusions. Un **groupe de rédaction**, composé des Rapporteurs et de fonctionnaires du BDT, sera chargé de préparer le projet de rapport final sur la base des conclusions auxquelles sera parvenue la commission, y compris des Résolutions et Recommandations. Celles-ci seront examinées et adoptées au cours de la dernière séance plénière.

Le BDT proposera des projets d'ordre du jour destinés à structurer les travaux des commissions, qui seront soumis pour adoption. Il convient de souligner que ces ordres du jour doivent être considérés uniquement comme des propositions du fait que chaque commission sera invitée à établir son propre ordre du jour.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - ETAT ACTUEL ET PLANS DE DEVELOPPEMENT DES TELÉCOMMUNICATIONS DANS LA RÉGION

Il est un fait largement admis que l'infrastructure de télécommunication est inadéquate dans certains pays européens où elle reste encore basée principalement sur des techniques anciennes et sur des structures incapables de répondre aux demandes de nouveaux services et même quelquefois aux services de base. Mais quel est exactement l'écart qui sépare ces pays des pays les plus avancés de la région et quels sont les plans actuels de développement? Ce point de l'ordre du jour tente de donner une réponse aux questions qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on évoque les divers aspects proposés sous d'autres points de l'ordre du jour. L'objectif général de la conférence consiste à analyser les causes et les conséquences de l'écart évoqué plus haut et de proposer des objectifs, des stratégies et des mesures qui permettent d'améliorer la situation et de faire avancer les choses dans la région.

Des statistiques sur l'état actuel des télécommunications et sur les tendances et les plans de développement en Europe établies sur la base des informations recueillies pour le "Yearbook of Common Carrier Telecommunication Statistics" (Annuaire statistique des exploitants de réseaux de télécommunication) et les informations qui seront recueillies par les administrations participant au projet EUROTELDEV PNUD/UIT¹ serviront de base aux débats au titre de ce point de l'ordre du jour.

¹ Projet EUROTELDEV (RER/87/025) = projet de développement des télécommunications européennes. L'Albanie, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Hongrie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République fédérale Tchèque et slovaque, la Roumanie, la Suède, la Turquie et la Yougoslavie participent à ce projet régional du PNUD/UIT

Les problèmes rencontrés dans l'ancienne Allemagne de l'Est et les plans de développement de ce pays faisant suite à la réunification offrent une étude de cas intéressante qui alimentera les débats de ce point de l'ordre du jour comme de plusieurs autres.

La conférence voudra peut-être examiner les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour afin de a) faire une analyse préliminaire de la situation et des causes d'échec et de b) définir les grandes questions à étudier ultérieurement.

La conférence pourra également, si elle le souhaite, délibérer sur les indicateurs du développement des télécommunications (chiffres/clés) qui devraient être utilisés à l'échelon régional, sur leur valeur et sur les mécanismes de collecte des données et d'accès à l'information. De telles délibérations auraient pour but de convenir des indicateurs clés qu'il faut surveiller et de dégager une définition préliminaire du mécanisme de collecte et de diffusion de l'information. Il en résulterait des directives préliminaires utiles sur le rôle que doivent jouer à cet égard l'UIT, les autres partenaires du développement et les administrations européennes des télécommunications.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR - RÔLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL: PRIORITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les décideurs au plus haut niveau doivent bien comprendre le rôle fondamental des télécommunications dans le développement socio-économique et en particulier dans le processus en cours d'intégration régionale et mondiale, afin d'accorder aux investissements dans ce secteur le rang de priorité qui leur revient.

Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour seront alimentés par un document de travail donnant une vue d'ensemble des conclusions tirées des études effectuées dans ce domaine.

Des études complémentaires seront cependant nécessaires, en particulier dans le domaine des zones rurales, pour établir dans quelle mesure le développement des télécommunications et les changements consécutifs au niveau de l'organisation et des procédés de travail influent sur le développement socio-économique, et en particulier sur les relations humaines.

Il conviendrait également de soumettre une étude de cas d'un pays avancé de la région illustrant les facteurs que les gouvernements doivent prendre en considération pour déterminer la priorité relative des secteurs et le rôle que jouent les télécommunications dans le développement harmonieux de la société. L'UNESCO et l'ONUDI seront invitées à faire part de leurs vues sur le développement des télécommunications (conséquences pour les mass media, les constructeurs locaux, l'emploi, etc..., des différentes stratégies).

Les participants à la conférence souhaiteront peut-être examiner les conclusions des études existantes, en vue de proposer des priorités pour le développement des télécommunications et de déterminer les secteurs dans lesquels des études complémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR - POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LA RÉGION

Les politiques, les règlements et la législation en matière de télécommunications font actuellement l'objet d'un remaniement dans de nombreux pays du monde. Beaucoup d'administrations se transforment en sociétés commerciales autonomes, avec ou sans la participation du secteur privé, et on voit apparaître sur le marché de nouveaux fournisseurs de services.

Les délégués sont invités à prendre connaissance à l'avance de la Résolution N° 14 - "Evolution de l'environnement des télécommunications"² (Nice, 1989) et à s'entretenir avec les décideurs au plus haut niveau, de façon à être en mesure de faire connaître la position de leur gouvernement en ce qui concerne:

- l'autorité responsable,
- les relations entre les exploitants et les pouvoirs publics,
- les fonctions de réglementation,
- les relations entre les organismes de réglementation et les pouvoirs publics,
- les relations avec le système judiciaire.

Les données sur les décisions de la communauté européenne et sur les tendances relevées dans d'autres pays avancés de la région en Europe centrale et en Europe orientale et dans d'autres régions du monde fourniront autant d'apports supplémentaires au débat sur ce point de l'ordre du jour. A cet égard, il convient également d'examiner les conséquences de l'élaboration par le GATT d'un cadre de réglementation du commerce des services et d'envisager la participation d'un groupe d'utilisateurs à l'élaboration des politiques.

La conférence voudra peut-être examiner les différentes options disponibles, en tenant compte des conséquences de l'évolution de l'environnement et des conditions propres aux pays moins avancés de la région, afin d'élaborer des recommandations concernant une ligne d'action a) pour la région Europe et b) pour les différents pays qui la composent. Elle est en outre invitée à examiner le rôle que doit jouer l'UIT en vue de fournir des avis sur des options politiques, etc. (conformément aux dispositions de l'article 14 de la Constitution de l'UIT(Nice, 1989)), afin d'élaborer des directives dans ce domaine à l'intention du BDT.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR - CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

De nombreuses études donnent à penser que le développement des télécommunications dans de nombreux pays d'Europe souffre d'un sous-investissement, ce qui entrave du même coup les efforts entrepris dans d'autres domaines du développement. Il est proposé que les débats sur ce point aient pour objet d'analyser les raisons sous-jacentes et d'arrêter des stratégies en vue de redresser la situation.

² Il est fait référence ici aux options exposées au point E du Tableau 1, à la page 38 du document établi par le Groupe consultatif sur la politique à suivre en matière de télécommunication, intitulé "L'évolution de l'environnement des télécommunications". D'autres passages de ce document présentent également un intérêt dans ce contexte. Il s'agit notamment du paragraphe 6 "Définition des politiques et de la réglementation des télécommunications" (page 14) et du paragraphe 2.3 "Législation, politique générale et réglementation du secteur" (page 36). Il conviendra en outre de se référer au "livre vert" de la Communauté européenne.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, il sera présenté une vue d'ensemble des investissements dans le secteur des télécommunications en Europe, des sources de financement, des procédures et des mécanismes de financement appropriés. Celle-ci sera complétée par des "études de cas" de pays de la région, décrivant les stratégies et les sources de financement utilisées. Des représentants des banques de développement et des organismes bilatéraux seront également invités à faire connaître leurs priorités, leurs politiques et leurs méthodes.

Dans ce contexte, il convient de tenir compte des retombées des changements survenus récemment en Europe orientale et en Europe centrale et des possibilités de financement d'autres activités dans le cadre du projet EUROTTELDEV. Un représentant des participants à ce projet sera invité à en décrire les objectifs, les plans et les besoins de financement.

L'aperçu d'ensemble des conclusions des études entreprises sur les aspects économiques des télécommunications, dont il est fait mention au point 3 de l'ordre du jour ci-dessus, est également destiné à alimenter les débats sous ce point de l'ordre du jour.

La conférence voudra peut-être analyser les besoins d'investissement dans le secteur des télécommunications, identifier les sources et les mécanismes de financement et fixer les cibles et objectifs par niveau d'investissement. Elle peut en outre examiner les possibilités de coopération régionale et de création de co-entreprises susceptibles d'attirer des moyens de financement supplémentaires, afin d'élaborer des recommandations sur les mesures à prendre dans ce domaine.

Elle pourrait notamment souhaiter formuler une recommandation au sujet du financement du projet EUROTTELDEV.

Enfin, la conférence est invitée à examiner le besoin de coordination régionale et internationale des investissements dans le secteur des télécommunications, et à définir les rôles que doivent jouer à cet égard l'UIT, les pays participants et d'autres partenaires du développement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA GESTION

Il se peut que l'adaptation des politiques, des réglementations et de la législation à l'évolution de l'environnement des télécommunications soit une condition indispensable à une amélioration réelle de la gestion. De tels changements exigent naturellement que la gestion des entreprises de télécommunication soit davantage orientée vers le marché.

Un représentant d'une administration "avancée" de la région sera invité à présenter un document de travail décrivant les efforts déployés pour changer l'organisation et améliorer la gestion dans son environnement, ainsi que les résultats de ces efforts.

Un ou deux représentants de l'Europe orientale et de l'Europe méridionale seront invités à décrire les problèmes rencontrés et les efforts déployés au sein de leurs administrations pour améliorer la situation. L'UIT, quant à elle, s'efforcera de recueillir et de présenter des informations sur les activités de coopération technique en cours et prévues dans ce domaine.

La conférence voudra peut-être examiner ces études de cas et d'autres propositions en vue d'élaborer des recommandations concernant des mesures concrètes susceptibles de conduire à une amélioration de la gestion des entreprises de télécommunication. Elle pourra notamment s'interroger sur ce qui pourrait être entrepris à l'échelon régional pour améliorer la gestion et élaborer des recommandations concernant des programmes à mettre en oeuvre. Elle est en outre invitée à examiner le rôle que doit jouer l'UIT à cet égard, afin d'élaborer des directives à l'intention du BDT.

Les recommandations formulées sous ce point de l'ordre du jour pourront, par exemple, porter sur une coopération régionale ou internationale pour l'élaboration de:

- modèles pour le développement des structures;
- directives visant à améliorer la gestion;
- systèmes d'information pour la gestion et autres instruments de gestion.

La gestion englobe évidemment la gestion des ressources humaines, et la formation professionnelle en matière de gestion est l'un des domaines dans lesquels les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ont le plus besoin d'assistance. Toutefois, compte tenu de l'importance des ressources humaines dans le processus de changement, il est proposé de traiter cet aspect de la gestion dans le cadre d'un point distinct de l'ordre du jour et au sein de la Commission 4.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR - HARMONISATION DES RÉSEAUX ET NOUVEAUX SERVICES

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants souhaiteront peut-être étudier la nécessité de normaliser et de coordonner le développement des réseaux, passer en revue les buts et les objectifs définis par les diverses instances internationales et régionales, comme par les pays eux-mêmes, ainsi que les prévisions portant sur les besoins et les ressources nécessaires pour y répondre. Ils pourront débattre en particulier des activités et des plans du projet EUROTTELDEV, de même que des moyens d'améliorer cette coopération. Les questions liées à l'harmonisation interrégionale, notamment en ce qui concerne la zone méditerranéenne seront également examinées.

L'UIT fournira un résumé de ses activités et de ses plans dans le domaine de la normalisation et des organisations régionales (dont l'ETSI, l'UER et EUTELSAT) seront invitées à présenter le sommaire de leurs activités, décisions et plans.

Un représentant d'un pays qui a procédé à une déréglementation à grande échelle (le Royaume-Uni, par exemple) sera invité à présenter un exposé indiquant de quelle manière les fonctions de normalisation et de coordination ont été structurées dans son pays.

Il est proposé que l'une des tâches de la conférence au titre de ce point de l'ordre du jour consiste à examiner les objectifs proposés par diverses organisations régionales et par d'autres instances, en ce qui concerne l'harmonisation et l'introduction des nouveaux services, afin d'élaborer des recommandations sur l'interconnectivité à assurer et la définition d'objectifs et de cibles en fonction des nouveaux services à fournir, etc... à l'échelle de groupes de pays ou de sous-régions se trouvant à un stade de développement similaire et ayant des réseaux de dimension comparable.

Par ailleurs, la conférence voudra peut-être examiner des propositions concrètes pour atteindre ces objectifs ainsi que les options concernant leur mise en oeuvre en vue de formuler des recommandations visant à améliorer les réseaux et les services.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR - GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Une meilleure gestion et un meilleur développement des ressources humaines sont des conditions essentielles du développement des structures auquel on assiste actuellement dans toute l'Europe, du fait de l'introduction de nouvelles techniques, de la restructuration du secteur, d'une concurrence accrue et des efforts d'intégration. Pour un partage de l'expérience et du savoir-faire acquis, et une réduction des coûts élevés de la formation professionnelle et des autres moyens permettant d'améliorer les résultats, il faudra que s'instaure une coopération aux niveaux international, régionale et bilatéral.

L'UIT soumettra un document de travail résumant les activités entreprises dans ce domaine, y compris une analyse critique de leurs résultats, ainsi que des propositions concernant les mesures à prendre.

En outre, des représentants des organisations régionales et des projets seront invités à fournir des informations sur la coopération établie dans ce secteur, y compris dans le cadre du projet EUROTDELDEV, sur les projets de téléenseignement, sur le projet DELTA et d'autres projets relatifs à la gestion et au développement des ressources humaines entrepris au sein de la Communauté économique européenne.

Les participants souhaiteront sans doute analyser les problèmes types de rendement et examiner les solutions proposées, en vue de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la situation et réduire les coûts de la formation professionnelle.

La conférence voudra peut-être aussi examiner l'efficacité des mécanismes de coopération internationale existant dans ce domaine, tels que le Système d'échange international (SEI) de l'UIT et élaborer des recommandations sur la manière de perfectionner de tels systèmes et d'en faire un meilleur usage. Elle voudra peut-être aussi examiner les indicateurs de performance, chiffres clés et autres normes proposées par l'UIT/SEI.

Les recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour peuvent porter sur des mesures à prendre au niveau national (politiques de recrutement et de sélection, organisation des carrières, salaires et incitations, etc.). La conférence pourra également, si elle le souhaite, déterminer des valeurs clés à appliquer dans le domaine de la gestion des ressources humaines et faire des propositions concernant une coopération régionale et internationale pour le développement des systèmes d'information et autres instruments de planification de la main-d'oeuvre et de gestion des ressources humaines. Ces propositions pourront également porter sur le développement des centres de formation multinationaux et sur l'utilisation d'institutions qui touchent à d'autres secteurs que les télécommunications (par exemple, pour la formation à la gestion, à l'administration, au commerce, à la commercialisation, à l'informatique, etc.).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les besoins de coopération technique en Europe ont fait récemment l'objet d'une plus large prise de conscience en raison des changements politiques survenus et de la restructuration qui en est résulté dans le secteur des télécommunications, entre autres, en Europe orientale et en Europe centrale. Les organismes internationaux et bilatéraux concernés, ainsi que les représentants du secteur privé (EPR, fournisseurs d'équipements de télécommunication, etc), seront invités à faire connaître leurs vues à ce sujet et à fournir des informations sur les possibilités de coopération. L'UIT s'efforcera elle-même de recueillir et de soumettre des données sur les activités en cours et prévues de coopération technique faisant intervenir des organismes multilatéraux et bilatéraux en Europe.

C'est sur la base des documents de travail présentés sous d'autres points de l'ordre du jour ou en fonction des travaux des commissions qu'on déterminera les secteurs de coopération et proposera éventuellement, des projets ou des activités (par exemple, des plans de prolongement du projet EUROTTELDEV) qui pourront faire l'objet d'un examen complémentaire sous ce point de l'ordre du jour.

La conférence voudra peut-être examiner les propositions et les recommandations préliminaires présentées dans les documents de travail et/ou lors des sessions précédentes de la conférence afin de déterminer quelles sont les mesures qui nécessitent une coopération technique et d'identifier les partenaires possibles d'une telle coopération. La conférence est également invitée à examiner d'autres stratégies de coopération afin d'élaborer des recommandations concernant des mesures ayant trait à l'application de méthodes et de stratégies novatrices.

La recommandation relative à ce point de l'ordre du jour devrait fournir des directives à l'intention du BDT et des autres partenaires du développement, c'est-à-dire définir le rôle de l'UIT en tant que centre d'information sur les besoins et les activités de coopération technique dans le secteur des télécommunications ainsi que des recommandations qui ont trait à la mise en oeuvre de programmes et projets pour lesquels on sollicite son assistance, mais qui peuvent également porter sur des mesures susceptibles de promouvoir la CTPD, la conclusion d'accords de jumelage entre des organismes et institutions de pas ayant atteint différents stades de développement, la coopération régionale, la création de co-entreprises, etc.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR - MODALITÉS DE SURVEILLANCE, D'ÉVALUATION ET EXAMEN DE LA SITUATION

De nombreuses résolutions et recommandations adoptées par des conférences internationales ne vont guère au-delà de la simple déclaration d'intention. De telles déclarations ou de tels objectifs sont nécessaires mais ne s'auraient constituer des conditions suffisantes pour que le changement puisse s'opérer.

Si l'on veut que les résolutions et autres textes de cette nature soient mis en pratique, il faut également que les délégués des conférences prennent des engagements. On espère que la structure de la Conférence EU-RDC permettra à tous les délégués de participer activement à la prise de décision et de se sentir ainsi liés par les résolutions et les recommandations qu'ils adopteront.

Cependant, si l'on veut que les résolutions, recommandations et programmes d'action adoptés soient effectivement mis en oeuvre, il faut faire des examens périodiques et établir des rapports d'activité; chaque commission sera donc priée de présenter des propositions sur les modalités de surveillance de la situation. Ce sont ces propositions qui seront examinées sous ce point de l'ordre.

Il serait en outre éminemment souhaitable d'associer davantage les représentants de la région aux travaux préparatoires de la prochaine conférence.

La conférence sera invitée à définir les objectifs et les indicateurs de succès pour toute mesure mentionnée dans les recommandations élaborées au cours de ses précédentes sessions. Il s'agira d'élaborer des recommandations concernant les mécanismes en question, y compris l'organisation du travail, les systèmes d'information, etc. afin de surveiller et de suivre de près la mise en oeuvre des résolutions et recommandations adoptées par l'EU-RDC et de préparer la prochaine conférence.

Les recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour pourront fournir des indications sur les personnes qui prendront en charge le suivi de la conférence et la préparation de la suivante, sur ce que devraient être leurs méthodes de travail et, notamment, sur une **définition du rôle de l'UIT**. Elles pourront également spécifier les indicateurs de développement auxquels il convient d'être attentifs et les modalités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information.

European Telecommunication Development Conference (EU-RDC)

Prague, Czech and Slovak Federal Republic, 19 - 23 November 1991

Tentative programme (mornings: 9.00 to 12.00 afternoons: 14.30 to 17.30)

<u>Tuesday 19.11</u>	<u>Wednesday 20</u>	<u>Thursday 21</u>	<u>Friday 22</u>	<u>Saturday 23</u>
<p><u>Inaugural ceremony</u></p> <p>Opening speeches</p> <p>Statements</p> <p>- Adoption of agenda - Election of chairmen</p>	<p><u>Plenary session</u> 4. <u>Investment considerations</u></p> <p>Mr. Borg, Malta Mr. Ksiezny, Poland Mr. Kelly, OECD Mr. Bajenescio, BERD</p>	<p><u>Plenary session</u> 6. <u>Network harmonization and new services</u></p> <p>Mr. Irmer, CCITT Mr. Kirby, CCIR Mr. Nicolaidis, EUROTDELVE Mr. Reid, ETSI</p>	<p><u>Plenary session</u> 6. 5 Mr. Rickford, British Telecom, UK</p> <p>8 International cooperation</p> <p>Committee reports plenary discussion</p>	<p><u>CCIR information session (cont'd)</u> CCIR 5 Mr. Barclay SG6 CCIR 2 Mr. Terzani SG10 CCIR 6 Prof. Krivocheev SG 11</p>
<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>
<p><u>Plenary session</u> <u>Introduction</u></p> <p><u>HLC report</u> Mr. Morris, UK</p> <p><u>1. Present state & development plans</u></p> <p>Mr. Nicolaidis, Greece</p> <p><u>2. Role of telecommunications</u> -Dr. Grewlich, Germany</p>	<p><u>Plenary session</u> 5. <u>Management considerations</u></p> <p>Mr. Tintchev, Bulgaria Mr. Souza-Rego, Portugal Mr. Engström, Sweden Mr. Becher, Consultant</p>	<p>Mr. Grenier, EUTELSAT Messrs. Phillips and Wright INMARSAT</p> <p>7. HRM/HRD Mrs. Silna, CSFR Mr. Herrera ITU</p> <p>CCIR informat. sessions (in parallel with main conference) CCIR 1 Mr. Hauck SG4 CCIR 7 Mr. Murotani SG9 CCIR 3 Mr. Karjalainen SG12 CCIR 4 Mr. George SG8</p>	<p><u>Plenary session</u> <u>9 Monitoring, evaluation and progress review</u></p> <p>Mr. Stagliano / Mr. Davidson, ITU</p> <p>Committee reports</p>	<p>Adoption of Resolutions and Recommendations</p> <p>Continuous sessions until 14.00</p> <p>14.00 Closing ceremony</p>
Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	
<p><u>Plenary session</u></p> <p>Mr. Yushkiavitshus/ Mr. Dupont, UNESCO Mr. Deniaud, France</p> <p><u>3. Policies & strategies</u></p> <p>Mr. Hardy, EC</p> <p>Mrs. Krisztina Heller, Hungary</p>	Committee work	Committee work	Committee work	
<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>	<u>Coffee/tea break</u>	
<p>Mr. Nulty, World Bank Mr. Cheval, Consultant Mr. Ras-Work, ITU</p>	<p>1600- 1730 Committee work 1730-1830 Demo TIES and ITU databases (optional)</p>	Committee work	<p>1600-1700 Committee work 1700- report drafting group</p>	

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE II

Allocutions d'ouverture et de clôture

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Conférence régionale européenne
de développement des télécommunications
Prague, 19-23 novembre 1991

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Pekka J. Tarjanne
Secrétaire général

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie le Gouvernement de la République tchèque et slovaque d'avoir bien voulu accueillir à Prague, ville magnifique et riche de symboles, la première Conférence régionale européenne de développement organisée par l'UIT.

La Conférence de Prague va sans conteste ouvrir une ère nouvelle dans le développement socio-économique et dans l'intégration de la région. En effet, les mutations qui s'opèrent dans cette région marquent de leur empreinte le cours de l'histoire et celui du monde entier à l'approche du XXI^e siècle.

C'est du développement de l'être humain, et non du développement des télécommunications dont je parlerai ici. A ce propos, il est dit dans un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, que l'objectif fondamental du développement de l'être humain consiste à élargir l'éventail des possibilités offertes aux peuples, pour permettre un développement plus démocratique et une participation plus active de leur part. Dans ce même rapport, il est dit en outre que ces choix doivent couvrir notamment l'accès aux possibilités d'emploi et de revenus, à l'enseignement et à la santé, mais aussi à un environnement matériel sûr et intact.

Il suffit de parcourir l'ordre du jour de la conférence pour s'apercevoir que nous devons examiner différents aspects du développement des télécommunications, en commençant par l'état actuel des réseaux pour en arriver au rôle des télécommunications, aux mesures générales à concevoir, aux plans à établir, aux ressources à fournir et au cadre de coopération à élaborer pour la mise en oeuvre des réseaux et des services qui font si cruellement défaut. Tous ces éléments sont nécessaires et ont été placés au centre des débats conformément au mandat confié à l'UIT. Tel est ce à quoi nous allons nous employer.

Toutefois, je souhaite que nos délibérations sortent de ces limites, que nous nous interrogeons sur les objectifs mêmes du développement des télécommunications et que nous convenions que le terme "télécommunications" est synonyme de technologie de l'information dans son ensemble, ce qui nous ramène à la notion globale de télécommunications, les ordinateurs et la radiodiffusion constituant le support de l'information.

En conséquence, je propose que nos débats sur le développement de la technologie de l'information s'inscrivent dans le cadre du développement de l'être humain et qu'ils portent plus spécialement sur les moyens qui permettront au plus grand nombre d'accéder à cette technologie pour qu'ils puissent opérer des choix réels et bénéficier de véritables possibilités, tant sur le plan économique que social. Il s'agit par là même d'aider les particuliers et les groupes à se convertir en entrepreneurs qui seront en mesure de créer des emplois et d'accroître leur productivité.

Dans l'examen de ces questions, il conviendra bien entendu de privilégier le rôle de la technologie de l'information dans la fourniture de l'enseignement et de la formation professionnelle nécessaire à la main-d'oeuvre, qui est si insuffisante dans tous les secteurs. Cependant, il ne faudrait pas oublier ce que la technologie de l'information peut faire à différents niveaux en termes de suivi de la situation de l'environnement, de réduction de la consommation d'énergie et d'amélioration de l'efficacité des secteurs productifs de l'économie, pour ne citer que quelques exemples.

Si la conférence analyse le développement des télécommunications sous cet angle, je suis convaincu que tous les partenaires qui jouent un rôle dans le développement conviendront:

- 1) qu'il est absolument nécessaire d'accorder aux télécommunications la priorité la plus élevée parmi les questions à étudier en matière de développement, parce que tous les secteurs de l'économie sont concernés;
- 2) qu'il faut considérer les télécommunications comme une infrastructure de base du développement socio-économique qui mérite de bénéficier d'un financement à des conditions favorables.

J'en viens maintenant à la situation particulière des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, qui est à vrai dire au centre des débats de la conférence.

Ces pays doivent résoudre simultanément maints problèmes, l'objectif étant de passer du système politique, économique et social en place à un régime démocratique, à une économie de marché et à une société fondée sur une participation plus active. Pour effectuer cette transition, il leur faut avant tout libérer la créativité des hommes et s'assurer un soutien extérieur, qui sera offert dans le cadre de la coopération technique et sous la forme de ressources financières.

Dans cette optique, les télécommunications devront jouer un double rôle:

- 1) appuyer et faciliter la phase de transition (phase de restructuration);
- 2) encourager le développement global (phase de développement).

Nous estimons que pendant la phase de transition, les stratégies retenues dans le domaine de la coopération technique devraient privilégier le développement de l'être humain et qu'au cours de la phase de développement, les stratégies de financement devraient permettre de moderniser et de développer l'infrastructure des télécommunications, de façon qu'elle rejoigne, dans un délai raisonnable, le niveau moyen des pays de l'OCDE. De fait, la réalisation de cet objectif se traduira par une expansion sans précédent, sans parler du remplacement des équipements vétustes et exigera un investissement global de 180 milliards de dollars. Il s'agit donc d'un véritable défi, mais aussi d'une occasion unique. C'est pourquoi, j'invite "solennellement" la communauté des télécommunications et les partenaires qui jouent un rôle dans le développement à conjuguer leurs efforts pour coordonner, conjointement avec l'UIT, leurs activités et leurs programmes.

A ce propos, je souhaite appeler votre attention sur les sept propositions qui ont été soumises à la Conférence par le Groupe spécial constitué à cet effet.

Permettez-moi maintenant d'examiner brièvement le rôle des différents partenaires associés à cette entreprise.

Tout d'abord et cela est l'aspect le plus important, il est évident que le développement est placé sous la responsabilité de chaque pays et qu'il doit au départ être mis en oeuvre dans le cadre de mesures internes. En conséquence, chaque pays doit fixer ses objectifs, élaborer ses stratégies et énoncer des mesures générales appropriées conformes à la politique globale qui a été adoptée par les pouvoirs publics pour tous les secteurs. Ce n'est qu'à cette condition que chacun des pays pourra créer des structures appropriées pour les entreprises des télécommunications et établir les plans généraux et l'ordre de priorité des différentes activités.

Ensuite, la nature des télécommunications et l'état des réseaux et des services de la région offrent largement matière à coopération avec des partenaires extérieurs, dans l'intérêt de chacun. Certes, cette perspective exige une approche coordonnée et concertée de la part des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des fournisseurs d'équipements, des cabinets de consultants et des exploitants. Il ne fait guère de doute que nombreux sont ceux qui, de par le monde, souhaitent collaborer activement avec les pays de la région, comme en témoignent le nombre et la qualité même des participants à cette conférence.

Vous souhaitez peut-être savoir en quoi consiste exactement le rôle de l'UIT et, plus précisément, celui de son organe de développement, le Bureau de développement des télécommunications. Nous considérons que notre mission doit consister à conseiller en toute indépendance l'ensemble des parties, à permettre de coordonner les plans et les activités des différents programmes, à servir de catalyseur pour attirer les investissements dans la région et à offrir, en tant que de besoin, une assistance technique spécifique. Le BDT n'ignore pas que ses ressources sont limitées compte tenu de l'aide de grande ampleur dont la région a besoin. Toutefois, il est disposé et prêt à collaborer avec les bailleurs de fonds pour élaborer et exécuter des programmes de coopération dignes de ce nom dans le domaine du développement des ressources humaines, de la planification du réseau et dans d'autres activités particulières qui seraient jugées nécessaires.

La présente conférence nous offre une occasion exceptionnelle d'étudier les besoins d'une région précise et de définir un programme d'action ouvert à toutes les parties intéressées, venant à la fois du secteur public et du secteur privé. En conséquence, avant que nous nous séparions, j'espère que nous parviendrons à tracer les grandes lignes d'un mécanisme efficace destiné à assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions et des recommandations qui seront adoptées lors de cette réunion.

Entre-temps, j'ai le plaisir d'annoncer que l'Union internationale des télécommunications a prévu d'organiser à Kalmar, en Suède, un séminaire de cinq semaines intitulé "Des télécommunications efficaces", dont les dates provisoires ont été fixées du 2 mars au 1er avril 1992. Ce séminaire s'adresse au personnel de direction des administrations de télécommunication des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale. Vous recevrez un communiqué de presse détaillé durant la conférence, mais je suis d'ores et déjà en mesure de vous annoncer que des invitations vous seront transmises au cours de la première quinzaine de décembre.

Je saisis cette occasion pour remercier nos hôtes, la République fédérale tchèque et slovaque, de la qualité des services mis à notre disposition et je vous souhaite à tous un séjour agréable et fructueux dans cette merveilleuse ville de Prague.

Je vous adresse tous mes vœux de succès dans vos délibérations.

**Discours prononcé par M. Christian Schwartz-Schilling
Ministre fédéral des postes et télécommunications
Bonn, Allemagne**

Priorité à la communication

Les télécommunications en Europe de l'Est: Perspectives

Mesdames et Messieurs,

1. Introduction

Ces dernières années, et tout particulièrement en 1989, l'Europe de l'Est a connu un véritable bouleversement social et politique. Le Rideau de fer n'est plus, la Guerre froide appartient enfin au passé, les différences idéologiques et la menace des armes entre l'Est et l'Ouest ont fait place à un climat de coopération dans le domaine économique et social.

Il appartient maintenant aux pays de l'Europe de l'Est de s'acquitter d'une tâche colossale, de reconstituer leur tissu social et d'orienter leur économie selon de nouvelles lignes de force, articulées autour des marchés.

2. L'importance des télécommunications

Il s'agit d'amorcer puis de mener à bien, un processus difficile et complexe, dans lequel les télécommunications, important facteur de développement de toute économie moderne, sont appelées à jouer un rôle fondamental. En effet, une large disponibilité de moyens de télécommunications est l'une des conditions sine qua non du développement de l'économie, de la société et des échanges commerciaux en général.

Les investissements sont avant tout conditionnés par l'existence d'une infrastructure de télécommunication adéquate, comme le confirme notre parfois douloureuse expérience, confrontés que nous sommes, en Allemagne, aux problèmes de développement des cinq nouveaux "Länder" (Etats fédérés) qui constituaient l'ex-République démocratique allemande. Nous sommes donc particulièrement bien placés pour connaître les problèmes et les difficultés que les pays de l'Europe de l'Est doivent affronter.

Pour améliorer l'infrastructure des télécommunications dans les cinq nouveaux Länder, la Deutsche Bundespost Telekom a très tôt pris l'initiative d'un programme intitulé "Telekom 2000" au titre duquel elle en assume l'essentiel de la charge financière. En 1997, le niveau des services de télécommunication assurés dans les nouveaux Länder de l'Allemagne unifiée équivalra à celui des prestations fournies dans les Länder de l'ancienne Allemagne fédérale. Pour parvenir à un tel résultat, Telekom a dégagé des moyens financiers considérables - environ 60 milliards de DM.

3. Une entreprise commune

La tâche monumentale qu'il s'agit donc d'accomplir en Europe de l'Est ne pourra être menée à bien que par un effort commun. Au début, les nations et les banques de l'Europe de l'Ouest seront les principaux protagonistes, puisque ce sont elles qui fourniront les ressources financières associées aux projets à long terme qu'elles auront formulés. En conséquence, les Etats de l'Europe de l'Ouest et la majorité des nations de l'Europe de l'Est ont constitué une banque commune, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), qui va se consacrer exclusivement à promouvoir le développement économique de l'Europe de l'Est. Cette institution dispose d'un capital de 13 milliards de dollars EU.

A ce jour, la Banque européenne d'investissement (BEI) a affecté 2,2 milliards de dollars EU au financement de projets concernant l'Europe de l'Est. Sur ce montant, un total de 375 millions de dollars EU a déjà été confirmé pour des projets en Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie et Bulgarie. Une somme de 146 millions de dollars EU, soit 39%, sera absorbée par des projets d'amélioration des télécommunications - chiffre qui souligne de façon frappante la grande importance de ce secteur.

En 1989, la Banque mondiale a cofinancé des projets de développement en Europe de l'Est à hauteur de 0,5 milliard de dollars EU. En 1990, les lignes de crédit mises à la disposition des pays de l'Europe de l'Est par cette institution ont atteint le chiffre de 1,4 milliard de dollars EU et correspondraient au total à 3 milliards de dollars EU par an en moyenne au cours des trois prochaines années.

Et pourtant, jusqu'ici, les banques privées de l'Europe de l'Ouest se montrent prudentes dans les crédits qu'elles octroient aux nations de l'Europe de l'Est. Ces institutions ne se souviennent que trop bien de la situation qu'elles ont connue pendant les années 80 avec les principaux pays débiteurs. Mais leur engagement sera directement proportionnel à la prévisibilité du développement de l'Europe de l'Est et notamment à l'observation par les pays de la région des critères constitutionnels, juridiques et réglementaires qui régiront le passage à l'économie de marché et l'adoption des modèles de participation.

Un grand nombre de pays à vocation exportatrice appuient leurs relations commerciales sur des garanties d'Etat. En République fédérale d'Allemagne, par exemple, nous avons les garanties HERMES. En l'occurrence, le gouvernement fédéral a adopté une politique de couverture ouverte à l'égard de la quasi-totalité des pays de l'Europe de l'Est, si bien que les cautionnements HERMES sont envisageables pour divers types d'emprunts d'échéances diverses, sans limite de montant.

Les opérations à risques communs et les alliances stratégiques entre entreprises de l'Ouest et de l'Est offrent également un excellent moyen d'exploiter les connaissances techniques et les fonds disponibles pour construire l'Europe de l'Est.

Certains exploitants de réseaux occidentaux se sont déjà fermement engagés sur cette voie; au total, 11 exploitants étrangers ont des intérêts dans 20 entreprises de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Hongrie et de certaines Républiques de l'URSS.

Dans ce type de relation, les dispositions du COCOM sont également fondamentales. J'ai toujours recommandé que l'on abaisse les obstacles aux exportations des pays de l'Europe de l'Est à mesure que ces pays se développent. Aujourd'hui, six pays de la région sont agréés par le COCOM pour la totalité des produits de télécommunication importants, de telle sorte que les exportations peuvent désormais être approuvées à l'échelle nationale.

Tous ces éléments devraient nous encourager à aller plus avant dans la voie que nous avons choisie. L'infrastructure des télécommunications de l'Europe de l'Est doit, comme en Europe de l'Ouest, constituer une ressource efficace mise à la disposition de tous les individus à des prix favorables, et devenir aussi la base du développement économique et social.

4. Vers une Europe élargie

Ainsi, dans le domaine des télécommunications, nous sommes en train de créer une Europe plus large que celle des douze nations de la Communauté européenne. Selon la perspective adoptée, cette grande Europe comprendra 19, 32 ou 36 pays, selon le type de configuration:

- les 19 pays de la Zone économique européenne, constituée des pays de la Communauté européenne et de ceux de l'Association européenne de libre échange (AELE);
- les 32 pays de l'Europe de la CEPT - Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications et
- les 36 pays de l'Europe géographique.

Ces trois Europes sont composées d'Etats très différents les uns des autres par leur niveau actuel de développement. Plus le nombre de nations englobées est élevé, plus grands sont les efforts à déployer pour obtenir l'unité dans la diversité. Il faudra pour cela résoudre le problème que posent des niveaux de développement très différents. Aujourd'hui, alors que l'Europe va rentrer dans le XXI^e siècle, nous ne pouvons prendre le risque d'aucune solution de continuité, d'aucune faille sur l'avenir à long terme de notre continent commun.

Nous ne devons donc pas - c'est impératif - perdre de vue les importants objectifs de cette Europe commune, en dépit de responsabilités nationales difficiles à assumer. Notre principal objectif doit être la constitution d'une Europe économiquement forte et socialement stable.

5. Conclusions

Et pourtant, l'Union européenne serait un succès tout aussi mitigé que l'Union allemande si elle était entreprise exclusivement sur la base de critères économiques. Les Européens ne pourront même pas exploiter pleinement les possibilités qui leur sont offertes de parvenir à la prospérité s'ils ne comprennent pas que pour prospérer, une communauté économique doit également adopter certaines valeurs et certaines règles de droit et être fondée sur la solidarité.

Notre version de l'Europe ne saurait se traduire en chiffres: l'Europe est pour nous une grande idée. La civilisation occidentale revendique le droit au consensus dans la divergence, illustré par la coexistence féconde de la Rome antique et du christianisme, de la philosophie et de la croyance, de l'église et de l'Etat, de la nation et de l'empire, de l'individu et de la communauté, de la liberté et de la dépendance.

Pour citer Lübke, professeur de philosophie à Zürich,

"L'Europe offre à tout individu non seulement la possibilité mais également le droit consacré d'être différent des autres."

Toutefois, nous devons nous garder de l'intolérance sous toutes ses formes, tout en veillant à ce que les nationalismes ne soient pas remplacés par un eurocentrisme tout aussi étroit. Alors seulement nous pourrions parvenir à cette diversité dans l'unité qui nous est si chère.

Ensemble, nous réussirons, surtout si nous écoutons Jean Monnet, l'un des fondateurs de la Communauté économique européenne, qui nous dit que la

"Coopération internationale, pour importante qu'elle soit, ne résout rien. Nous devons surtout nous efforcer d'unifier nos intérêts et non pas simplement d'en préserver l'équilibre."

Sur ces quelques mots, permettez-moi pour conclure de souhaiter que cette Conférence apporte une pierre importante à notre édifice.

**Discours de clôture de M. Anthony DeBono,
Directeur général, Telemalta, Malte**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation de Malte et je partage sans nul doute l'opinion de l'ensemble des participants, en particulier des pays membres dans la région européenne, je souhaite remercier vivement l'Administration tchèque et slovaque de nous avoir accueillis dans son merveilleux pays, ici, au coeur de l'Europe.

Il a été véritablement encourageant de noter que l'esprit qui a prévalu non seulement au cours de toutes les séances plénières, des réunions de la Commission mais aussi en dehors de celles-ci augure bien de bons résultats dans le processus de suivi des délibérations de cette Conférence. Mes collègues du projet Euroteldev se félicitent de voir les efforts concertés qu'ils ont déployés au cours des quelques dernières années, porter leurs fruits. Ce scénario sera assurément envisagé avec optimisme lorsque nous nous réunirons dans le cadre du Comité de direction le mois prochain à Genève, pour nous prononcer sur l'avenir du projet Euroteldev et renforcer son rôle de catalyseur en vue de réduire l'écart en matière de télécommunications entre les pays en développement et les pays développés d'Europe.

Nous sommes convaincus que l'issue de la Conférence permettra de donner l'impulsion nécessaire à un développement plus harmonieux en Europe et dans le reste du monde.

Le monde est véritablement en passe de devenir un village.

Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à M. Michna, en sa qualité de Président, au Secrétaire général, M. Pekka Tarjanne et à ses collaborateurs pour leur dévouement et leur travail, aux interprètes, à la commission locale qui a organisé la Conférence et aux secrétariats, aux organisations et institutions internationales, aux bailleurs de fonds, aux Vice-Présidents de la Conférence, au Président et aux Rapporteurs des Commissions et enfin et surtout aux distingués délégués qui ont participé à cette Conférence pour leurs précieuses contributions et leur compréhension.

**Allocution de clôture prononcée par M. Emil Ehrenberger,
Ministre des communications
de la République fédérale tchèque et slovaque**

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand privilège de pouvoir prendre la parole à cette conférence et de vous rendre compte brièvement de certains faits nouveaux survenus dans le secteur des communications de la République fédérale tchèque et slovaque.

Ces deux dernières années, l'Europe centrale et l'Europe orientale ont connu une évolution à laquelle personne, pas même les optimistes les plus fervents ne s'attendait, mais aujourd'hui, l'enthousiasme initial a fait place à une manière de voir plus concrète: en effet, nous savons parfaitement ce que nous voulons et nous mesurons l'urgence de nos besoins ainsi que l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre pour y répondre.

La politique de développement accéléré des communications que le Gouvernement a adoptée et les études qui ont été faites par la suite conjointement avec les partenaires étrangers représentent notre contribution à la réforme économique.

Au moment où les premières mesures de cette réforme sont appliquées, nous nous rendons compte, aujourd'hui plus que jamais, à quel point il est difficile de modifier l'ordre des priorités du développement social pour satisfaire les besoins immédiats. La réorganisation systématique de l'économie de la République fédérale tchèque et slovaque appelle une réorganisation correspondante du secteur des télécommunications, l'instauration de l'économie de marché étant indissociable du développement des télécommunications. Pourtant, au moment où je vous parle, force est de reconnaître que la liste des demandeurs de lignes principales est de plus en plus longue, ce qui montre que les services de télécommunication de base restent pour ainsi dire un luxe dans ce pays. Toutefois, des mesures de modeste envergure viennent d'être prises en vue de remédier à cette situation qui laisse beaucoup à désirer et des coentreprises à participation étrangère comme EUROTEL ont été constituées en vue de mettre en place et d'exploiter un réseau public de transmission de données ainsi qu'un réseau téléphonique cellulaire public. Un réseau radiotéléphonique public desservant Prague, Bratislava et Brno a été mis en service en septembre. A la fin de 1991, nous aurons achevé la première phase de l'installation du réseau public de transmission de données à commutation par paquets, ce qui nous permettra d'assurer des services d'échange électronique de données dans le domaine des transports, du commerce et de l'administration. Cette infrastructure favorisera également le développement d'autres services de télécommunication. De même, divers autres projets à participation internationale deviennent plus spécifiques.

Il est généralement admis que la structure des télécommunications tchécoslovaques est indissociable des tendances du développement dans ce secteur. La Tchécoslovaquie est résolue à s'associer le plus rapidement possible à toutes les activités politiques, sociales et économiques de l'Europe, non seulement en adhérant à la Commission des communautés européennes, mais aussi en élargissant l'éventail de ses activités à l'extérieur de l'Europe. A cet égard, les télécommunications devraient jouer un rôle de catalyseur.

Bien que mes fonctions officielles m'aient empêché de prendre part à toutes les séances de la conférence, je suis au courant des résultats de vos délibérations fructueuses.

Je me félicite des recommandations adoptées par la Conférence régionale européenne de développement des télécommunications, laquelle s'est attachée à analyser les causes et les effets de la situation des télécommunications dans cette sous-région de l'Europe. Je salue également les efforts que vous avez déployés à titre personnel pour définir le processus de changement qui devra nécessairement être engagé si l'on veut améliorer la situation des télécommunications dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, je rends hommage à l'UIT pour le rôle qu'elle a joué dans cette entreprise. La conférence vous a offert une occasion exceptionnelle de faire le point de la situation et de rechercher des solutions susceptibles d'être appliquées dans ce pays, ainsi que dans d'autres pays, de la sous-région. Par ailleurs, les conclusions auxquelles vous êtes parvenus sont encourageantes pour les investisseurs étrangers et les aideront à mieux comprendre cette situation relativement complexe.

Je suis très heureux que la ville de Prague ait été choisie pour la tenue de la conférence. Du fait de sa position géographique, la République fédérale tchèque et slovaque est en effet bien placée pour être non seulement un partenaire, mais aussi un lien pour la réalisation de toutes sortes de projets de coopération internationale qui contribueront à la prospérité de ce pays.

Permettez-moi pour conclure, d'exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au succès de cette conférence, notamment à M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général.

Je vous adresse tous mes vœux de succès dans votre vie professionnelle et privée et vous remercie de votre attention.



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
UNION INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES**



**EUROPEAN REGIONAL TELECOMMUNICATION
DEVELOPMENT CONFERENCE (EU-RDC)
Prague, 19-23 November 1991**

CLOSING STATEMENT

**Pekka J. Tarjanne
Secretary General**

Distinguished Ministers, Excellencies,
Ladies and Gentlemen , Dear Friends,

The last five very busy days of meetings and deliberations during this first Regional European Telecommunication Development Conference are now drawing to a close. I am very pleased to see that my "solemn" appeal to the telecommunications community and to its development partners to conjugate their efforts and coordinate their action and programmes, together with the ITU, has received a positive response.

A conference like this should be a significant step towards the realization of common goals. To this end it is imperative that we ensure the follow up and implementation of the Recommendations and Resolutions adopted by the conference.

All international conferences provide opportunities for valuable exchange of experiences and ideas. However, to formulate an agreed action programme in such a limited time is a formidable task. This was made possible this week because our conference was well prepared by the Task Force led by our able Chairman, Ales Michna, and the EUROTTELDEV network groups. I would like to express my appreciation for their work which led to the adoption by the conference of action-oriented Recommendations and Resolutions.

The setting up of a mechanism for cooperation among the Central and Eastern European countries will provide a forum for coordination and harmonization of telecommunication development activities in this region. In addition, other projects recommended by the conference, such as the Development Project on Implementation of Business-Oriented New Telecommunications Services and the creation of a Working Group on Investment Considerations, Financial Strategies and International Cooperation in Central and Eastern Europe, will also contribute to better coordination of our development efforts.

I am particularly pleased to see that the conference recognized the importance of human resources development and recommended that priority be given to the organization of several seminars for top executives and managers of Central and Eastern European telecommunication administrations. This will enable them to use modern management techniques adapted to a market-oriented economy in a rapidly changing environment..

This is a European conference. Most of our attention has, in fact, been focussed during the deliberations on the difficulties faced by Central and Eastern European countries, in an effort to propose solutions to reduce the existing gap between them and the more advanced Western countries. The decisions of this conference are directed towards achieving this. The urgent need to upgrade their telecommunications infrastructure to an acceptable level has been recognized by development partners during this conference - an encouraging sign.

I am sure that this closing ceremony will mark the beginning of a long period of work to transform into actions the results of the conference. This is true for the Telecommunications Development Bureau as well as for the participating countries.

Many persons have contributed to the success of this conference. I should like to express our appreciation through His Excellency the Minister of PTT of the Czech and Slovak Federal Republic for the facilities and support provided by his Government. Special thanks also go the Chairman of our Conference, Mr. Michna, who has spared no efforts to see that this conference is a success. We should also not forget all those who provided the necessary logistic support.

I am sure we shall all cherish happy memories of the warm hospitality extended to us in the Palace of Culture and other quarters of this beautiful city of Prague.

I wish you all a safe journey back home. Au revoir.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE III

Liste des participants

LISTE FINALE

23.11.91 (09:28)

I. ADMINISTRATIONS - ADMINISTRATIONS - ADMINISTRACIONES

- ALB Albanie (République d')**
Albania (Republic of)
Albania (República de)
- C** Mr GILA Ibrahim
Directeur général
Direction générale des PTT
Myslym Shyri 42
Tirana
Tel: +355 42 27944
Fax: 355 42 32100
- D** Mr AGOLLI Ylli
Expert Secteur de Transmission
Centre d'Etudes des P&T
Myslym Shyri 42
Tirana
Tel: +355 42 28522
Fax: +355 42 32954
- D** Ms PETRELA Fatma
Expert Dépt des Rel.Internat.
Direction générale des PTT
Myslym Shyri 42
Tirana
Tel: +355 42 23548
Fax: +355 42 33772
- D** Mr PROKO Sokrat
Directeur, Direction du PME
Ministère de l'Economie
Tirana
Tel: +355 42 26111-615
- D** Mr XHUFKA Alfred
Directeur, Direction des
Télécoms Interurbaines
Tirana
Tel: +355 42 32020
- D** **Allemagne (République -
fédérale d')**
Germany (Federal Republic of)
Alemania (República Federal de)
- C** Dr SCHWARZ-SCHILLING Christian
Bundesminister fuer P&T
Bundesministerium fuer P&T
Postfach 8001
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 145500
Fax: +49 228 145504
- D** Mr BEER Edmund
Assistant Director, Int. Affairs
Deutsche Bundespost Telekom
Godesberger Allee 115-117
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 1819301
Fax: +49 228 1818930
- D** **Allemagne (République -
fédérale d')**
Germany (Federal Republic of)
Alemania (República Federal de)
(suite)
- D** Mr BROUDRE-GROGER Joachim
Director Int. P&T Policy
Foreign Office, Ref. 432
Adenauerallee 99
D-5300 Bonn 1
Tel: +49 228 172766
Fax: +49 228 173785
- D** Mr GEORGE Eberhard
Bundesministerium fuer P&T
Postfach 8001
D-5300 Bonn 1
Tel: +49 228 142191
Fax: +49 228 148990
- D** Dr GREWLICH Klaus W.
Director General, Int. Affairs
Deutsche Bundespost Telekom
Godesberger Allee 115-117
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 1819301
Fax: +49 228 1818930
- D** Mr HAUSMANN Gerhard
Director General
Federal Ministry of P&T
P.O.Box 8001
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 142800
Fax: +49 228 149834
- D** Dr HAUSMANN Hanno L.
Acting Director, Int. Affairs
Deutsche Bundespost Telekom
Postfach 20 00
D-5300 Bonn 1
Tel: +49 228 1819301
Fax: +49 228 1818930
- D** Ms HUMMEL Brigitta
Official in Charge
Deutsche Bundespost Telekom
Oranienburger Strasse 70
1040 Berlin
Tel: +49 30 2175387
Fax: +49 30 2175420
- D** Mr PLESSE Dietmar
Executive Officer
Federal Ministry of P&T
P.O.Box 8001
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 142833
Fax: +49 228 148878

D **Allemagne (République -
fédérale d')**
Germany (Federal Republic of)
Alemania (República Federal de)
(suite)

D Dr REHBEIN Gerhard
Consulting Telecoms Int.
Gruendelsteig 8
D-8051 Dresden
Tel: +37 51 36183

D Mr REICHLER Gerold
Deputy Director
Federal Ministry of P&T
P.O.Box 8001
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 142028
Fax: +49 228 148984

D Mr TAUFMANN Gernot
Assistant Director, Int. Affairs
Deutsche Bundespost Telekom
Godesberger Allee 115-117
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 1819301
Fax: +49 228 1818930

D Ms VAN DE POL Anja M.
Official in Charge, Int. Affairs
Deutsche Bundespost Telekom
Godesberger Allee 115-117
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 1819301
Fax: +49 228 1818930

D Mr VETTER Horst
Assistant Director, Int. Affairs
Deutsche Bundespost Telekom
Postfach 20 00
D-5300 Bonn 1
Tel: +49 228 1819316
Fax: +49 228 1818927

BEL Belgique - Belgium - Bélgica

C Mr GRAINSON Richard
Administrateur gén. adj.
Régie des Télégraphes et Tél.
Rue des Palais 42
B-1210 Bruxelles
Tel: +32 2 2134111
Fax: +32 2 2188209

D Mr BAUTIL Georges
Conseiller adjoint
Min. des Affaires Etrangères
Rue Belliard 62
B-1040 Bruxelles
Tel: +32 2 2382749
Fax: +32 2 2311075

**BEL Belgique - Belgium - Bélgica
(suite)**

D Mr BEKAERT Robert
Ing. en Chef/Directeur
Régie des Télégraphes et Tél.
Rue des Palais 42
B-1210 Bruxelles
Tel: +32 2 2134111
Fax: +32 2 2188209

D Mr BERTELS Jean-Marie
Administrateur gén. adj.
Régie des Télégraphes et Tél.
Rue des Palais 42
B-1210 Bruxelles
Tel: +32 2 2134111
Fax: +32 2 2188209

**BUL Bulgarie (République de)
Bulgaria (Republic of)
Bulgaria (República de)**

C Mr POPOV Atanas
President
Committee of PT&I
Gourko Street 6
1000 Sofia
Tel: +359 2 882095
Fax: +359 2 802580

D Mr BALKANDJIEV Rossen
Engineer
Min. of External Econom. Rel.
Rue Sofiiska Komouna 12
100 Sofia
Tel: +359 2 880372
Fax: +359 2 889968

D Ms DIMITROVA Nina
Director Div. Finance & FBSE
Ministry of Finance
Rakovski Street 102
Sofia
Tel: + 869268
Fax: + 801148

D Mr KREKMANSKI Nikola
President
Bulgarian Posts and Telecoms
Gourko Street 6
1000 Sofia
Tel: +359 2 870893
Fax: +359 2 802580

D Mr RAYKOV Christo
Dept. Head, Int. Relations
Committee of PT&I
Gourko Street 6
1000 Sofia
Tel: +359 2 885792
Fax: +359 2 802580

BUL Bulgarie (République de)
Bulgaria (Republic of)
Bulgaria (República de)
(suite)

- D Ms SHAHINIAN Olga
Expert
Project Implementation Unit
Committee for Posts, Telecoms
and Informatics
6, Gourko st.
1000 SOFIA
Tel: +359 2 871837
- D Mr TINTCHEV Svetoslav
Department Head/Project Impl.
Committee of PT&I
Gourko Street 6
1000 Sofia
Tel: +359 2 871837
Fax: +359 2 80044
- D Ms ZAKHARIEVA Lilia
Second Secretary
Bulgarian Embassy
Krakovska, 6
PRAGUE 1
Tel: + 264310

CAN Canada - Canada - Canadá

- C Mr MULCASTER David
Director General, CD&P
Department of Communications
300 Slater Street
Ottawa, ONT. K1A 0C8
Tel: +1 613 9904294
Fax: +1 613 9578839
- O Mr CAMERON Andrew
Telecommunications Attaché
Department of Communications
35, Avenue Montaigne
F-75008 Paris
Tel: +33 1 47230101
Fax: +33 1 47235628
- O Mr DAVIS Parke
Director, IS&STP Branch
Department of Communications
300 Slater Street
Ottawa, ONT K1A 0C8
Tel: +1 613 9984298
Fax: +1 613 9520567
- O Ms DORAN Janis
Policy Analyst
Department of Communications
300 Slater Street
Ottawa, Ont. K1A 0C8
Tel: +1 613 9904241
Fax: +1 613 9521231

CAN Canada - Canada - Canadá
(suite)

- O Mr VOLK Sinclair
Senior Marketing Manager
Department of Communications
300 Slater Street
Ottawa, ONT. K1A 0C8
Tel: +1 613 9904216
Fax: +1 613 9904215

CHN Chine (République populaire de)
China (People's Republic of)
China (República Popular de)

- C Mr SUN Benji
Deputy Chief
Economic & Technical Coop.
Dept External Affairs
Ministry P&T
BEIJING
Tel: +861 6024284
Fax: +861 6011370
- CA Ms WANG Yurong
Deputy Chief
Dept External Affairs
Ministry P&T
BEIJING
Tel: +86 1 6021330
Fax: +86 1 6011370

CYP Chypre (République de)
Cyprus (Republic of)
Chipre (República de)

- C Mr VATILIOTIS Philippos
Deputy General Manager
Cyprus Telecoms Authority
P.O.Box 4929
Nicosia 142
Tel: +357 2 310204
Fax: +357 2 494940
- D Mr MODESTOU Sparsis
Manager, Financial Services
Cyprus Telecoms Authority
P.O.Box 4929
Nicosia 142
Tel: +357 2 310210
Fax: +357 2 494940

DNK Danemark - Denmark - Dinamarca

- C Mr SALAMON Martin
Head of Section
National Telecom Agency
Islands Brygge 81
DK-2300 Copenhagen S
Tel: +45 31 544796
Fax: +45 31 544110

**DNK Danemark - Denmark
Dinamarca (suite)**

- D Mr BOE Henning
Staff Director
Telecom Denmark
Telegade 2
DK-2630 Taastrup
Tel: +45 42 529111
Fax: +45 42 529331
- D Mr ERIKSEN Helle Rod
Head of Section
Gen. Directorate of P&T
Tietgensgade 37, 2
DK-1530 Copenhagen V
+45 33 932410 ext. 5204
+45 33 938012
- D Mr JENSBY Casten
Director Business Development
Telecom Denmark
Telegade 2
DK-2630 Taastrup
Tel: +45 42 529111
Fax: +45 42 529331
- D Mr KROGSGAARD Mogens
Consultant
Telecom Denmark
Telegade 2
DK-2630 Taastrup
Tel: +45 42 529111
Fax: +45 42 529331
- D Mr NIELSEN Gunnar
Manager Product Marketing
GN Communications A/S
Park Alle 295
DK-2605 Brøndby
Tel: + 43434395
Fax: + 43435354
- D Mr RITSHOLM Mogens
Senior Engineer
Gen. Directorate of P&T
Tietgensgade 37, 2
DK-1530 Copenhagen V
Tel: +45 33 932410 ext. 5252
Fax: +45 33 118047

E Espagne - Spain - España

- C Mr NADAL ARINO Javier
Director General of Telecoms
Direccion General de Telecoms
Plz. Cibeles, s/no.
28070 Madrid
Tel: +34 1 3461502/46
Fax: +34 1 5322972

**E Espagne - Spain - España
(suite)**

- C Ms SALGADO MENDEZ Elena
Gen. Secretariat of Communic.
Palacio de Comunicaciones
28070 Madrid
Tel: +34 1 5323368
Fax: +34 1 3962777
- D Mr CRISTOBAL Alfonso
Advisor
Gen. Secretariat of Communic.
Palacio de Comunicaciones
28070 Madrid
Tel: +34 1 3962628
- D Mr OSA BUENIDIA Joaquin
Subdirector Gen. de R&S
Direccion General de Telecoms
Paseo de la Castellana, 118
28040 Madrid
Tel: +34 1 3461545
Fax: +34 1 5322972
- D Mr SANCHEZ SANCHEZ Roberto
Technical Counsellor
Direccion General de Telecom
Plz. de Cibeles, s/no.
28070 Madrid
Tel: +34 1 3461599
Fax: + 34 1 532 2972
- D Mr SANCHEZ VALLE Juan Norberto
Chief, Int. Relations Dept.
Direccion General de Telecoms
Plz. de Cibeles, s/no.
28070 Madrid
Tel: +34 1 3461524/25
Fax: +34 1 5322972
- D Mr SILVAN CARABIAS Gerardo
Technical Counsellor
Direccion General de Telecom
Po. de la Castellana, 118
28070 Madrid
Tel: +34 1 3461579
Fax: +34 1 5322972

**USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América**

- C Ms OBUCHOWSKI Janice
Assistant Secretary
Communications and Information
NTIA
Washington DC
Tel: +1 202 3771551

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América
(suite)

- CA Mr BLEAKLEY Kenneth W.
Deputy Coord./Director BICIP
US Dept. of State
2201 C Street NW, Room 6313
Washington DC 20520
Tel: +1 202 6475832
Fax: +1 202 6475957
- D Ms COLLINS Kathleen
Assistant Director
FCC - Office of Int.Communic.
1919 M Street NW
WashingtonDC 20554
Tel: +1 202 6320935
Fax: +1 202 6320929
- D Mr GLEASON Jack
Advisor to US Delegation
Office of Int. Affairs
NTIA
Washington DC
Tel: +1 202 3771866
Fax: +1 202 3771865
- D Mr LA PORTE Todd
Advisor US Delegation
US Congress, Techn. Assessment
600 Pennsylvania Avenue SE
Washington DC 20510-8025
Tel: +1 202 2286776
Fax: +1 202 2286098
- D Mr MARKS Herbert E.
Member US Delegation
Squire, Sanders & Dempsey
P.O.Box 407
Washington DC 20044
Tel: +1 202 6266624
Fax: +1 202 6266780
- D Ms MCGIRR Doreen Frances
Senior Advisor, BICIP
US Dept. of State
2201 C Street NW, Room 6313
Washington DC 20520
Tel: +1 202 6475231
Fax: +1 202 6470158
- D Ms MEYER Linda
Member US delegation
Meyer Enterprises
4905 James Madison Highway
Haymarket, VI 22069
Tel: +1 703 7547351
Fax: +1 703 7547351

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América
(suite)

- D Ms PREWITT Jean
Associate Administrator
Office of Int. Affairs
NTIA
Washington DC
Tel: +1 202 3771304
Fax: +1 202 3771865
- D Mr YOUNG Mark
Advisor US Delegation
US Congress, Techn. Assessment
600 Pennsylvania Avenue SE
Washington DC 20510-8025
Tel: +1 202 2286775
Fax: +1 202 2286098
- O Mr BIEGANSKI Fred J.
Infrastructure Dev. Officer
Agency for Int. Development
Washington DC 20523-0053
Tel: +1 202 6477226
Fax: +1 202 6476962
- O Mr BRUCE Robert R.
Member US Delegation
Debevoise & Plimpton
555, 13th Street NW
Washington DC 20008
Tel: +1 202 3838040
Fax: +1 202 3838118
- O Mr CLARK Warren
Special Advisor
Bureau of CIP
Department of State
Washington DC 20520
Tel: +1 202 6475435
Fax: +1 202 6475435
- O Mr DZIGGEL Oliver
President
Telecoms & Electronics Consor.
5619 Bradley Boulevard
Bethesda MD 20814
Tel: +1 301 6520141
Fax: +1 301 6520177
- O Ms O'NEILL Judith D.
Member US Delegation
Steptoe & Johnson
1330 Connecticut Avenue NW
Washington DC 20036
Tel: +1 202 4296212
Fax: +1 202 4299204
- O Mr PHILLIPS Eric
Member US Delegation
US Agency for Int. Development
320 21st Street NW, Room 5945
Washington DC 20520
Tel: +1 202 6479660
Fax: +1 202 6471770

FNL Finlande - Finland - Finlandia

- C** Ms SAARINEN Katriina
Chief Inspector
Ministry of Transport & Comm.
P.O.Box 295
SF-00131 Helsinki
Tel: +358 0 17361
Fax: +358 0 1736363
- D** Mr KARJALAINEN Jorma
Head of Department
Telecom. Administr. Centre
P.O. Box 53
SF-00211 HELSINKI
Tel: +358 0 6966423
Fax: +358 0 6966410
- D** Mr KOSONEN Kari
Director of Finance
Telecom Finland
P.O.Box 106
SF-00511 Helsinki
Tel: +358 0 70983507
Fax: +358 0 70983526
- D** Mr LUUKKAINEN Pekka
Executive Vice President
P&T of Finland
P.O.Box 586
SF-00101 Helsinki
Tel: +358 0 1954021
Fax: +358 0 1954088

F France - France - Francia

- C** Mr DENIAUD Jean-Claude
Direction du Service Public
Ministère des PT
20 Ave. de Ségur
F-75700 Paris
Tel: +33 1 45646820
Fax: +33 1 45676500
- D** Mr DESCUBES Philippe
France Telecom
U Prasne Brany 1
11000 Praha 1
Tel: + 268230
Fax: + 2321284
- D** Mr DUNANT Claude René
Directeur
FRANCE TELECOM
FRANCE CABLES ET RADIO
124, Rue Réaumur
75002 PARIS
Tel: +33 1 42217285
Fax: +33 1 42217611

**F France - France - Francia
(suite)**

- D** Mr DUTHOIT
Représentant France Télécom
FRANCE TELECOM
Paris
Tel:
Fax:
- D** Mr GARNIER Dominique
Direction de Réglementation
Ministère des PT
20 Ave. de Ségur
F-75700 Paris
Tel: +33 1 45641869
Fax: +33 1 40650977
- D** Mr GONIN Paul
France Telecom
7, Bd. Romain Rolland
92128 Montrouge
Tel: 44444577
Fax: 46574038
- D** Ms HAVLICKOVA Jana
FRANCE TELECOM
PRAGUE 1
- D** Mr HENNES Vianney
Responsable Relations Europe
France Telecom
7 Bd. Romain Rolland
Montrouge
Tel: +33 1 44445470
Fax: +33 1 46578802
- D** Ms HEREYKOVA Hana
France Telecom
U. Prasne Bra'ny 1
Praha 1
Tel: + 220786
Fax: + 2321284
- D** Ms HERMANOVA Gabriela
FRANCE TELECOM
PRAGUE 1
- D** Mr LENTIEZ
Représentant France Télécom.
FRANCE TELECOM
Paris
Tel:
Fax:
- D** Mr LUHAN Pierre
Conseiller/Mission Pays Est
Ministere des PTT
20 Avenue Rapp.
F-75007 Paris
Tel: +31 1 47538791
Fax: +31 1 47538777

F France - France - Francia
(suite)

- D Ms MARTIN Christine
Direction de Réglementation
Ministère des P&T
20, Avenue de Ségur
F-75700 Paris
Tel: +33 1 45640722
Fax: +33 1 45557561
- D Ms MENIER Jacqueline
Chargée Relations avec l'UIT
France Telecom
7 Bd Romain Rolland
Montrouge
Tel: 44446828
Fax: 46545379
- D Ms PANNETIER Mireille
Direction du Service Public
Ministère des PT
20 Ave. de Ségur
F-75700 Paris
Tel: +33 1 45642222
Fax: +33 1 45676500
- D Mr PERROUIN Luc
Sous-Directeur des Aff.europ.
France Telecom
7 Bd Romain Rolland
F-92120 Montrouge
Tel: +33 1 44444770
Fax: +33 1 46573860
- D Mr SOBIESKI
Représentant France Télécom.
FRANCE TELECOM
Paris
Tel:
Fax:
- D Mr TOHME Samu
Responsable Dept. Reseaux
France Telecom/ENST
46 rue Berrault
F-75634 Paris Cedex
Tel: +33 1 45817861
Fax: +33 1 45891664
- O Mr DUPUY
SOFRECOM
Group France Telecom
- O Mr MAILLET
SOFRECOM
Groupe France Telecom
- O Mr PECRESSE
SOFRECOM
Groupe France Telecom

F France - France - Francia
(suite)

- O Mr SCHWARTZ
SOFRECOM
Ministere des P&T de France

GRC Grèce - Greece - Grecia

- C Mr NODAROS Anastase
Head OTE/Int.Org.Rel.Office -
Hellenic Telecoms Org. (OTE)
99, Kifissias Avenue(Maroussi)
GR-102 46 Athens
Tel: +30 1 6117170
Fax: +30 1 6117276
- D Mr NICOLAIDIS Emmanouil
CEPT Telecom Chairman
Hellenic Telecoms. Org. (OTE)
99, Kifissias Avenue(Maroussi)
GR-102 46 Athens
Tel: +30 1 6117388
Fax: +30 1 6117276
- D Ms VASSILIADOU Olympia
Chief Engineer
Hellenic Telecoms. Org. (OTE)
99, Kifissias Avenue(Maroussi)
GR-102 46 Athens
Tel: +30 1 6118402
Fax: +30 1 6826499

HUN Hongrie (République de)
Hungary (Republic of)
Hungria (República de)

- C Mr NEMCSICS Elek
Director
Nat.Inst. for Freq. Management
P.O.Box 75
1525 Budapest
Tel: +36 1 1562802
Fax: +36 1 1565520
- D Mr BOLCSKEI Imre
General Director
Ministry of TC&WM
P.O.Box 47
H-1400 Budapest
Tel: +36 1 1557775
Fax: +36 1 1554085
- D Mr EISELT Béla
Head of Department
Nat.Inst. for Freq. Management
P.O.Box 75
1525 Budapest
Tel: +36 1 1567130
Fax: +36 1 1565520

HUN Hongrie (République de)
Hungary (Republic of)
Hungria (República de)
(suite)

- D Mr FRISCHMANN Gabor
Branch Director
Hungarian Telecoms Company
XII. Krisztina Krt. 6-8
H-1541 Budapest
Tel: +36 1 1552002
Fax: +36 1 1556042
- D Dr HELLER Krisztina
Sr Advisor to Vice President
Hungarian Telecoms Company
Krisztina Krt 6-8
H-1541 Budapest
Tel: +36 1 1753775
Fax: +36 1 1568285
- D Ms NYERGES Júlia
Head, Technical Dept.
Hungarian Broadcasting Co.
Trefort u. 2
1088 Budapest
Tel: +36 1 1383902
Fax: +36 1 1384008
- D Ms PATAI Agnes
Senior Officer
Hungarian Telecom. Company
Krisztina Krt. 6-8
BUDAPEST 1541
Tel: +36 1 1569-209
Fax: +36 1 1751085
- D M. ROZSA Sándor
Head of Venture Group
Hungarian Broadcasting Co.
Trefort u. 2
1088 Budapest
Tel: +36 1 1383913
Fax: +36 1 1384587
- D Ms SZILI Erzsébet
Head of Section
Nat.Inst. for Freq. Management
P.O.Box 75
1525 Budapest
Tel: +36 1 1564203
Fax: +36 1 1565520
- D Dr VILLANYI Otto
Director, Int. Relations Div.
Hungarian Telecoms Company
XII. Krisztina krt. 6-8
H-1541 Budapest
Tel: +36 1 1756885
Fax: +36 1 1753093

HUN Hongrie (République de)
Hungary (Republic of)
Hungria (República de)
(suite)

- D Dr VINICZAY Ferencne
Deputy Director
Hungarian Telecoms Co.
XII. Krisztina Krt. 6-8
Budapest
- INS Indonésie (République d')
Indonesia (Republic of)
Indonesia (República de)
- O Mr NICHELAS Ismara
Director of Radio Standards
Director General of P&T
Jl. Kebon Sirih 37
Jakarta
Tel: +62 21 330008 ext. 172
Fax: +62 21 3102254
- I Italie - Italy - Italia
- D Mr BALBO Giulio
Area Manager Europe/ITALCABLE
Marketing Estero/Area Europa
Via Di Campo Boario, 19
00153 ROME
Tel:+39 6 47704624
Fax:+39 6 47703595
- J Japon - Japan - Japón
- C Mr WATANABE Kazushi
Project Man., Int.Affairs Div.
Ministry of P&T
3-2, Kasumigaseki 1-Chome
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044790
Fax: +81 3 35030690
- O Mr NAKAJIMA Hisakatsu
Deputy Director
Ministry of P&T
1-3-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044975
- O Mr OKABE Toshisada
Ministry of P&T
3-2, Kasumigaseki 1-Chome
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044790
Fax: +81 3 35030690

J Japon - Japan - Japón
(suite)

- O Mr SUZUKI Noboru
Ministry of P&T
3-2, Kasumigaseki 1-Chome
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044790
Fax: +81 3 35030690
- O Mr TAKAHASHI Kenzo
Ministry of P&T
3-2, Kasumigaseki 1-Chome
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044790
Fax: +81 3 35030690
- O Mr TANAKA Hiroyuki
Ministry of P&T
3-2, Kasumigaseki 1-Chome
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044790
Fax: +81 3 35030690
- O Mr WASHISU Eiichi
Ministry of P&T
3-2, Kasumigaseki 1-Chome
Tokyo 100-90
Tel: +81 3 35044790
Fax: +81 3 35030690

LTH Lituanie (République de)
Lithuania (Republic of)
Lituania (República de)

- C Mr BIRULIS Kostas
Ministre des Communications
Ministère des Comm. PTT
33 Rue Vilniaus
Vilnius
Tel: +70122 620443
Fax: +70122 225070

LUX Luxembourg
Luxembourg
Luxemburgo

- C Mr GROSS Marcel
Chef, Div. des Télécoms
Administration des P&T
L-2999 Luxembours
Tel: +352 4991403
Fax: +352 491334

MLT Malte (République de)
Malta (Republic of)
Malta (República de)

- C Mr CARUANA Joseph
Deputy Chairman
Telemalta Corp.
Pender Place
St. Julians
Tel: +00 356 243033
Fax: +00 356 242000

MLT Malte (République de)
Malta (Republic of)
Malta (República de)
(suite)

- CA Mr DEBONO Anthony
General Manager
Telemalta Corp.
Pender Place
St. Julians
Tel: +00 356 243000
Fax: +00 356 242000
- D Mr BORG Edgar
Financial Controller
Telemalta Corp.
St. Luke's Road
G'Mangia
Tel: +00 356 245142
Fax: +00 356 242162
- D Mr ZAMMIT Martin
Head International Division
TELEMALTA CORPORATION
Mercury House
St Georges Road
ST JULIANS
Tel: + 342661
Fax: + 339546

MRC Maroc (Royaume du)
Morocco (Kingdom of)
Marruecos (Reino de)

- C Mr AKALAY Mohamed Mourad
Directeur Plan Stratégie
Office Nat. Postes et Télécom.
Avenue Moulay Hassan
Rabat
Tel: +212 7 762074
Fax: +212 7 765668
- D Ms KAIDI Fatima
Chef, Div. Plan, Prog. Budget
Office Nat. Postes et Télécom.
Avenue Moulay Hassan
Rabat
Tel: +212 7 776029
Fax: +212 7 765668

MEX Mexique - Mexico - México

- C Mr HERNANDEZ-G. José J.
Subdirector Asuntos Int.
Secretaría de Com. y Transp.
Eugenia 196, Piso 4
Colonia Narvarte, Mexico DF
Tel: + 6826170

MEX Mexique - Mexico - México
(suite)

O Mr PAREDES David
Counsellor
Embassy of Mexico
Nad Kazankou 8
Prague
Tel: + 8550090

NOR Norvège - Norway - Noruega

D Ms ELDEN Berit
Head of Section
Norwegian Telecom
P.O.Box 6701, St. Olavs Plass
N-0130 Oslo
Tel: +47 2 488707
Fax: +47 2 488062

D Mr FOLKESTAD Kristen
Chief Engineer
Norwegian Telecom
P.O.Box 6701, St. Olavs Plass
N-0130 Oslo
Tel: +47 2 487794
Fax: +47 2 488062

D Mr SANDNES Bjorn
Chief Engineer
Norwegian Telecom
P.O.Box 6701, St. Olavs Plass
N-0130 Oslo
Tel: +47 2 488207
Fax: +47 2 488062

D Mr UTVIK Einar
Head of Division
Norwegian Telecom
P.O.Box 6701, St. Olavs Plass
N-0130 Oslo
Tel: +47 2 487898
Fax: +47 2 488062

HOL Pays-Bas (Royaume des)
Netherlands (Kingdom of the)
Países Bajos (Reino de los)

C Mr COOLS Derk
Ministry of Economic Affairs
Postbox 20101
The Hague
Tel: +31 70 3796187
Fax: +31 70 3796508

D Mr BOEHLE Abraham
Ing.
PTT - Telecom IT/BD
P.O.Box 30150
NL-2500 GD The Hague
Tel: +31 70 3439850
Fax: +31 70 3432112

HOL Pays-Bas (Royaume des)
Netherlands (Kingdom of the)
Países Bajos (Reino de los)
(suite)

D Mr BOS Fokke
Ministry of Transport & PW
P.O.Box 20901
NL-2500 EX The Hague
Tel: +31 70 3516941
Fax: +31 70 3516505

D Mr BOTTER W.C.H.A.
Ir.
PTT - Telecom, Distr. Hengelo
Postbus 5000
NL-7550 GE Hengelo
Tel: +31 74 414141
Fax: +31 74 412149

D Mr DE GRAAFF J.E.
Drs. Ing.
PTT - Telecom IT/BD
P.O.Box 30150
NL-2500 GD The Hague
Tel: +31 70 3424100
Fax: +31 70 3424010

PRU Pérou - Peru - Perú

O Mr PELAEZ-CASTRO Heli
Minister/Counsellor
Embassy of Peru
Hradecka 18
Praha 3
Tel: + 733272/742024
Fax: + 742024

POL Pologne (République de)
Poland (Republic of)
Polonia (República de)

C HE SLEZAK Jerzy W.
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego, 2
00-940 WARSAW

CA Mr SZUDER Stanislaw
Deputy Minister
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 266556
Fax: +48 22 264840

POL Pologne (République de)
Poland (Republic of)
Polonia (República de)
(suite)

- D Mr BABSKI A.
Director, Intern. Rel. Dept
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego, 2
00-940 WARSAW
- D Mr FERENIEC Mirosław
Deputy Director
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 266556
Fax: +48 22 264840
- D Mr HALKA Wojciech
Deputy Director
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 266556
Fax: +48 22 264840
- D Mr HELBING Krzysztof
Director
National Bank of Poland
Swietokrzyska Str. 11/21
WARSAW 00-950
Tel: + 6028360
Fax: + 6028360
- D Mr IMIELOWSKI Krzysztof
National Polish Bank
Swietokrzyska 11/21
00-950 Warsaw
Tel: +48 2 6028361
Fax: +48 2 6028364
- D Mr KRUSZYNSKI Andrzej
Chief of Division
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 266556
Fax: +48 22 264840
- D Mr KSIEZNY Andrzej
Director
State Agency of Radiocommunic.
Kasprzaka 18/20
Warsaw
Tel: +48 22 266556
Fax: +48 22 264840
- 1)D Mr PACHNIEWSKI Grzegorz
State Agency of Radiocomm.
Kasprzara 18/20
Warsaw
Tel: +48 22 327805
Fax: +48 22 327805

1) Hotel Atrium

POL Pologne (République de)
Poland (Republic of)
Polonia (República de)
(suite)

- D Ms POGORZELSKA Elzbieta
General Direction of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 372020/ext. 215
Fax: +48 22 372884
- D Mr SOBIERSKI Jerzy
Chief of Division
Ministry of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 266556
Fax: +48 22 264840
- D Mr SOSNOWSKI Józef
General Direction of PTT
Pl. Malachowskiego 2
00-940 Warsaw
Tel: +48 22 269535
Fax: +48 22 269663
- D Mr WOJTYNSKI Benedykt
Chairman
Panstwowa Agencja Radio-
Komunikacyjna
Ul. Kasprzaka, 18/20
WARSAW
Tel: + 327805
Fax: + 327805
- POR Portugal - Portugal - Portugal
- D Mr BATISTA Alfredo
Eng.
TLP
Rua Andrade Corvo, 6-5
1013 Lisbon Codex
Tel: +351 1 3527752
Fax: +351 1 3557639
- D Mr CASTELA Jorge
HRM/HRD Director
Telefones de Lisboa e Porto SA
Av. Fontes P. Melo No. 32-8
1000 Lisbon
Tel: +351 1 3556631
Fax: +351 1 578932
- D Mr FERREIRA PINHEIRO Jorge Manuel
Director
CTT
Av. Fontes Pereira de Melo 40-11
1000 Lisbon
Tel: +351 1 530592
Fax: +351 1 3562624

**POR Portugal - Portugal
Portugal (suite)**

- D Mr LAGARTO Vasco
Director/CET/CTT
Correios e Telecomunicacoes
de Portugal
Av. Fontes Pereira de Melo,40
1000 LIBSOA
Tel: +351 1 540020
Fax: +351 1 3562624
- D Mr MARQUES Oscar
Eng.
TLP
Rue Andrade Corvo, 30-5
1013 Lisbon Codex
Tel: +351 1 523402
Fax: +351 1 574923
- D Mr ROBALO DE ALMEIDA Antonio Manuel
Member of the Board
ICP
Av, José Malhao, Lote 1683
1000 Lisbon
Tel: +351 1 7269223
Fax: +351 1 7263495
- D Mr TEIXEIRA VICENTE Rui José
Directeur Relations Intern.
Comp. Portuguesa Radio Marconi
Rue Rodrigues Sampaio 113-10
1200 Lisbon
Tel: +351 1 3524191
Fax: +351 1 3528365

ROU Roumanie - Romania - Rumania

- C Mr CHIRICA Andrei
Ministre des Communications
Ministère des Communications
Bd. Libertatii 14
70060 Bucarest
Tel: +40 0 401100
Fax: +40 0 401329
- D Ms CIMPEANU Maria
Chef, Dépt. des télécoms
Min. de l'Economie et Finance
Str. Doamnei 8
70014 Bucarest
Tel: +40 0 403060
Fax: +40 0 134632
- D Mr GHITA Stefan
Economic Counsellor
Romanian Embassy
Nerudova. 5
Prague 1
Tel: + 538737

**ROU Roumanie - Romania - Rumania
(suite)**

- D Mr IONESCU Cantemir
Directeur général (Réglement.)
Ministère des Communications
Bd. Libertatii 14
70060 Bucarest
Tel: +40 0 401575
Fax: +40 0 401230
- D Mr LISKA Wiltam
Chef, Service Réglem.internat.
Ministère des Communications
Bd. Libertatii 14
70060 Bucarest
Tel: +40 0 401062
Fax: +40 0 401742
- D Mr PETRARU Ioan
Conseiller Relations intern.
Ministère des Communications
Bd. Libertatii 14
70060 Bucarest
Tel: +40 0 120017
Fax: +40 0 401556
- D Ms SARDANESCU Dana
Chef de Service
Ministère des Communications
Bd. Libertatii 14
70060 BUCAREST
Tel: +40 0 401312
Fax: +40 0 401231
- D Mr STEFANESCU Dan
Directeur général (Dévelop.)
Ministère des communications
Bd. Libertatii 14
70060 Bucarest
Tel: +40 0 401734
Fax: +40 0 401231
- D Mr SZEL Petru Pavel
Vice Président
Agence roumaine pour le dév.
Bd. Magheru 7
Bucarest
Tel: +40 0 156624
Fax: +40 0 132415
- G Royaume-Uni de Grande-Bretagne -
et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain -
and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña -
e Irlanda del Norte
- C Mr MORRIS Mike
Vice-Chairman CEPT Telecom
Dept. of Trade & Industry
Waterloo Road
London, SE1 8UA
Tel: +44 71 2152047
Fax: +44 71 9285746

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne -
et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain -
and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña -
e Irlanda del Norte
(suite)

D Mr BARCLAY Leslie
Radiocommunications Agency
Waterloo Bridge House
London SE1 8UA
Tel: +44 71 2152279
Fax: +44 71 4018681

S Suède - Sweden - Suecia

C Mr MARTIN-LOF Johan
Director, Intern. Affairs
Swedish Telecom
S-12386 Farsta
Tel: +46 8 7131268
Fax: +46 8 7133636

D Mr BERG Lars-Rune
Engineer
Swedish Telecom Training
Box 814
S-39128 Kalmar
Tel: +46 480 80360
Fax: +46 480 29905

D Mr ENGSTROM Benno
Swedish Telecom Training Int.
Box 814
S-39128 Kalmar
Tel: +46 480 80185
Fax: +46 480 85109

D Mr LEJERKRANS Jan-Erik
Frequency Management
Box 700
S-13627 Haninge
Tel: +46 8 7073552
Fax: +46 8 7075243

D Mr ORRSTEN Rolf
Coordinator Int. Affairs
Swedish Telecom
S-12386 Farsta
Tel: +46 8 7133640
Fax: +46 8 7133636

D Mr ROOS Goran
Senior Manager
Swedish Telecom Networks
S-12386 Farsta
Tel: +46 8 7133727
Fax: +46 8 949188

D Mr TORNGREN Jerker
Head of Division
Ministry of Transp. & Comm.
S-13333 Stockholm
Tel: +46 8 7633643
Fax: +46 8 213794

S Suède - Sweden - Suecia
(suite)

D Mr WENNERSTROM Enar
Investment Controller
Televerket
Hagalundsgat 31
S-15171 Solna

D Mr WIDL Walter
Senior Expert
Televerket
Midsommarkrausen
S-12625 Stockholm
Tel: + 7196654
Fax: + 7402834

SUI Suisse (Confédération)
Switzerland (Confederation of)
Suiza (Confederación)

C Mr DUPUIS Gilbert
Chef, Section Affaires Int.
Département des Télécoms.
Victoriastrasse 21
3030 Berne
Tel: +41 31 621111
Fax: +41 31 622549

D Mr HAUCK Erhard
Head of Division
Swiss PTT
Ostermundigenstrasse 93
3000 Bern 29
Tel: +41 31 624814
Fax: +41 31 626227

TCH Tchecoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia

C Mr EHRENBERGER Emil
Minister of P&T
Federal Ministry of P&T
Klimentaska 27
12502 Praha 1
Tel: +42 2 2354545
Fax: +42 2 2368379

CA Mr MICHNA Ales
Advisor to Minister of P&T
Federal Ministry of P&T
Klimentaska 27
12502 Praha 1
Tel: +42 2 204532

D Mr MATAS Attila
First Vice-Minister
Federal Ministry of PTT
Klimentaska 27
Praha
Tel: + 204918
Fax: + 2325438

TCH Tchecoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

- D Mr BOKSTEFL Lubomir
Viceminister of P&T
Federal Ministry of P&T
Klimentaska 27
12502 Praha 1
Tel: +42 2 2355545
Fax: +42 2 2368379
- D Mr BEM Alex
Director of Czech Radiocomm.
Admin. of Czech Radiocomm.
Olsanska 3
12055 Praha 3
Tel: +42 2 278113
Fax: +42 2 6919292
- D Mr BERANEK Milan
Head, International Special.
Organizations Division
Fed. Ministry Foreign Affairs
Loretanske Nam., 5
12510 PRAHA
Tel: + 21932231
- D Mr DE BONIS Raffaele
Advisor to
Federal Ministry CSFR
ETCO
PRAGUE
- D Mr KODR Jan
Ing.
Sprava Radiokomunikaci
Olsanska 3
130 55 Praha 3
Tel: + 6919138
Fax: + 6919292
- D Mr KREMENAK Ivan
Viceminister of Transp.&Comm.
Ministry of Transp. & Comm.
Mileticova 19
82006 Bratislava
Tel: +42 7 67467
Fax: +42 7 211221
- D Mr MAKOVEC Jiri
Dir. of Czech PTT Praha
Administration of Czech PTT
Olsanska 5
Praha 3 Zizkov
Tel: +42 2 276197
Fax: +42 2 6919168
- D Mr MARTINKO Robert
Dir. of Slovak PTT Bratislava
Administration of Slovak PTT
Nam. Slobody 6
Bratislava
Tel: +42 7 492324
Fax: +42 7 492492

TCH Tchecoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

- D Mr PUZMAN Josef
Director
Research Inst. of Telecomms
Posta 415, post. prihr. 6
Praha 4
- D Mr SEDLACIK Jaroslav
Dipl. Ing.
Sprava Radiokomunikacii
Namestic Slobody
Bratislava
Tel: + 334639
Fax: + 334639
- D Ms SILNA Eva
Deputy Director Personnel Dept
Federal Ministry of P&T
Klimentaska 27
12502 Praha 1
Tel: +42 2 201961
Fax: +42 2 2368379
- D Mr SIMKO Peter
Director of Slovak Radiocomm.
Admin. of Slovak Radiocomm.
Nam. Slobody 6
81753 Bratislava
Tel: +42 7 496851
Fax: +42 7 496720
- O Mr BARTEK Miloslav
SR Praha
- O Ing. BERKA
SPT Praha
- O Ms DEMUSOVA Jirina
Ing.
SPT Bratislava
- O Mr HAVIR Josef
Ing.
SR Praha
- O Ing HAVLENOVA
SPT Praha
- O Mr JEZEK
Ing.
SPT Praha
- O Mr KELIN Alexej
SR Praha
- O Mr MITTELMAN Jakub
Ing.
SR Bratislava

**TCH Tchecoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovackia
(suite)**

- O Mr MULLER Pavel
Ing.
SPT Bratislava
- O Dr OCENASOVA
VUS Banska Bystrica
- O Mr PETR
Ing.
SPT Praha
- O PhDr PLINTOVICOVA
VUS Banska Bystrica
- O Mr POLCAR
Ing.
SPT Praha
- O Mr RAMPAS Zdenek
Ing.
SR Praha
- O Mr SKALSKY Lubomir
Ing.
SPT Bratislava
- O Mr SKRANC Miroslav
Ing.
SR Praha
- O Ms SOUKUPOVA Iva
Ing.
SR Praha
- O Mr TRNKA
Ing.
VUS Praha
- O Mr VRBA
Ing.
VUS Praha
- O Mr ZEMAN Stanislav
Ing.
SR Bratislava

**URS Union des Républiques -
socialistes soviétiques
Union of Soviet Socialist -
Republics
Unión de Repúblicas Socialistas -
Soviéticas**

- D Mr KRIVOCHEEV Mark
Professor
Chairman, CCIR Study Group 11
7, St. Tverskaya
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 9255108

**UKR République d'Ukraine
Ukrainian Republic
República de - Ucrania**

- C Mr STARODUB Nikolay
Deputy Minister
Post and Telecommunications
of the Ukrainian SSR
St. Kreshtchatik, 22
252001 KIEV
Tel: +044 2262323
Fax: +044 2286141

**YUG Yougoslavie (République -
socialiste fédérative de)
Yugoslavia (Socialist Federal -
Republic of
Yugoslavia (República -
Socialista Federativa de)**

- C Mr JELIC Slobodan
Assist.Fed.Secretary T&C
Community of Yugoslav PT&T
Palmoticeva 2
11001 Beograd
Tel: +38 11 338921
Fax: +38 11 636917
- CA Mr TESIC Mirko
Assist.Dir.Gen. Telecoms
Community of Yugoslav PT&T
Palmoticeva 2
11001 Beograd
Tel: +38 11 338921
Fax: +38 11 636917
- D Ms GOSPIC Natasha
Acting Assist.Dir.Gen. R&D
Community of Yugoslav PT&T
Palmoticeva 2
11001 Beograd
Tel: +38 11 338921
Fax: +38 11 636917
- D Mr MATEJIC Zivojin
Head of Planning, Development
and Statistics Dept
Community of Yugoslav PTT
Palmoticeva, 2
BELGRADE
Tel: +38 11 338921
- D Mr TASIN Stojan
Assist.Dir.Gen. Econ.Affairs
Community of Yugoslav PT&T
Palmoticeva 2
11001 Beograd
Tel: +38 11 338921
Fax: +38 11 636917

LISTE FINALE

22.11.91 (15:33)

II. ORGANISATIONS INTERNATIONALES
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

BEL Belgique - Belgium - Bélgica

CEE
EEC

- C Mr HARDY Michael
Director
Commission of the EC
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Tel: +32 2 2369527
Fax: +32 2 2368875
- O Mr MEIJER Rudolf
Principal Administrator
Commission of the EC
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Tel: +32 2 2362376
Fax: +32 2 2362390

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América

PNUD
UNDP

- O Mr HEALY John F.
Senior Advisor, UNISTAR
UNDP
One United Nations Plaza
Rm TM 914
NEW YORK, N.Y. 10017
Tel: +212 6972642
Fax: +212 6975058

BM
WB

- O Mr NULTY Timothy
Senior Economist
World Bank
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Tel: +1 202 4732586
Fax: +1 202 4770301

F France - France - Francia

EUTELSAT

- O Mme NAESLUND Birgitta
Exe. Asst. to Director General
EUTELSAT
33 Ave. du Maine - BP 107
F-75755 Paris Cedex 15
Tel: +33 1 45383783
Fax: +33 1 45383788

F France - France - Francia
(suite)

- O Mr GRENIER Jean
Directeur Général
EUTELSAT
33 Ave. du Maine - BP 107
F-75755 Paris Cedex 15
Tel: +33 1 45384770
Fax: +33 1 45383788

- O Mr REID Paul
Head, Techn. Org. Dept.
ETSI
B.P. 152
F-06561 Valbonne Cedex
Tel: +33 92 944200
Fax: +33 93 654716

- O Mr HAINES Philip
Business Services Manager
EUTELSAT
33 Avenue du Maine
F-75015 Paris
Tel: +33 1 45384741
Fax: +33 1 45384664

OCDE
OECD

- O Mr GASSMANN Hans-Peter
Division Head
OECD
Rue André-Pascal 2
F-75775 Paris-Cedex 16
Tel: +33 1 45249382
Fax: +33 1 45249332

- O Mr KELLY Tim
Communications Policy Analyst
OECD
Rue André-Pascal 2
F-75775 Paris-Cedex 16
Tel: +33 1 45249379
Fax: +33 1 45249332

UNESCO

- O Mr DUPONT Georges
Project Manager
UNESCO, Sector CII, Div.
Place de Fontenoy 7
F-75700 Paris
Tel: +33 1 45684195
Fax: +33 1 45674358

F France - France - Francia
(suite)

UNESCO
(suite)

- O Mr YUSHKIAVITSHUS Henrikas
Assist. Dir.Gen. for CI&I
UNESCO
Place de Fontenoy 7
F-75700 Paris
Tel: +33 1 45684320
Fax: +33 1 45664751

POL Pologne (République de)
Poland (Republic of)
Polonia (República de)

PNUD
UNDP

- O Mr GABRIEL Gary
Res.Rep.
UNDP
Warsaw

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne -
et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain -
and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña -
e Irlanda del Norte

BERD
EBRD

- O Mr ROSS Pierre
Senior Project Manager
BERD
Leadenhall Street 122
London, EC3V 4EB
Tel: +44 71 3886000 ext. 6209
Fax: +44 71 3386106

- O Mr BAJENESCO Titu
Senior Project Manager
BERD
Leadenhall Street 122
London EC3V 4EB
Tel: +44 71 3386209
Fax: +44 71 3386106

- O Mr HAUGAN Odd
Senior Project Manager
BERD
Leadenhall Street 122
London EC3V 4QI
Tel: +44 71 3386053
Fax: +44 71 3386100

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne -
et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain -
and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña -
e Irlanda del Norte
(suite)

BERD
EBRD
(suite)

- O Mr WYLLEMAN Edouard
EBRD
122 Leadenhall St.
LONDON EC3V 4QL
Tel: +44 71 3386679
Fax: +44 71 3386106

INMARSAT

- O Mr PHILLIPS Bob
Dep. Gen. Manager, Land Mobile
INMARSAT
Melton Street 40
London, NW1 2EQ
Tel: +44 71 7281290
Fax: +44 71 8729538
- O Mr WRIGHT David
Manager, Corporate Affairs
INMARSAT
Melton Street 40
London NW1 2EQ
Tel: +44 71 7281203
Fax: +44 71 7281163

SUI Suisse (Confédération)
Switzerland (Confederation of)
Suiza (Confederación)

AELE
EFTA

- O Mr ARNASON Birgir
Officer, Econ. Affairs De
EFTA
Rue de Varembe 9-11
1211 Geneva 20
Tel: +41 22 7491366
Fax: +41 22 7339291

LISTE FINALE

22.11.91 (15:38)

III. AUTRES - OTHERS - OTROS

D Allemagne (République -
fédérale d')
Germany (Federal Republic of)
Alemania (República Federal de)

- O Mr BAADE Dieter
Director Export
Standard Elektrik L Lorenz AG
Lorenzstrasse 10
D-7000 Stuttgart
Tel: +49 7141 124432
Fax: +49 7141 124223
- O Mr BECKER Leo
Mngr Technic & Sales Promotion
Standard Elektrik Lorenz AG
Lorenzstrasse 10
D-7000 Stuttgart 40
Tel: +49 711 8212810
Fax: +49 711 8214120
- O Ms COSSELL Carmen
Office Manager
MCI International
Hang Strasse, 50
64650 HANAU
Tel: +49 6181 252021
Fax: +49 6181 252086
- O Mr DODEL Hans
Dipl. Eng.
DEUTSCHE AEROSPACE
P.O. Box 801169
D-8000 MUNICH 80
Tel: +4989 60727323
Fax: +4989 60724069
- O Dr HEUERMANN Arnulf
Head of Study Group
DETECON GmbH
Langer Grabenweg 35
D-5300 Bonn 2
Tel: +49 228 817640
Fax: +49 228 817768
- O Mr KAFKA Paul
Dipl. Ing.
Siemens AG
Wittelsbacherplatz 2
D-8000 Munchen
Tel: + 89 2344089
Fax: + 89 2342442
- O Mr KRANICH Karl-Heinz
Vice President
J.P. Morgan & Co.
Mainzer Landstrasse 46
D-6000 Frankfurt am Main 1
Tel: +49 69 7124286
Fax: +49 69 7124143

D Allemagne (République -
fédérale d')
Germany (Federal Republic of)
Alemania (República Federal de)
(suite)

- O Mr MERTENS Reinhold
Dipl.-Ing.
DETECON GmbH
Bertha-von-Suttner Platz 2-4
D-5300 Bonn 1
Tel: +49 228 7265700
Fax: +49 228 7265705
- O Mr NEDELICHEV Vladimir
Counsellor
Rohde & Schwarz GmbH & Co. KG
Muehldorfstrasse 15
D-8000 Muenchen 80
Tel: +49 89 41292670
Fax: +49 89 41293247
- O Mr PERMIEN Hans-Joachim
Manager Dev. & Engineering
Krone AG/NTE
Beeskowdamm 3-11
D-1000 Berlin 37
Tel: +49 30 88531436
Fax: +49 30 88531667
- O Mr THIELMANN Heinz
Dr., Member of the Board
PHILIPS KI
Thurn u. Taxis str. 10
8500 NUREMBERG
Tel: +0911 5262233
- O Mr TITSCH Juergen
Managing Director
MCI International
Lang Strasse, 50
6450 HANAU
Tel: +49 6181 252021
Fax: +49 6181 252086
- O Mr WOLLIN Johannes
Director, Eastern Europe
PHILIPS KI
Thurn u. Taxis str. 10
8500 NUREMBERG
Tel: +0911 5262583

ARG Argentine (République)
Argentine Republic
Argentina (República)

- O Ms BEIN Liliana Nora
President of the Arbitration
Estudio Bein y Asociados
Paraguay 794 - Piso 4
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 8043104
Tel: +54 1 8043104

AUT Autriche - Austria - Austria

- Mr WACHERMAYR Bruno
DKFM
KAPSCH/NORTHERN TELECOM
Wagenseilgasse, 1
A-1090 WIEN
Tel: + 811-11
Fax: + 811-11 DW 888
- Mr BUM Anton
Director Public Relations
ALCATEL AUSTRIA AG
A-1211 WIEN
Tel: +431 27722/2444
- Mr CAS Johann
Technology Assessment Unit
Postgasse 7/4/3
A-1010 Vienna
Tel: +43 1 5127153
Fax: +43 1 512715323
- Mr PISJAK Paul
Technology Assessment Unit
Postgasse 7/4/3
A-1010 Vienna
Tel: +43 1 5127153
Fax: +43 1 512715323
- Mr PRUCHA Karl
Director
SCHRACK TELECOM
Pottendorfer Strasse, 25-27
A-1121 VIENNA
Tel: +43 1 811004661
Fax: +43 1 811004680
- Dr. RAFAJ Jan
Consultant
Kapsch AG
Wagenseilgasse 1
A-1121 Vienna
Tel: + 222 811110
Fax: + 81111888
- Mr SKACEL August
Director
KAPSCH/NORTHERN TELECOM
A-1121 WIEN
Tel: + 811-11
Fax: + 811-11-888

**AUT Autriche - Austria - Austria
(suite)**

- Mr SOBOTKA Hans
Dipl.-Ing. Dr. techn.
AUSTROCONSULT
Zieglergasse 7
A-1070 Vienna
Tel: +43 1 936547
Fax: +43 1 93654736
- Mr STAMBOLDSHIEV Christo
Project & Sales Manager
SCHRACK TELECOM
Pottendorfer Strasse, 25-27
A-1121 VIENNA
Tel: +43 1 811005485
Fax: +43 1 81100699
- Mr STARK
Director
KAPSCH/NORTHERN TELECOM
A-1120 WIEN
Tel: + 81111
Fax: + 81111 20 88
- Mr STEWART Douglas
Northern Telecom AG
Landstrasse Hauptstrasse 2
A-1033 Vienna
Tel: + 1 7151212
Fax: + 1 7156792

BEL Belgique - Belgium - Bélgica

- Mr DEGRAEUWE Jan
Directeur
BETELCOM
Bd Emile Jacqmain 166
B-1210 Bruxelles
Tel: +32 2 2183737
Fax: +32 2 2230546

CAN Canada - Canada - Canadá

- Mr BOUCHARD Marcel L.
Managing Director
Telecoms Exec.Mngmt Institute
550 Sherbrooke West
Montreal, QUE. H3A 1B9
Tel: +1 514 8490666
Fax: +1 514 4991012

CAN Canada - Canada - Canadá
(suite)

- Mr CHOCHOL Mirek
Regional Project Director
KAPSCH/NORTHERN TELECOM
9300 TRANSCANADA HWY
ST LAURENT - MONTREAL - P.Q.
H45-IK5
Tel: +514 9561010 ext.7860
Fax: +514 9563177

DNK Danemark - Denmark - Dinamarca

- Mr AMMITZBOLL Per
Director
Teledanmark
H.C. Andersens Blvd 12
DK-1553 Copenhagen
Tel: +45 33 477777
Fax: +45 33 477619
- Mr LARSEN-HOLST Frank
Area Sales Manager
GN Communications
Park Allé, 295
DK-2605 BRONDBY
Tel: +45 43434395
Fax: +45 43435354

E Espagne - Spain - España

- Mr FERNANDEZ FERREIRA Julio
Telefonica de Espana
C/ Beatriz de Bobadilla 3
28040 Madrid
Tel: +34 1 5337593
Fax: +34 1 5334735
- Mr PATOCS Gabor
Manager International Market
ALCATEL - Standard Eléctrica
Ramirez de Prado, 5
28045 Madrid
Tel: +34 1 4673000
Fax: +34 1 5390573

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América

- Ms BOYD Evelyn
Advisor US Delegation
Motorola
1350 I Street NW, Suite 400
Washington DC 20005
Tel: +1 202 3716949
Fax: +1 202 8423578

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América
(suite)

- Mr BURKE Mark
Marketing Director Europe
Teleconsult Inc.
2715 M Street NW, Suite 100
Washington DC 20007
Tel: +1 202 4663250
Fax: +1 202 3377534
- Dr CHRISTIAN Carin
Advisor US Delegation
IC&C
P.O.Box 16392
Washington DC 20041
Tel: +1 703 4762604
Fax: +1 703 4762924
- Mr CLARK Ian M.
Managing Director
J.P. Morgan & Co.
60 Wall Street
New York, NY 10260
Tel: +1 212 6487320
Fax: +1 212 8375012
- Mr CORTEZ
US West
- HE DOUGAN Diana
Ambassador/Advisor US Delegation.
CSIS
1800 K Street, Suite 400
Washington DC 20006
Tel: +1 202 7753263
Fax: +1 202 7753199
- Mr DUMAS Charles E.
Managing Director
J.P. Morgan & Co.
60 Wall Street
New York, N.Y. 10260
Tel: +1 212 6487597
Fax: +1 212 8375053
- Ms GALLAGHER Lynne
Director of Regulatory Affairs
Spring International
12490 Sunrise Valley Drive
Reston VA 22096
Tel: +1 703 6895971
Fax: +1 703 6895452
- Mr GANLEY Oswald H.
Executive Director
Harvard University
200 Aiken
Cambridge, MA 02138
Tel: +1 617 4954114
Fax: +1 617 4954114

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América
(suite)

- O Mr GOLDSCHMIDT Douglas
Advisor
Alpha Lyacom
1, Pickwick Plaza
GREENWICH, CT 06830
Tel: +203 622 6664
Fax: +203 622 9163
- O Mr HATFIELD Dale
Advisor to US Delegation
Hatfield Associates, Inc.
4840 Riverbend Road, Suite 4
Boulder, CO 80301
Tel: +1 303 4425395
Fax: +1 303 4429125
- O Mr KNEIFEL Lothar
Debevoise & Plimpton
555 13th Street NW
Washington DC 20004
Tel: +1 202 3838000
Fax: +1 202 3838118
- O Mr LINDHORST W. Kenneth
Int. Services Vice President
AT&T
295 North Maple Avenue
Basking Ridge, NJ 07920
Tel: +1 908 2214179
Fax: +1 908 2214593
- O Mr LOFTUS Michael
Senior Consultant
US West
1250 23rd Street NW, Suite 275
Washington DC 20037
Tel: +1 202 4665050
Fax: +1 202 4665051
- O Mr LOPKER Patrick
Sr. Vice-President
The DISNEY Channel TV
3800 W. ALAMEDA #454
BURBANK CA 91361
Tel: +818 5697762
Fax: +818 5661518
- O Mr MELENDO Manuel
US West
- O Mr MUTH Robert
Senior Member, Technical Staff
GTE
1700 Research Boulevard
Rockville, MD
Tel: +1 301 7388946
Fax: +1 301 2948652

USA Etats-Unis d'Amérique
United States of America
Estados Unidos de América
(suite)

- O Mr PADDOCK Rick
Advisor US Delegation
ITA
- O Mr PORTER David
Government Affairs Director
AT&T - Room 1141M1
295, North Maple Ave.
BASKING RIDGE, NJ 07920
Tel: +908 221 6500
Fax: +908 221 4596
- O Ms SLESINGER Cathy
Exec. Director Int. Affairs
NYNEX
1828 L Street NW, Suite 1000
Washington DC 20036
Tel: +1 202 4160122
Fax: +1 202 9551179
- O Mr SOVA
Bell Atlantic
- O Mr STARTZ Paul
Advisor US Delegation
Paul, Weiss, Rifkind, Wharton
1615 L Street, NW, Suite 1300
Washington DC 20036
Tel: +1 202 2237334
Fax: +1 202 2237420
- O Mr STREETER John
Vice President for CSFR
Bell Atlantic International
Hotel Praha
Prague 1600
Tel: +42 2 3118111/ext. 223
- O Mr TICE Donald
Advisor US Delegation
Booz, Allen & Hamilton
4330 East West Highway
Bethesda MD 20814
Tel: +1 301 9514724
Fax: +1 301 9512255
- O Ms WISER Roxane
Advisor US Delegation
Ameritech International
1050 Connecticut Avenue NW
Washington DC 20036
Tel: +1 202 9553066
Fax: +1 202 2931021

FNL Finlande - Finland - Finlandia

- O Mr JARVINEN Antti
Export Manager
Nokia Cellular Systems Corp.
P.O.Box 44
SF-02601 Espoo
Tel: +358 0 510421
Fax: +358 0 51042460
- O Mr NIEMINEN Seppo
Manager, Export Sales
Nokia Cables; Telecoms Cables
P.O.Box 77
01511 Vantaa
Tel: +358 0 68251
Fax: +358 0 8701359
- O Mr OLKKOLA KEIJO
Vice President
NOKIA Telecommunications
P.O. Box 33
SF-02601 ESPOO
Tel: +358 051161
Fax: +358 05115241
- O Mr PULKKINEN Olli
Export Manager
Nokia Telecommunications Ltd
P.O.Box 33
SF-02601 Espoo
Tel: +358 0 5061155
Fax: +358 0 550258
- O Mr RYTKONEN Esko
Vice President Business Dev.
Nokia Cellular Systems
P.O.Box 44
SF-02601 Espoo
Tel: +358 0 510421
Fax: +358 0 51042460

F France - France - Francia

- O Mr AHO John K.
VP Group Executive Europe
Alcatel Trade Int.
33 rue Emeriau
F-75015 Paris
Tel: +33 1 40586060

F France - France - Francia
(suite)

- O Mr ROUX Dominique
Professeur
Université de Paris Dauphine
Pl. du Mar. de Lattre de Toss.
F-75775 Paris Cedex 16
Tel: +33 1 47043745
Fax: +33 1 35051513
- HUN Hongrie (République de)
Hungary (Republic of)
Hungria (República de)
- O Mr PRONAY Gabor
Vice-President
Hungarian Scientific Society
for Telecommunications
1126 BUDAPEST, XII
Tel: +36 1 1552321
Fax: +36 1 1553652
- O Mr TOMPA Ferenc
Chairman, Regulatory
Legal Committee
Scientific Society for Telecom
1126 BUDAPEST
Tel: +361 1 552321
Fax: +361 1 553652
- IND Inde (République de l')
India (Republic of)
India (República de la)
- O Mr RAGHAVAN S.V.
Director
I.I.T. MADRAS
Department Computer Science
& Eng.
MADRAS 600036
Tel: + 235 0563
Fax: + 235 0509

I Italie - Italy - Italia

- O Mr TERZANI Carlo
Chairman, CCIR Study Group 10
RAI
Viale Mazzini 14
I-00195 Roma
Tel: +39 6 3226248
Fax: +39 6 3225270

J Japon - Japan - Japón

- O Mr HAGINO Tadashi
Gen.Man., London Liaison Off.
Int. Telecom Japan Inc.
107 Cheapside
London, EC2V 6DQ
Tel: +44 71 2209000
Fax: +44 71 7262013

- O Mr HATANAKA Takazumi
Director
KDD Geneva Liaison Office
Avenue de Budé
1202 Geneva
Tel: +41 22 7341940
Fax: +41 22 7346670

- O Mr HINOSHITA Shigehiko
Chief eng. (Planning)
Fujitsu Ltd
1015 Kamikodanaka Nakaharu-ku
Kawasaki 211
Tel: +81 44 7771111
Fax: +81 44 7543590

- O Mr MUROTANI Masayoshi
Chairman, CCIR Study Group 9
Mitsubishi Electric Corp.
1-1, Ofuna 5-chome
Kamakura 247
Tel: +81 467 457658
Fax: +81 467 471251

- O Mr SATO Tomihiro
Engineering Manager
NEC Corp.
1753 Shimonumabe, Nakahara-ku
Kawasaki City 211
Tel: +81 44 4351351
Fax: +81 44 4351839

- O Mr SHIGE-EDA Yashuhiko
Deputy Director
KDD Engineering & Consulting
2-1-23, Nakameguro, Meguro-ku
Tokyo
Tel: +81 3 37948216
Fax: +81 3 37948209

- O Mr YAMAZAKI Michio
Deputy Manager
KDD
3-2, Nishshinjuku 2-Chome
Tokyo 163
Tel: +81 3 33476457
Fax: +81 3 33476470

HOL Pays-Bas (Royaume des)
Netherlands (Kingdom of the)
Países Bajos (Reino de los)

- O Mr DE JONGSTE Jan
Marketing Manager TCH
AT&T Network Systems
Larenseweg 50
NL-1200 BD Hilversum
Tel: +31 35 872438
Fax: +31 35 831418

POR Portugal - Portugal - Portugal

- O Mr SOUSA REGO José
Administration Board
TDC
Rua Alexandre Herculano 100-2
1200 Lisboa
Tel: +351 1 3876306
Fax: +351 1 650940

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne -
et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain -
and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña -
e Irlanda del Norte

- O Mr COPPING Paul
MarketAnalysis/PlanningManager
Northern Telecom Europe Ltd
134 Bridge Road
Maidenhead, Berks. SL6 8DJ
Tel: +44 628 795090
Fax: +44 628 795253

- O Mr HALL David James
Marketing & Investment Networks
Cable & Wireless plc
90 Long Acre
London, WC2E 9SL
Tel: +44 71 3154971
Fax: +44 71 3155048

- O Ms MICHAELS Loretta
Manager, Market Analysis
Northern Telecom Europe Lt
NT House, Saint Cloud Way
Maidenhead, Berks. SL6 8XB
Tel: +44 753 813129
Fax: +44 753 813303

**G Royaume-Uni de Grande-Bretagne -
et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain -
and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña -
e Irlanda del Norte
(suite)**

- O Mr NICHOLAS Derek
INTUG
18 Westminster Palace
London SW1P 1RR
Tel: +44 71 7992446
Fax: +44 71 2342083
- O Mr RICKFORD Jonathan
Director of Gov. Relations
BT plc
Newgate Street 81
London, EC1A 7AJ
Tel: +44 71 3565101
Fax: +44 71 3565684
- O Mr STANISLAWSKI Stefan
Senior Consultant
Analysys Ltd
8-9 Jesus Lane
Cambridge, CB5 8BA
Tel: +44 223 460600
Fax: +44 223 460866
- O Mr WILSON John
Manager, International Affairs
Mercury Communications Ltd
26 Red Lion Square
London, WC1R 4HQ
Tel: +44 71 5282533
Fax: +44 71 5282073

S Suède - Sweden - Suecia

- O Mr STROM Carl-Henrik
Vice President
L.M. Ericsson
Corporate Markets
S-126 25 Stockholm
Tel: +46 8 7192445
Fax: +46 8 7191171

**SUI Suisse (Confédération)
Switzerland (Confederation of)
Suiza (Confederación)**

- O Mr. CONDON Brian
Business Development Manager
ADMERCA
Arosastrasse, 25
CH-8008 ZURICH
Tel: +41 1 554477
Fax: +41 1 559777

**TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia**

- O Mr GONKEL Fred
Representative for CSFR
AT&T
Delnicka 12
Praha 7
Tel: + 876502
- O Mr ROMANOV Vladimir
Regional Manager
Datentechnik GmbH
Vodni 7
15000 Praha 5
Tel: +42 2 533667
- O Mr SOBOTKA Zdenek
Ing. Dr.Sc.
Tesla Radiospoj
Papirenska 17
16624 Praha 6
Tel: + 3116751
Fax: + 311987
- O Mr SVOBODA Vaclav
MSC Ing.
Datentechnik
Vodni 7
15000 Praha 5
Tel: + 533667
Fax: + 533667
- O Ms ZLOSKA Lida
Representative for CSFR
AT&T
Delnicka 12
Praha 7
Tel: + 876502

**YUG Yougoslavie (République -
socialiste fédérative de)
Yugoslavia (Socialist Federal -
Republic of
Yugoslavia (República -
Socialista Federativa de)**

- O Mr BALESTRIN Petar
Croatian Post & Telecom.
Jurisiceva 13
41000 ZAGREB
Tel: +38 41 275455
Fax: +38 41 420429
- O Dr PERAK Mato
Professor
University of Zagreb
Vukeliceva, 4
41000 ZAGREB
Tel: +38 41 435435
Fax: +38 41 420429
- O Mr ZMITKO Jiri

LISTE FINALE

22.11.91 (17:03)

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia

METIS

Ms MACKOVA Simona
Mr MOSES Alexandr
Ms PASTALKOVA Ivana
Ms SCHLEGELOVA Irena
Mr SLADEK Radovan
Mr SMIDA Petr
Ms VELJACIKOVA Marketa

Secrétariat
Secretariat

Mr ANTOS J.
Secretariat
Ms BALASKOVA Olga
Secretariat
Ms BALAZOVA M.
Secretariat
Ms BILKOVA
Secretariat
Mr BRENNISIN Miroslav
Secretariat
Ms CERNOHORSKA L.
Secretariat
Ms DOSTALOVA A.
Secretariat
Ms DUBOVA Alena
Secretariat
Ms FASKOVA Z.
Secretariat
Mr FILIPEC Otakar
Secretariat
Ms FRIDRICOVA Eva
Secretariat
Ms GREGOROVA Jana
Secretariat

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

Secrétariat
Secretariat
(Suite)

Ms GURLICHOVA M.
Secretariat
Mr HAJEK Richard
Secretariat
Ms HANOVA E.
Secretariat
Ms HAVLENOVA D.
Secretariat
Mr HESS Milan
Secretariat
Mr HODEK Zdenek
Secretariat
Ms HORAKOVA Vilma
Secretariat
Mr HRAZDIRA O.
Secretariat
Mr JURSIK Stanislav
Secretariat
Ms KANINOVA Tereza
Secretariat
Mr KASPAR Jan
Secretariat
Ms KOSTAKOVA P.
Secretariat
Mr KREPELKA V.
Secretariat
Mr LISICKY R.
Secretariat
Ms LISKOVA Martina
Secretariat
Mr LUDVIK Jan
Secretariat
Ms MACHOVA J.
Secretariat

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

Secrétariat
Secretariat
(Suite)

Mr MLIKA P.
Secretariat

Mr MUCHA P.
Secretariat

Mr NACHTMANN Karel
Secretariat

Mr NERAD Martin
Secretariat

Mr NOVAK Milan
Secretariat

Mr NOVOTNY M.
Secretariat

Ms OLLARIOVA Jarmila
Secretariat

Ms PACLOVA N.
Secretariat

Ms PALKOVA Alzbeta
Secretariat

Ms PASTERNAK N.
Secretariat

Ms PESINOVA D.
Secretariat

Ms FIGLOVA V.
Secretariat

Ms POKORNA Barbora
Secretariat

Mr POLAK P.
Secretariat

Ms PREISLEROVA Jaroslava
Secretariat

Mr PSENCIK Ladislav
Secretariat

Ms REZNICKOVA I.
Secretariat

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

Secrétariat
Secretariat
(Suite)

Ms RIMANOVA
Secretariat

Mr ROCEK J.
Secretariat

Mr RYBA Pavel
Secretariat

Mr SCHNEIDER S.
Secretariat

Mr SEDLAK
Secretariat

Ms SEMETKOVSKA D.
Secretariat

Mr SIMSA J.
Secretariat

Ms SLEBODOVA M.
Secretariat

Mr SMATOLAN
Secretariat

Mr SVAJGL Vaclav
Secretariat

Mr SVOBODA H.
Secretariat

Mr TESAR P.
Secretariat

Mr TOMAN
Secretariat

Mr VANICEK Vilem
Secretariat

Mr VESELOVSKY J.
Secretariat

Mr VIK Boris
Secretariat

Ms VILIMOVA
Secretariat

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

Secrétariat
Secretariat
(Suite)

Mr VIT Josef
Ms VOHLHUTHOVA V.
Secretariat
Ms VORISKOVA M.
Secretariat
Ms ZAMECNICKOVA Jirina
Secretariat

Université/CVUT
University/CVUT

Mr CHOD Jiri
Mr KRIZOVSKY Frantisek
Mr LOJIK Vaclav
Mr PRIBYL Jiri
Mr RYNT Jiri
Mr SVOBODA J.
Mr SYKORA Jiri

Ministère Fédéral
Federal Ministry

Mr BUJNOVSKY Jan
Federal Ministry
Mr HESOUN Frantisek
Federal Ministry
Mr KINDL Jiri
Federal Ministry
Ms KOPECKA
Federal Ministry
Mr KOUDELA Pavel
Federal Ministry
Mr ORAVEC Peter
Federal Ministry

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

Ministère Fédéral
Federal Ministry
(Suite)

Mr PROKOPIK Ivan
Federal Ministry
Ms PTACKOVA Hana
Federal Ministry
Dr ROUCKA Bohumil
Federal Ministry
Mr STRNAD Zdenek
Federal Ministry
Ms VANKOVA Bozena
Federal Ministry
Ms VILIMOVA Lydia
Federal Ministry
Mr ZADRAZIL Jan
Federal Ministry

Change
Money Exchange

Ms MEDRICKA Eva

TESLA KARLIN

Mr PAVLICI Milan
Mr POKORNY Petr

Université VSE
University/VSE

Ms CHVATALOVA Eva
Mr SAFRANEK Svatopluk
Mr SVAGR Alexej

Université/URE CSAV
University/URE CSAV

Mr KUCHAR

Université/VSZS/ZILINA
University/VSZS/ZILINA

Mr DADO Milan

TCH Tchécoslovaquie
Czechoslovakia
Checoslovakia
(suite)

Université/VSDS/ZILINA
University/VSDS/ZILINA
(Suite)

Mr KLIMO Martin

Mr KLUCKA

Mr KONVIT Milan

Mr VACULIK Martin

**EUROPEAN REGIONAL TELECOMMUNICATION DEVELOPMENT CONFERENCE
(EU-RDC)**

Prague, 19-23 November 1991

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
Staff members

Dr. Pekka TARJANNE Secretary-General	501
Mr. Jean JIPGUEP Deputy Secretary-General	502
Mr. William H. BELLCHAMBERS Chairman, IFRB	503
Mr. Theodor IRMER Director, CCITT	505
Mr. Richard C. KIRBY Director, CCIR	504
Mr. Andreas E. EMBEDOKLIS Senior Counsellor/BDT	507
Mr. Ahmed LAOUYANE Senior Counsellor/BDT	508
Mr. Terefe RAS-WORK Senior Counsellor/SG	506
Mr. Dietrich WESTENDOERPF Senior Counsellor/CTD	517
Mr. Abdelhak BENKIRANE Counsellor/BDT	511
Mr. Ronald DAVIDSON Counsellor/BDT	515
Mr. Johan ERNBERG Counsellor/BDT	513
Mr. Jaime HERRERA Counsellor/BDT	516

Mr. Nabil KISRAWI Counsellor/BDT	510
Mr. Abdul F. ODEH Counsellor/BDT	512
Mr. Antony RUTKOWSKI Counsellor/BDT	514
Mr. Domenico STAGLIANO Counsellor/BDT	509
Mr. José ESCUDERO Coordinator/SC	521
Mr. Alberto MAGGIO Head, Fellowships/BDT	518
Mr. Michael MINGES Computer Department/SG	520
Mr. Pradeep PRASAD Computer Department/SG	524
Mr. J.-L. CHEVAL Consultant	346
Mr. E. BECHER Consultant	250
Ms M. GASCOU Translator/Reviser	522
Mr. A. PITT Translator/Reviser	523
Ms C. BIELIK Interpreter	
Ms K. BURNS Interpreter	
Ms F. LE DANTEC Interpreter	
Ms M. DUCROUX Interpreter	
Ms M. DE GREN Interpreter	
Ms M. GUCASSOFF Interpreter	

Ms E. NEKROUF
Interpreter

Mr. C. STENERSEN
Interpreter

Ms L. DE VILLOUTREYS
Interpreter

Ms D. BOCCARD
Assistant/SC

Ms P. BRAVENBOER
Secretary/BDT

Mr. R. GACHET
Chief/Documents

Ms R. GANOSE
Assistant/BDT

Ms C. KLEKR
Secretary/BDT

Ms L. RIZOV
Secretary/BDT

Ms M. THYNELL
Secretary-General's Assistant

ANNEXE IV

Liste des documents

LISTE DE DOCUMENTS

<u>DOC NO</u>	<u>TITRE</u>	<u>ORIGINE/AUTEUR</u>
1	Objectifs des Conférences de Développement	UIT
2	Ordre du jour provisoire	UIT
3	Ordre du jour annoté	UIT
4	Liste de documents	UIT
5	L'avenir de l'UIT: rapport de la Commission de Haut Niveau	CEPT Telecom Royaume-Uni M. M. Morris
6	(1) Situation actuelle et avenir des télécommunications dans la région de l'Europe orientale	CEPT Telecom, Grèce M. E. Nicolaidis
	(2) Résultats et perspectives du projet EUROTELDEV pour la région de l'Europe orientale	
7	Elaboration du dossier de prêt pour le financement des projets de télécommunications	UIT, Genève M. A.F. Odeh
8	Les télécommunications dans les pays d'Europe orientale	Université de Berlin Dr. Jürgen Müller
9	L'importance de l'information pour le développement socio-économique et culturel	UNESCO, France M. G. Dupont
10	Le rôle prioritaire des investissements en télécommunications pour le développement socio-économique	Ministère des PTT France M. J.-C. Deniaud
11	Renforcement du potentiel industriel et technologique pour le développement des télécommunications en Europe orientale	Secrétariat de l'ONUDI Autriche
12	Le rôle de la Communauté Européenne	CCE, Belgique M. M. Hardy
13	Evolution de l'environnement réglementaire des télécommunications hongroises	Telecom, Hongrie Dr. K. Heller
14	Les télécommunications dans les pays en développement: l'approche et le rôle de la Banque Mondiale	Banque Mondiale Etats-Unis d'Amérique M. Timothy Nulty

<u>DOC NO</u>	<u>TITRE</u>	<u>ORIGINE/AUTEUR</u>
15	Influence des groupes d'utilisateurs sur l'élaboration des stratégies	Consultant, France M. J.-L. Cheval
16	La politique en matière de télécommunications dans un monde en évolution	UIT, Genève M. T. Ras-Work
17	Productivité, achats, partenariat - vers une stratégie régionale	Consultant, France M. Ernst Becher
18	Financement et variantes possibles du réseau Transeuropéen de télécommunications de base (TET)	Telemalta, Malte M. E. Borg
19	Considérations relatives aux investissements, stratégies de financement et coopération internationale	PTT, Pologne M. A. Ksiezny
20	Les télécommunications Europe centrale et orientale: investissement et financement	OCDE, France M. T. Kelly
21	Stratégies financières pour résoudre les problèmes de télécommunications des pays de l'Europe de l'Est	BERD, Angleterre M. T. Bajenescio
22	(annulé)	
23	Des problèmes de gestion en Europe centrale et orientale et des possibilités d'assistance pour améliorer la situation	CPTI, Bulgarie M. S. Tintchev
24	Etude du développement des télécommunications au Portugal	CTD Consultants Portugal M. J.M. Sousa Rego
25	Suède Telecom formation internationale	Swedish Telecom Suède M. B. Olausson
ANGLAIS SEULEMENT		
26	Summary of the survey on present state and plans for telecom development in Central and Eastern Europe	UIT, Genève M. M. Minges
27	EUROTELDEV, ou comment améliorer la gestion et le développement des ressources humaines	Federal Ministry of PTT CSFR Mme. E. Silna
28	Gestion et développement des télécommunications	UIT, Genève M. J. Herrera

<u>DOC No</u>	<u>TITRE</u>	<u>ORIGINE/AUTEUR</u>
29	L'évolution future des réseaux et services des télécommunications	CCITT/UIT, Genève M. Th. Irmer
29A	Le nouvel environnement des radiocommunications de la force pour l'avenir	CCIR, Genève M. R.C. Kirby
30	La CEPT et l'avenir des télécommunications en Europe	CEPT Telecom Grèce M. E. Nicolaidis
31	L'institut Européen des Normes de Télécommunication	ETSI, France M. P. Reid
32	(annulé)	
33	Réseaux et services mobiles par satellite	INMARSAT Royaume-Uni MM. B. Phillips et D. Wright
34	Privatisation des télécommunications au Royaume-Uni	British Telecom Royaume-Uni M. J.B.K. Rickford
35	Activités de la Commission d'Etudes 4 du CCIR	CCIR, Genève M.E. Hauck
36	Le point de la situation, Commission d'Etudes 10 du CCIR	CCIR, Genève M.C. Terzani
37	(annulé)	
38	Surveillance, évaluation et examen de la situation (suivi)	UIT, Genève M. R. Davidson
39	(annulé)	
40	Objectifs et avancement des travaux de la Commission d'études 12	CCIR, Genève M. J. Karjalainen
41	Propagation dans les milieux ionisés, Commission d'études 6	CCIR, Genève M. L.W. Barclay
42	(annulé)	
43	Activités de la Commission d'études 8	CCIR, Genève M. E. George

<u>DOC NO</u>	<u>TITRE</u>	<u>ORIGINE/AUTEUR</u>
44	Progrès récents travaux de la Commission d'études 9 sur le service fixe	CCIR, Genève M. M.Murotani
45	ANGLAIS SEULEMENT European Institute for Research and Strategic Studies (EURESCOM)	EURESCOM, Germany Mr. Kurt Katzeff
46	ANGLAIS SEULEMENT European Telecommunications Indicators	UIT, Genève M. M.Minges
(47 à. 52 DT Nos.)		
53	Le rôle des télécommunications dans le développement socio-économique et culturel	Deutsche Bundespost Telekom, Bonn Dr. K. Grewlich
54	ANGLAIS SEULEMENT Business planning considerations for rapidly expanding networks	Northern Telecom Europe Royaume Uni M. P. Copping
55	Gestion et développement des ressources humaines	Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada
(56 DT No.)		
57	Les Télécommunications au Canada en 1991	Dept. des Communications Canada
58	Comité international d'enregistrement des fréquences et coopération	IFRB, Genève M. W.H. Bellchambers
(59 DT No)		
<u>DOCUMENTS EN ANGLAIS SEULEMENT</u>		
60	Proposal for coordination of academic internet activities	INRIA, France Centre d'études, CSFR M. Milan Sterba
61	(1) Telecommunications structure and regulations (2) Present state and development plans in Romania	Ministry of Communications Roumanie

<u>DOC NO</u>	<u>TITRE</u>	<u>ORIGINE/AUTEUR</u>
62	Cooperative mechanism: telecom coordination in Canada	Telecom Canada M. P. Davis
63	Reforming of the telecommunication system in Japan	Ministère des PTT Japon
64	Contribution to user groups in telecommunications strategy	Ministère des PTT Japon
65	Draft contribution par la Delegation des Etats-Unis (176 pages) (non publié)	Delegation des Etats-Unis au EU-RDC

